



BPCE
ASSURANCES

L'INVESTISSEMENT
RESPONSABLE

DE **BPCE VIE**

2025

Sommaire

Intégration des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

ÉDITO	3
PRÉSENTATION DE BPCE VIE, PÉRIMÈTRE DE CE RAPPORT ET REPÈRES TEMPORELS.....	4
FAITS MARQUANTS ET CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2025.....	8

1 STRATÉGIE GÉNÉRALE d'investissement responsable et gouvernance 9

- A Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance
- B L'investissement durable est un enjeu stratégique pour BPCE Vie, qui mobilise des moyens humains, financiers et technologiques, internes ou externes.
- C Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de BPCE Vie
- D Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-a-vis des sociétés de gestion et sa mise en œuvre
- E Taxonomie européenne et combustibles fossiles
- F Stratégie d'alignement avec l'accord de Paris
- G Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité
- H Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques
- I Liste des produits financiers mentionnés en application des articles 8 et 9 du règlement disclosure (SFDR)

2 INFORMATIONS issues des dispositions de SFDR..... 88

- A Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité
- B Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique
- C Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité
- D Politique d'engagement
- E Références aux normes internationales

3 ANNEXES..... 95

- Présentation des labels
- Évaluation des compétences ESG
- Annexes sur la biodiversité
- Annexes sur les risques

L'intégration des enjeux de durabilité est structurante pour BPCE Vie : elle engage à la fois la manière d'investir, de concevoir les offres, d'exercer le métier d'assureur et d'accompagner les transformations économiques, sociales et environnementales à l'œuvre.

Dans un environnement à nouveau marqué par les effets du changement climatique, par l'évolution des attentes réglementaires et par la nécessité d'orienter davantage les flux financiers vers une économie plus durable, BPCE Vie poursuit sa trajectoire avec constance et pragmatisme. L'année 2025 s'inscrit ainsi dans une logique de consolidation : consolidation de notre position sur le marché français, consolidation de notre modèle de bancassureur responsable au service des réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne, consolidation de notre capacité à intégrer les enjeux ESG au cœur de nos décisions.

Cette ambition s'est traduite, en 2025, par des avancées concrètes. BPCE Vie a poursuivi le déploiement de sa stratégie d'investissements responsables, avec plus de 25% des nouveaux investissements réalisés dans des actifs durables et plus de 20% des encours, soit plus de 13 milliards d'euros, orientés vers des thématiques environnementales et sociales. La compagnie a également renforcé ses cadres d'analyse et ses politiques sectorielles, notamment sur le secteur de la défense, la thématique des PFAS ou l'analyse des émetteurs souverains, afin d'améliorer encore la maîtrise des risques et la cohérence de ses choix d'investissement.

L'année a aussi été marquée par une réussite structurante au travers de la première émission publique de dettes subordonnées de BPCE Assurances, maison-mère de BPCE Vie, dont une tranche Green Bond est adossée à un portefeuille 100% vert très majoritairement détenu par BPCE Vie. Cette opération illustre la volonté de mobiliser pleinement les leviers financiers au service de la transition, tout en soutenant la croissance et la solidité de BPCE Assurances et de ses filiales.

Au-delà des investissements, 2025 a également été une année d'innovation et de transformation pour nos métiers, avec le lancement du premier Plan Epargne Avenir Climat du marché à destination des moins de 21 ans ainsi que de nouvelles offres et parcours plus simples et plus digitaux, facilitant l'accès de nos clients à nos services. Ces réalisations traduisent une conviction forte : la durabilité doit se concrétiser dans des solutions utiles, accessibles et adaptées aux besoins des clients comme aux enjeux des territoires.

Enfin, cette dynamique s'est accompagnée d'un renforcement de notre capacité de pilotage des enjeux ESG. Dans la continuité des années précédentes,



Marion DEWAGENEARE

Directrice générale de BPCE Vie

BPCE Vie poursuit l'amélioration de ses méthodes, de ses outils et le renforcement de la qualité des données qui sous-tendent les travaux présentés dans ce rapport. Cette démarche d'amélioration continue est essentielle : elle permet de mieux objectiver nos impacts, de mieux appréhender les risques et les opportunités, et de mieux rendre compte de notre action à l'ensemble de nos parties prenantes.

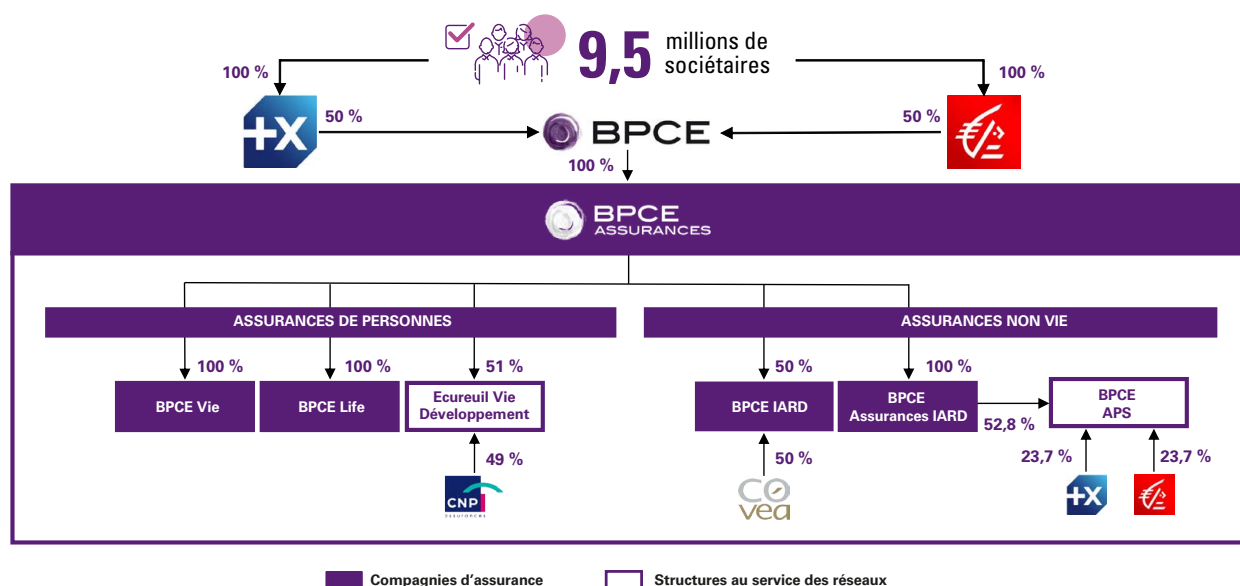
Le présent rapport Article 29 de la loi Energie-Climat s'inscrit pleinement dans cette exigence de transparence et d'action. Il rend compte des orientations, des dispositifs et des résultats qui structurent l'engagement de BPCE Vie en matière de climat, de biodiversité, de gouvernance ESG et de prise en compte des incidences de durabilité dans les décisions d'investissement. Il témoigne d'une ambition claire : agir, avec constance et lucidité, pour être un assureur de confiance, pleinement engagé dans les transitions de long terme.

Présentation de BPCE Vie, périmètre de ce rapport et repères temporels

Présentation de BPCE Vie

Filiale à 100% de BPCE Assurances, elle-même filiale à 100% de BPCE, BPCE Vie est une entreprise d'assurance, agréée par l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR) pour la réalisation d'opérations d'assurance relevant des branches 1 « Accidents », 2 « Maladie », 20 « Vie – Décès », 22 « Assurances liées à des fonds d'investissement » et 24 « Capitalisation » de l'article R321-1 du Code des assurances.

A ce titre, elle conçoit et gère des produits d'épargne et de retraite, d'assurance des emprunteurs et de prévoyance individuelle au service des réseaux bancaires du Groupe BPCE et de leurs clients et est intégrée au métier Assurances de personnes du Groupe BPCE Assurances.



*Ne figure pas dans ce schéma ADIR, bancassureur libanais détenu à 34% par BPCE Assurances

BPCE Vie est exposée au risque de durabilité, en particulier dans le cadre des investissements des fonds en euros ou des supports en unités de compte proposés au sein de l'offre financière des produits d'épargne et de retraite.

Sauf mention contraire, il convient de noter que les engagements et critères des gestion en vigueur au niveau de BPCE Assurances s'appliquent sans modification aucune à BPCE Vie.

Présentation

Périmètre du rapport

Le présent rapport couvre deux périmètres principaux :

LES FONDS EN EUROS



investissements réalisés au sein des fonds en euros et assimilés (adossés aux engagements en euros des produits d'épargne assurés par BPCE Vie (61 Md€ d'encours)(ci-après *Fonds en euros*).

LES SUPPORTS EN UNITÉS DE COMPTE (UC)



42 Md€ d'encours), référencés par BPCE Vie (ci-après *Unités de Compte* ou UC). Sur ce périmètre, BPCE Vie dispose d'une marge de manœuvre plus limitée puisqu'il s'agit de fonds ouverts gérés par des tiers et référencés par BPCE Vie avec des montants investis moins importants que sur le fonds euros. Certaines parties de ce rapport ne sont donc pas applicables à ces supports (exemple : engagement actionnarial).

Les Unités de Compte peuvent être intégrées dans des portefeuilles gérés selon différentes modalités :

- **En gestion libre** : l'assuré choisit lui-même ses UC.
- **En gestion pilotée ou déléguée** : l'assuré mandate un gestionnaire pour choisir les UC selon ses préférences.

Qu'il s'agisse des informations relatives au Fonds en euros ou supports exprimés en Unités de Compte, il convient de noter que les données relatives aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ne sont pas nécessairement complètes ou de qualité suffisante. Dans ce cas, le périmètre retenu pour les analyses sera précisé.

INVESTISSEMENTS / PORTEFEUILLE FONDS EURO DES PRODUITS BPCE VIE				
 Gestionnaires	GESTION SOUS MANDAT	GESTION DIRECTE	GESTION LIBRE	GESTION DÉLÉGUÉE
		Équipes investissement BPCE Vie	Équipes ingénierie de l'offre financière BPCE Vie	
	30,8 Md€	29,9 Md€	33,8 Md€	8,0 Md€
 Encours	60,7 Md€		41,9 Md€	

Présentation

Analyse de la composition des portefeuilles d'investissement adossés aux engagements "Euros"

La répartition du portefeuille « Fonds en euros » par classe d'actifs au 31/12/2025 est la suivante :

Catégorie	Mode d'exécution		Total
	Direct	Mandat & fonds dédié	
Obligations détenues au bilan	13,0 Md€ (21 %)	30,1 Md€ (50 %)	43,1 Md€ (71 %)
Fonds d'actifs cotés (dettes, actions, etc.)	6,3 Md€ (10 %)	1,9 Md€ (3 %)	8,3 Md€ (14 %)
Fonds d'actifs non cotés	8,6 Md€ (4 %)	0,0 Md€ (0 %)	8,6 Md€ (14 %)
Trésorerie	0,1 Md€ (0 %)	0,7 Md€ (1 %)	0,8 Md€ (1 %)
Total	28,0 Md€ (46 %)	32,7 Md€ (54 %)	60,7 Md€ (100 %)

Analyse de la composition des portefeuilles Unités de Compte (UC)

La répartition des encours UC par classe d'actifs, au 31/12/2025 est la suivante :

Types d'UC	Encours (M€)	Proportion
OPCVM	19 885	47 %
EMPRUNT BPCE	13 876	33 %
IMMOBILIER	2 841	7 %
STRUCTURES	5 275	13 %
Total	41 877	100 %

Présentation

Quelques repères temporels

Engagé⁽¹⁾ depuis 2016 en faveur de l'investissement responsable

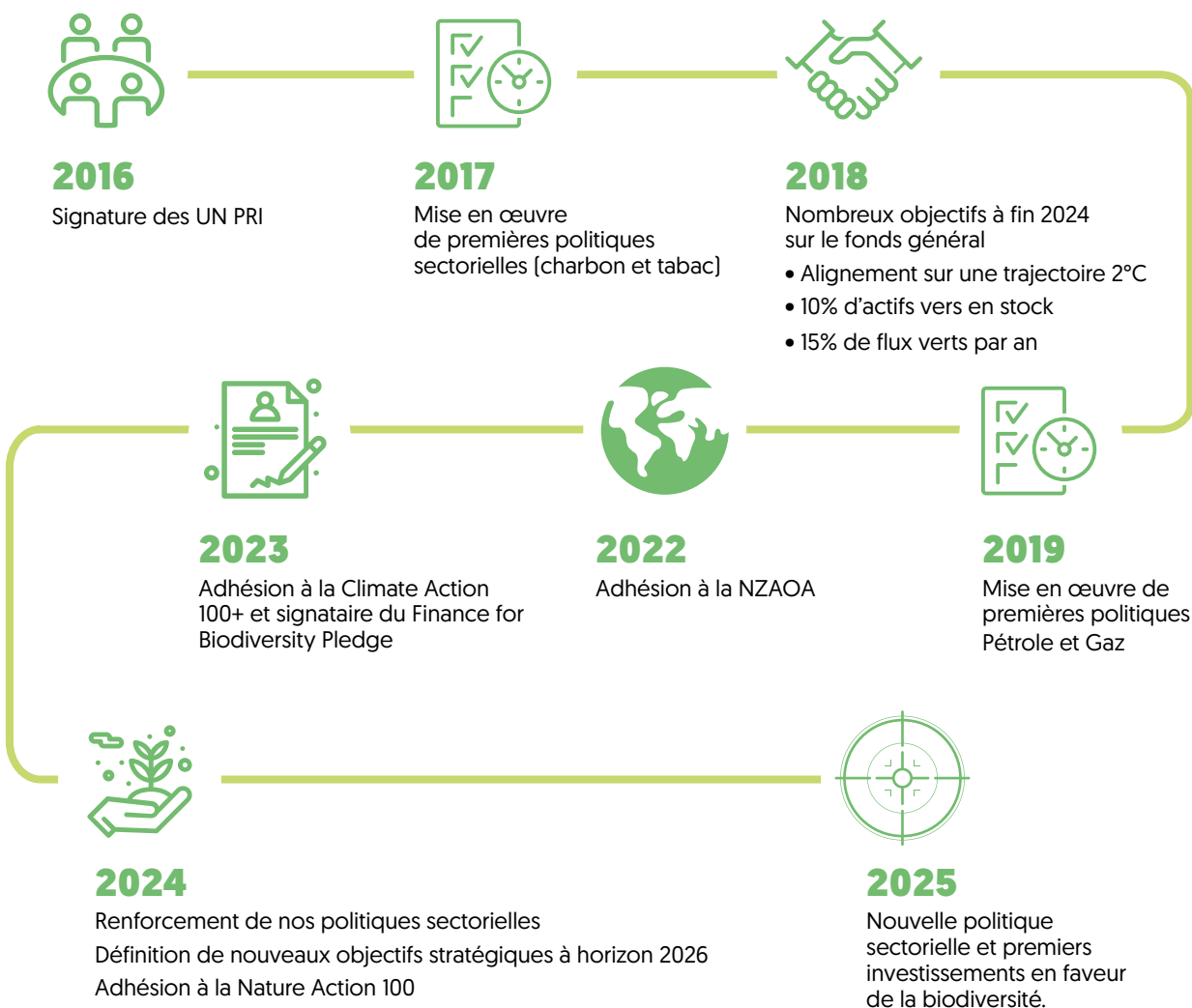
La prise en compte des enjeux de durabilité relatifs aux investissements est une préoccupation croissante pour BPCE Assurances et sa filiale BPCE Vie depuis plusieurs années, tant en ce qui concerne l'impact de ces investissements que pour l'intégration de ses enjeux dans la gestion des risques.

En particulier, les enjeux environnementaux (climatiques d'abord depuis l'Accord de Paris sur le Climat (COP 21) puis, de façon plus générale, en intégrant notamment les sujets de biodiversité (COP 15) et les évolutions réglementaires ont entraîné de nouveaux besoins et exigences pour tous les acteurs économiques. BPCE Assurances a, dès 2016, pris en compte ces enjeux afin de participer à une transition juste et tenter d'avoir un impact positif et durable, notamment

au travers des choix d'investissements réalisés par sa filiale BPCE Vie.

Depuis 2016 et la signature des UN PRI, l'ambition de BPCE Assurances s'est sans cesse renforcée avec la définition d'objectifs clairs et d'engagements notables pour lesquels des actions concrètes ont été mises en place au niveau de BPCE VIE.

En tant qu'investisseur institutionnel engagé, BPCE Vie encourage ses partenaires à adopter des pratiques plus durables et à financer des projets qui apportent des solutions réelles et qui ont un impact positif mesurable sur la transition écologique, sans causer d'impact négatif sur les écosystèmes et les communautés locales.



(1) Toutes les initiatives de place et engagements décrits dans cette partie sont pris par BPCE Assurances et déclinés de manière volontaire à sa filiale BPCE Vie.

Faits marquants et chiffres clés 2025

Atteinte des objectifs du plan stratégique VISION 2030 (premier jalon 2024-2026) :

► **Empreinte carbone scope 1 et 2 en tCO₂e/M€** [objectif de - 50 % en 2030] : au 31/12/2025, BPCE Assurances [BPCE Vie] a dépassé l'objectif de 2026 [-40 %] avec - 49 % [42 tCO₂/M€].

► **% d'actifs durables en stock** [objectif de 25 % en 2030] : au 31/12/2025, BPCE Assurances [BPCE Vie] a dépassé l'objectif de 2026 [min 18 %] avec 20,6 %

► **Maintien d'un alignement du portefeuille d'actifs** sur une trajectoire visant à limiter le réchauffement climatique à +2°C, en cohérence avec les accords de Paris (< + 2°C) : au 31/12/2025, BPCE Assurances [BPCE Vie] maintient cet alignement de son portefeuille d'actifs avec une température de [1,5°C ; 2,0°C]

► **% des investissements dirigés vers l'économie française** [objectif 2026 > 33 %] : au 31/12/2025, BPCE Assurances [BPCE Vie] a dépassé l'objectif de 2026 avec 36,7 %.

Participation à l'initiative de place Objectif Biodiversité,

avec un investissement dans les deux fonds d'investissement qui en sont issus

Plus de 20 % des actifs

du fonds euros sont investis dans des actifs durables⁽²⁾.

Mise à jour de la politique normative d'exclusion

relative au respect des UNGC⁽³⁾/OCDE⁽⁴⁾.

Mise à jour de la politique Défense

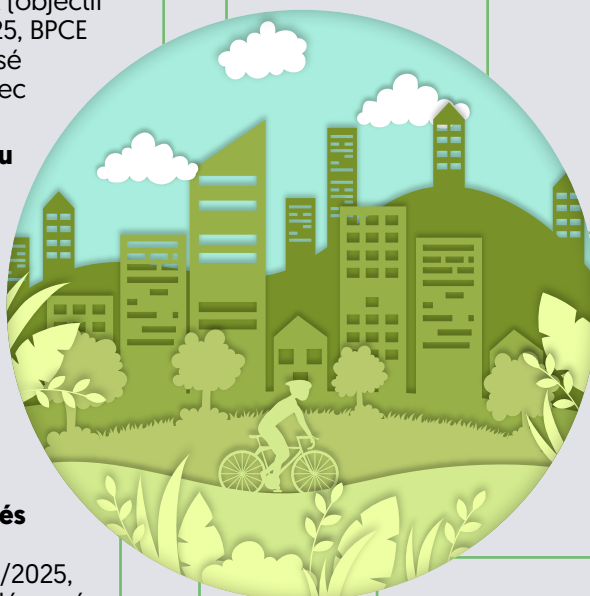
Mise en place d'une politique sectorielle

relative à l'huile de palme

Mise en place d'une méthodologie d'analyse sur les PFAS⁽⁵⁾

La première émission de dette subordonnée de BPCE Assurances

dont une tranche Green, adossée à un portefeuille 100 % vert très majoritairement détenu par BPCE Vie



(2) La notion d'actif durable selon BPCE Assurances est définie en partie A Caractéristiques d'un actif durable selon BPCE Assurances.

(3) United Nations Global Compact – politique détaillée en partie A La mise en place de politiques sectorielles.

(4) Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sur la conduite responsable des entreprises.

(5) Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés (PFAS) représentent plusieurs milliers de composés chimiques synthétiques (Mieux comprendre les PFAS, leurs effets, les textes (...)) cf. partie A.



STRATÉGIE GÉNÉRALE d'investissement responsable et gouvernance

1

A Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Nos convictions sur les enjeux ESG

La démarche ESG de BPCE Vie s'aligne sur l'ambition de BPCE Assurances et repose sur trois piliers fondamentaux :

1. LA CONVICTION DE L'IMPORTANCE D'ACTIONS CONCERTÉES

Nous croyons qu'une transformation sociale et environnementale réussie nécessite une collaboration active entre les pouvoirs publics, les entreprises, les clients, les investisseurs et la société civile.

2. LA PRISE DE CONSCIENCE DE NOTRE IMPACT

Nous sommes conscients que nos décisions d'investissement et de distribution de produits d'épargne jouent un rôle clé dans la transition vers un modèle de développement durable, qui répond aux besoins actuels sans compromettre ceux des générations futures.

3. L'AFFIRMATION DE NOTRE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

Fidèles à l'ADN coopératif du Groupe BPCE, nous considérons notre responsabilité sociétale comme essentielle. Nous mettons en œuvre des actions concrètes pour renforcer la pertinence et la pérennité de notre modèle économique d'assurance, tout en œuvrant pour une transition juste et équitable.

La durabilité au cœur du plan stratégique de BPCE Vie

Dans un contexte de transitions rapides, BPCE Vie s'inscrit dans une trajectoire de financement d'une économie plus durable et respectueuse des limites planétaires⁽⁶⁾.

Cette trajectoire repose sur des cadres internationaux reconnus :

Les accords de Paris pour le climat

En 2018, BPCE Vie a formalisé ses engagements climatiques pour aligner ses investissements (directement détenus ou au travers de fonds et mandats dédiés) sur les objectifs de l'Accord de Paris, soutenant ainsi la transition environnementale et la limitation du réchauffement climatique. Ces engagements incluaient l'alignement des actifs du Fonds euros sur une trajectoire +2°C par rapport à l'ère pré-industrielle, un objectif atteint en 2024.

En 2022, le Groupe BPCE Assurances a renforcé son engagement en rejoignant la Net Zero Asset Owner Alliance (NZAOA), une coalition d'investisseurs institutionnels visant à décarboner leurs portefeuilles d'ici 2050, ce qui implique de mesurer systématiquement les émissions de carbone de leurs investissements et d'accompagner les entreprises dans leur décarbonation⁽⁷⁾.

Le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal⁽⁸⁾

En lien avec les enjeux liés à la biodiversité pour la résilience des écosystèmes et la stabilité économique, BPCE Vie a engagé, en 2024, le déploiement d'une stratégie Nature et Biodiversité. Renforcée en 2025, cette stratégie vise à contribuer à l'atteinte des objectifs du Cadre mondial de la biodiversité (GBF) définis en 2022, à l'issue de la 15^e Conférence des Parties (COP) des Nations Unies sur la diversité biologique⁽⁹⁾.

(6) Limites planétaires expliquées dans l'Edito

(7) Les engagements pris dans le cadre de la NZAOA sont détaillés dans la partie F

(8) La stratégie biodiversité est détaillée dans la partie G

(9) Stratégie Nature et Biodiversité expliquée en partie G « Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité »

STRATÉGIE GÉNÉRALE

d'investissement responsable et gouvernance

1

Lancé en 2024, le projet stratégique VISION 2030 définit les priorités stratégiques du Groupe pour une croissance au service de ses clients, en intégrant quatre transitions majeures : environnementale, démographique, géopolitique et technologique.

Face aux incertitudes créées par ces transitions, le Groupe BPCE s'appuie sur sa présence territoriale, ses métiers et ses expertises pour répondre aux besoins actuels et futurs de ses assurés et de ses collaborateurs.

Les orientations de « VISION 2030 » définies par BPCE Vie prolongent le plan précédent, tout en élargissant son action en matière de durabilité :

► Initialement concentrées sur les investissements du Fonds en euros, les orientations sont progressivement étendues à la stratégie de référencement des Unités de Compte (UC) proposées au sein des différents produits d'assurance-vie et de retraite.

► Au-delà des sujets climatiques, BPCE Vie intègre également les enjeux sociaux ou de biodiversité dans ses investissements.

Conséquence directe de cette volonté, les objectifs de durabilité de BPCE Vie sont notamment :

- de réduire de 50 % l'empreinte carbone (scopes 1&2)⁽¹⁰⁾, du portefeuille d'actifs de BPCE Vie d'ici 2030 (périmètre des actions ou obligations, détenues en direct et via des mandats ou des fonds dédiés).
- de détenir au moins 25 % d'actifs durables⁽¹¹⁾ couvrant les enjeux environnementaux et sociaux au sein des fonds en Euros et assimilés,
- de renforcer le caractère durable de son offre d'Unités de Compte.

BPCE VIE	MTM M€	%	Exclusions sectorielles et normatives	Intégration ESG dans le processus d'investissement	Concerné par l'objectif Température	Concerné par l'objectif carbone	Objectif carbone
Obligations souveraines	17 920	30 %	N/A	Oui	Non	Non	Non
Obligations d'entreprises	24 186	40 %	OK	Oui	Oui	Oui	Oui
Actions	1 929	3 %	OK	Oui	Oui	Oui	Oui
Fonds coté	5 845	10 %	OK	Oui	En cours d'intégration	En cours d'intégration	En cours d'intégration
Fonds non coté	10 036	17 %	OK	Oui	En cours d'intégration	En cours d'intégration	En cours d'intégration
Trésorerie	781	1 %	OK	Oui	N/A	NA	NA
TOTAL	60 697	100 %					



(10) Scope 1 : émissions directes, Scope 2 : émissions indirectes liées à l'énergie, Scope 3 : autres émissions indirectes (par exemple : les déplacements domicile-travail, les achats hors énergie...)

(11) La notion d'actif durable selon BPCE Assurances est définie en partie A « caractéristiques d'un actif durable selon BPCE Assurances »

Une démarche inscrite dans le cadre d'initiatives et de coalitions

Dès 2016, dans le cadre des engagements signés par BPCE Assurances, signataire de ces engagements, BPCE Vie a souhaité renforcer sa démarche d'intégration des enjeux de durabilité en participant à des initiatives reconnues en matière d'investissement responsable et de prise en compte des enjeux liés au changement climatique et à la biodiversité.

Les principales initiatives sont décrites dans l'iconographie ci-dessous.

AF2I

Dans la continuité de 2024, BPCE Assurances participe notamment à un groupe de travail dédié aux réflexions autour de la refonte du questionnaire envoyé aux sociétés de gestion en amont d'un investissement dans un fonds pour le fonds général. L'objectif est d'harmoniser le questionnaire ESG entre l'ensemble des investisseurs. Le nouveau questionnaire est disponible depuis le 1^{er} trimestre 2024.

IFD

En 2025, BPCE Assurances a participé aux groupes de travail sur le panorama des stratégies de transition énergétique de la place financière de Paris concernant les énergies fossiles. Le panorama a été publié par l'IFD le 11 février 2026, reprenant le travail de groupe effectué tout au long de l'année.

Climate Action 100+

BPCE Assurances a rejoint l'initiative fin 2023, ainsi que le groupe d'engagement d'une entreprise française de l'énergie en tant que contributeur. L'objectif est de participer au dialogue avec cette entreprise à propos des solutions et mesures qui pourraient être prises afin de réduire ses émissions de gaz à effet de serre. En 2025, le groupe de travail a poursuivi le dialogue déjà initié.

Act4nature

Déterminé à agir en faveur de la biodiversité, le Groupe BPCE (dont BPCE Vie) rejoint Act4nature international en 2024 et renouvelle l'engagement précédemment porté par sa filiale Natixis depuis 2018. En cohérence avec son plan stratégique VISION 2030, BPCE Assurances a travaillé en 2025 à réduire les pressions qui pèsent sur la nature (adoption d'une stratégie biodiversité et d'une politique sectorielle « pesticides ») et à intégrer progressivement cette dimension dans ses activités.

NZAOA

BPCE Assurances a rejoint plusieurs groupes de travail au sein de la Net Zero Asset Owner Alliance sur les sujets de reporting, notamment sur le Scope 3 et la dette souveraine. En 2025, BPCE Assurances continue de suivre son engagement :

- Réduire l'empreinte carbone de nos portefeuilles d'actions détenues en direct de 50% en 2030 par rapport à 2021.
- Réduire l'empreinte carbone de nos portefeuilles d'obligation d'entreprises de 50 % en 2030 par rapport à 2021.
- Détenir plus de 25 % d'actifs durables en stock (en fonds euros) d'ici à 2030.

Finance for Biodiversity foundation

BPCE Assurances a signé le pledge de la Finance for Biodiversity Foundation fin 2023. En 2024, BPCE Assurances a validé trois Initiation targets sur la gouvernance, l'évaluation (mesures d'Impacts et dépendances) et la formation. Ce premier socle de cible a été suivi en 2025 et continuera de l'être à horizon 2026, de l'établissement des monitoring targets et des portfolio targets, reprenant les objectifs biodiversité de BPCE Assurances.

UN PRI

En 2025, en tant que signataire des PRI, BPCE Assurances a répondu au reporting PRI permettant d'évaluer les pratiques relatives à l'investissement responsable au sein de BPCE Assurances.

NatureAction 100

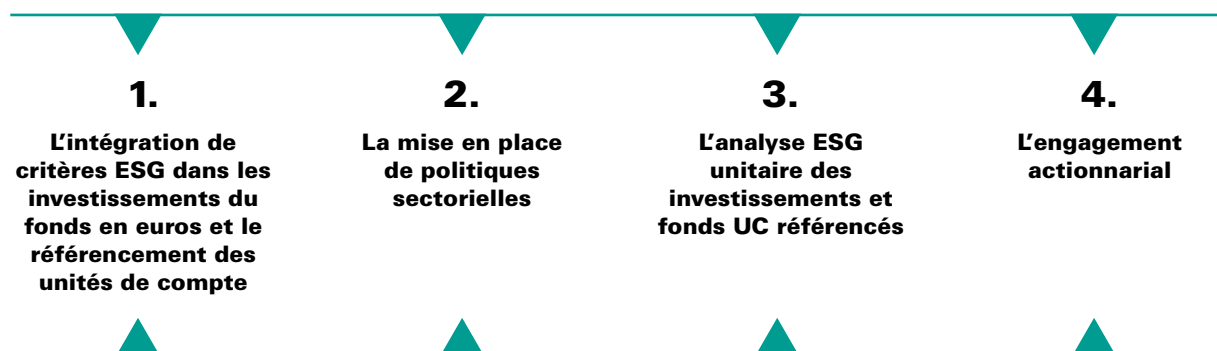
BPCE Assurances a rejoint l'initiative d'engagement Nature Action 100 fin 2024 pour renforcer sa stratégie biodiversité. L'objectif est d'inverser la perte de nature et de biodiversité d'ici 2030 en mobilisant activement des grandes entreprises de secteurs impactants. Cet engagement doit permettre de poursuivre le dialogue avec les entreprises autour de plusieurs attentes des investisseurs vis-à-vis des entreprises, ciblées sur les facteurs de perte de la biodiversité.

Le cadre ESG des investissements de BPCE Vie

BPCE Vie intègre les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans l'ensemble de ses choix de supports financiers et de ses décisions d'investissement.

Elle combine une approche globale lorsque cela est possible, notamment par le biais de politiques normatives et sectorielles, et une approche spécifique à chaque classe d'actifs, adaptée à ses particularités, aux données disponibles et à son potentiel d'influence sur la gestion.

Cette démarche ESG s'articule autour de plusieurs axes prioritaires :



Les caractéristiques d'un actif durable selon BPCE Assurances

BPCE Vie définit comme actif durable les titres qui respectent l'une des définitions suivantes :

- ▶ Les titres dont 20 % des revenus générés par l'émetteur sont alignés à la taxonomie, dont la note CIA (Carbon Impact Analytics) est inférieure à 7.3, dont la note Environnemental d'ISS de l'émetteur est supérieure à C, dont la note Social d'ISS de l'émetteur est supérieure à C, dont la note Gouvernance d'ISS de l'émetteur est supérieure à C+ et qui respectent nos politiques sectorielles.
- ▶ Les titres dont l'émetteur a un objectif de décarbonation validé par SBTi, dont la note CIA est inférieure à 7.3, dont la note Environnemental d'ISS de l'émetteur est supérieure à C, dont la note Social d'ISS de l'émetteur est supérieure à C, dont la note Gouvernance d'ISS de l'émetteur est supérieure à C+ et qui respectent nos politiques sectorielles.
- ▶ Les Green Bonds dont le use of proceed a été revalidé par nos assets managers, dont la note Social d'ISS de l'émetteur est supérieure à C, et dont la note Gouvernance d'ISS de l'émetteur est supérieure à C+ et qui respectent nos politiques sectorielles.
- ▶ Les Social Bonds dont le use of proceed a été revalidé par nos assets managers, dont la note CIA est inférieure à 7.3, dont la note Environnemental d'ISS de l'émetteur est supérieure à C, dont la note Gouvernance d'ISS de l'émetteur est supérieure à C+ et qui respectent nos politiques sectorielles.
- ▶ Les Sustainable Bonds dont le use of proceed a été revalidé par nos assets managers, dont la note CIA est inférieure à 7.3, dont la note Environnemental d'ISS de l'émetteur est supérieure à C, dont la note Social d'ISS de l'émetteur est supérieure à C, dont la note Gouvernance d'ISS de l'émetteur est supérieure à C+ et qui respectent nos politiques sectorielles.
- ▶ Les fonds classés SFDR 9 ayant fait l'objet d'une validation en comité de validation des investissements et de référencement.

L'intégration de critères ESG dans les investissements du fonds en euros et le référencement des unités de compte

Fonds en euros – Actions et obligations d'entreprises

Application d'un filtre ESG et climat

Convaincue de la corrélation à long terme entre performances ESG et financière, BPCE Vie veille à la qualité de ses investissements sous l'angle ESG. Ainsi, l'entreprise exclut ou demande à ses gestionnaires d'actifs de ne pas acquérir des actifs présentant une notation ESG inférieure à des seuils définis. BPCE Vie utilise une matrice de classification des émetteurs pour une sélection basée sur la qualité ESG des entreprises de son univers d'investissement. Les scores ESG déterminent l'éligibilité des entreprises à l'investissement, avec un accent sur les enjeux climatiques, aboutissant à une « matrice de durabilité » composée de deux axes :

- Un axe qualité ESG qui reprend les notes E, S et G des émetteurs avec des seuils fixés selon le pilier concerné (environnemental, social ou de gouvernance). Les seuils ont été fixés après analyse des notes sur l'univers ISS et l'étude de l'impact sur le portefeuille.
- Un axe climat qui reprend deux indicateurs : l'empreinte carbone scope 1&2 de l'entreprise et le CIA (Carbon Impact Analytics) de l'entreprise, (plus d'éléments sont fournis dans la partie 1.F)

MATRICE BPCE Assurances %		Alignement température < +2°C	Alignement température < +2°C	Alignement température ≥ +2°C	Alignement température ≥ +2°C
		Empreinte carbone < Empreinte carbone du portefeuille de 2021	Empreinte carbone ≥ Empreinte carbone du portefeuille de 2021	Empreinte carbone < Empreinte carbone du portefeuille de 2021	Empreinte carbone ≥ Empreinte carbone du portefeuille de 2021
Note ISS E et S ≥ C	▶	Positif	Positif	Neutre	Risque
Note ISS G ≥ C+	▶				
Note ISS E & S < C	▶	Neutre	Neutre	Neutre	Risque
Note ISS G ≥ C+	▶				
Note ISS E et S ≥ C	▶	Neutre	Neutre	Risque	Négatif
Note ISS G < C+	▶				
Note ISS E & S < C	▶	Risque	Risque	Négatif	Négatif
Note ISS G < C+	▶				

Les émetteurs notés **Négatif** par la matrice sont interdits à l'achat. Ceux déjà présents en ou reclassés **Négatif** font l'objet d'un suivi spécifique en vue d'une éventuelle cession si les conditions financières, satisfont à l'intérêt des assurés.

Les émetteurs notés **Risque** sont l'objet d'une analyse ESG approfondie avant tout achat pour valider la qualité ESG de l'émetteur (en particulier sous l'angle climatique / plan de transition). Ceux déjà présents en portefeuille ou reclassés **Négatif** font l'objet d'un suivi spécifique.

Cette matrice ESG a été communiquée aux gestionnaires des mandats et fonds dédiés qui la déploient au travers de leur gestion. De plus, les éléments tels que l'alignement en température et l'application des politiques sectorielles (cf. pages suivantes) sont des critères pris en compte dans le processus de validation des investissements.

Analyse biodiversité

Une analyse des impacts et dépendances à la biodiversité est réalisée sur ce portefeuille (cf. partie G). A ce stade, il n'y a pas de filtre ESG réalisé sur la base de critères quantitatifs en amont des investissements mais BPCE Vie réfléchit à la définition de critères, en lien avec les évolutions des pratiques de marché.

Fonds en euros – Obligations souveraines

Les États sont analysés sous les angles E, S et G par le biais de différentes méthodologies et métriques. L'objectif est notamment d'évaluer :

- Leur exposition aux risques climatiques
- La robustesse de leur stratégie d'alignement avec les accords de Paris
- Leurs objectifs relatifs à la biodiversité
- Le respect des enjeux sociaux et la robustesse de leur gouvernance

Conformément aux éléments mentionnés dans le rapport 2024, BPCE Vie a déployé un cadre d'analyse ESG pour l'évaluation des émetteurs.

La mise en place de politiques normatives et sectorielles

Afin de limiter son exposition à un certain nombre de secteurs ou de thématiques sensibles⁽¹²⁾ ou ayant des impacts⁽¹³⁾ négatifs sur l'environnement, la santé et les droits humains, BPCE Vie met en oeuvre des politiques normatives et sectorielles et pilote leur déploiement grâce à la mise en place d'un reporting trimestriel. Ces politiques sont validées annuellement par le comité ESG et présentées au conseil d'administration. En cas de violation des principes de chaque politique par un émetteur, le sujet est remonté pour arbitrage et décision dans les instances idoines.

Ces politiques sont de deux types :

- normatives, sur le respect de normes internationales ou de conventions globalement partagées sur la place (cf. politique « UNGC/OCDE »).
- sectorielles spécifiques à la stratégie de BPCE Vie, appliquées avec des niveaux de seuils (par ex. politiques « charbon », « pétrole & gaz », « tabac », « défense », « pesticides » et « huile de palme », cette dernière ayant été créée en 2025).

Une méthodologie d'analyse sur les PFAS a également été mise en place en 2025 et validée en comité ESG.

Le périmètre d'application de ces politiques varie (fonds en euros, UC, actions/obligations directes ou via fonds dédiés, etc.) en fonction de la disponibilité des données et de l'intégration de la thématique dans les pratiques de place. Chaque périmètre est détaillé ultérieurement.

(12) Domaines d'activité dont le fonctionnement ou le dysfonctionnement a des conséquences majeures sur la sécurité nationale, l'économie, la santé publique ou la protection de l'environnement.

(13) L'impact est l'effet qu'une organisation a ou pourrait avoir sur l'économie, l'environnement et la société, y compris les effets sur les droits de l'homme, en raison de ses propres activités ou de ses relations d'affaires. Cet impact peut être réel ou potentiel, négatif ou positif, à court ou à long terme, volontaire ou involontaire, direct ou indirect et réversible ou irréversible. Il indique la contribution, positive ou négative, de l'organisation au développement durable ([Impact — Portail RSE](#)).

POLITIQUE Application du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC) et principes de l'OCDE

Contexte et enjeux du secteur

BPCE Assurances applique des politiques normatives et sectorielles qui précisent son positionnement vis-à-vis des émetteurs exclus de son univers d'investissement.

Le Pacte mondial des Nations Unies (United Nations Global Compact – UNGC) repose sur 10 principes issus de textes fondamentaux comme la Déclaration universelle des droits de l'Homme, la déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et la convention des Nations Unies contre la corruption.

Le respect de ces 10 principes complétés des principes directeurs de l'OCDE engage les organisations à assumer leurs responsabilités dans quatre domaines :

- Les droits de la personne,
- Le travail,
- L'environnement,
- La lutte contre la corruption.

En tant qu'investisseur responsable, BPCE Assurances intègre dans ses décisions d'investissement le respect de cet ensemble de normes et principes internationaux.

CLASSES D'ACTIFS CONCERNÉES

Fonds en euros et assimilés

Actions et obligations d'entreprises cotées détenues en direct ou au travers de fonds dédiés.....



Autres fonds d'investissements cotés et non cotés (détention indirecte).....



UC

Supports en unités de compte (nouveaux référencements).....



- Politique appliquée à la classe d'actif
- Application de la politique en cours d'étude
- Politique non appliquée

Mise en œuvre de la politique

Fonds en euros et assimilés

Nouveaux investissements (flux)

BPCE Assurances investira uniquement sur des émetteurs n'étant pas en violation du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC) et des principes directeurs de l'OCDE à la date d'investissement.

Gestion du stock

Pour les émetteurs entrés en portefeuille avant la mise en place de la politique et qui n'en respecteraient pas les principes ou ceux qui ne la respecteraient plus, BPCE Assurances cherchera à les céder de façon prioritaire, notamment dans le cadre d'opérations d'arbitrage, dans le respect de l'intérêt des assurés.

Unités de compte

Le référencement de supports distribués sous forme d'unités de compte et dont la politique d'investissement ne respecterait pas les principes mentionnés précédemment n'est pas autorisé.

Suivi de la politique normative

BPCE Assurances suit la bonne application de la politique grâce à la mise en place d'un reporting trimestriel.

En cas de violation des principes de la politique par un émetteur, le sujet est remonté pour arbitrage et décision en Comité ESG, qui se réunit chaque trimestre.

POLITIQUE Défense

Contexte et enjeux du secteur

Alignée avec la stratégie du Groupe BPCE, BPCE Assurances soutient les acteurs du secteur de la défense, et en particulier les entreprises de la Base Industrielle et Technologique de Défense (BITD) française et européenne, qui opèrent souvent à la fois dans les domaines civil et militaire.

Les exclusions visées par cette politique se font en cohérence avec la Convention d'Ottawa, le Traité d'Oslo, la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, la Convention sur l'interdiction des armes biologiques, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

En tant qu'investisseur responsable, BPCE Assurances intègre le respect de certains standards dans la décision d'investissement, afin d'éviter les risques, inhérents au secteur de la défense et à l'utilisation d'« armes interdites ». Ainsi, conformément à ses ambitions, BPCE Assurances met en œuvre des procédures strictes pour encadrer ses activités liées au secteur des armes interdites.

Sont considérées comme des armes interdites :

- Les mines antipersonnel,
- Les armes à sous-munitions,
- Les armes nucléaires dans la mesure où elles se rapportent à des ogives nucléaires (c'est-à-dire l'élément essentiel d'une arme nucléaire),
- Les armes biologiques,
- Les armes chimiques,
- Les armes à éclats non localisables et les armes à laser aveuglantes visées par les protocoles I et IV de la Convention sur certaines armes classiques de 1980.

CLASSES D'ACTIFS CONCERNÉES

Fonds en euros et assimilés

Actions et obligations d'entreprises cotées détenues en direct ou au travers de fonds dédiés.....



Autres fonds d'investissements cotés et non cotés (détention indirecte).....



UC

Supports en unités de compte (nouveaux référencements).....



- Politique appliquée à la classe d'actif
- Application de la politique en cours d'étude
- Politique non appliquée

Mise en œuvre de la politique

Fonds en euros et assimilés

Nouveaux investissements (flux)

BPCE Assurances exclut à l'achat les émetteurs impliqués dans le développement, la production ou la vente des armes interdites à la date d'investissement.

Gestion du stock

BPCE Assurances ne détient aucun émetteur impliqué dans les armes interdites dans son portefeuille. Pour les émetteurs entrés en portefeuille avant la mise en place de la politique et qui, à l'avenir, ne la respecteraient plus, BPCE Assurances cherchera à les céder de façon prioritaire, notamment dans le cadre d'opérations d'arbitrage et dans le respect de l'intérêt des assurés.

Unités de compte

Le référencement de supports distribués sous forme d'unités de compte et dont la politique d'investissement ne respecterait pas les principes mentionnés précédemment n'est pas autorisé.

Suivi de la politique sectorielle

BPCE Assurances suit la bonne application de la politique grâce à la mise en place d'un reporting trimestriel. Cette politique sectorielle est validée annuellement par les instances de gouvernance.

En cas de violation des principes de la politique par un émetteur, le sujet est remonté pour arbitrage et décision en Comité ESG, qui se réunit chaque trimestre.

POLITIQUE Tabac

Contexte et enjeux du secteur

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, le tabagisme constitue une des plus graves menaces pour la santé publique mondiale.

La consommation de tabac est un facteur de risque prépondérant pour les maladies cardiovasculaires et respiratoires, et de plus de 20 types de cancers. Chaque année, plus de 7 millions de décès dans le monde sont dus à la consommation de tabac. Parmi ces décès, plus de 5 millions sont dus à la consommation directe du tabac, tandis que 1,6 million concernent des non-fumeurs exposés de manière involontaire à la fumée du tabac.

Plus qu'une cause majeure de décès et de maladie, le tabac est également un facteur d'appauvrissement des populations. Sur 1,3 milliard de fumeurs dans le monde, plus de 80 % vivent dans des pays à revenu faible ou intermédiaire.

Les impacts environnementaux de la culture du tabac sont également conséquents. 5 % de la déforestation mondiale est causée par la culture du tabac. Des milliards de tonnes d'eau sont utilisées chaque année.

CLASSES D'ACTIFS CONCERNÉES

Fonds en euros et assimilés

Actions et obligations d'entreprises cotées détenues en direct ou au travers de fonds dédiés.....



Autres fonds d'investissements cotés et non cotés (détention indirecte).....



UC

Supports en unités de compte (nouveaux référencements).....



- Politique appliquée à la classe d'actif
- Application de la politique en cours d'étude
- Politique non appliquée

Mise en œuvre de la politique

Fonds en euros et assimilés

Nouveaux investissements (flux)

L'ensemble des émetteurs du secteur tabacole sont exclus des actifs à l'achat sur la base des critères suivants (exprimés en % du chiffre d'affaires) :

- Producteur : 0 %, avec une tolérance pour les fonds labélisés ISR ;
- Distributeur : 5 %, avec une tolérance pour les fonds répondant aux exigences PAB (Paris Aligned Benchmark).

Gestion du stock

Cession prioritaire, notamment dans le cadre d'opérations d'arbitrage, des émetteurs ayant un chiffre d'affaires lié à la production de tabac ou dont le chiffre d'affaires lié à la distribution de tabac dépasse le seuil de 5%.

Unités de compte

Le référencement de supports distribués sous forme d'unités de compte et dont la politique d'investissement ne respecterait pas les principes mentionnés précédemment n'est pas autorisé.

Suivi de la politique sectorielle

BPCE Assurances suit la bonne application de la politique grâce à la mise en place d'un reporting trimestriel.

En cas de violation des principes de la politique par un émetteur, le sujet est remonté pour arbitrage et décision en Comité ESG, qui se réunit chaque trimestre.

POLITIQUE Charbon thermique

Contexte et enjeux du secteur

Dans l'ère post-pandémique, le charbon est le principal responsable de l'augmentation des émissions mondiales de CO₂. Depuis 2019, les émissions mondiales dues aux combustibles fossiles ont progressé d'environ 850 Mt, majoritairement à cause d'une hausse de 900 Mt des émissions liées au charbon thermique, ainsi qu'à une augmentation modérée des émissions de gaz et une légère diminution des émissions liées au pétrole. Selon l'AIE, le charbon représentait environ 70 % de l'augmentation des émissions mondiales issues de la combustion d'énergie en 2023 (+270 Mt). Entre 2023 et 2024, les émissions de CO₂ liées au charbon ont augmenté de 0,9% (+ 135 Mt CO₂) .

Le charbon est le plus gros émetteur des émissions CO₂ dans le monde derrière le pétrole et le gaz. On estime que la part du charbon dans les émissions totales de CO₂ a atteint environ 42 % en 2025.

Plus qu'un enjeu écologique, le charbon a également un impact sur la santé de la population. Selon une étude universitaire publiée en 2023, les émissions liées au charbon sont deux fois plus nocives pour la santé que les particules fines.

Suivi de la politique sectorielle

BPCE Assurances suit la bonne application de la politique grâce à la mise en place d'un reporting trimestriel.

En cas de violation des principes de la politique par un émetteur, le sujet est remonté pour arbitrage et décision en Comité ESG, qui se réunit chaque trimestre.

CLASSES D'ACTIFS CONCERNÉES

Fonds en euros et assimilés

Actions et obligations d'entreprises cotées détenues en direct ou au travers de fonds dédiés.....



Autres fonds d'investissements cotés et non cotés (détention indirecte).....



UC

Supports en unités de compte (nouveaux référencements).....



-  Politique appliquée à la classe d'actif
-  Application de la politique en cours d'étude
-  Politique non appliquée

Mise en œuvre de la politique

Fonds en euros et assimilés

Nouveaux investissements (flux)

L'exclusion des acteurs liés au secteur du charbon thermique s'applique, sauf si l'ensemble des critères ci-dessous sont respectés :

- Chiffre d'affaires provenant du charbon thermique limité à 25 % maximum : à partir du 31/12/2021, le charbon thermique ne doit pas représenter plus de 25% du chiffre d'affaires d'une entreprise investie ;
- Développer (promoteur) : l'entreprise ne présente pas de développement de nouvelles capacités liées à la génération de charbon thermique (> 300 MW de puissance) ;
- Plan de transition : l'entreprise doit fournir un plan de transition énergétique aligné sur le calendrier de sortie (2030/2040) avec des objectifs quantifiés de réduction (mix énergétique).

En cas d'absence de plan de transition, clairement établi et aligné sur le calendrier de BPCE Assurances, les critères d'exclusion s'appliquent :

- Chiffre d'affaires provenant du charbon thermique limité à 10 % maximum : BPCE Assurances s'est engagée à ne plus avoir d'actifs réalisant plus de 10% de leur chiffre d'affaires de la génération ou d'exploitation de mines issues du charbon thermique.
- Charbon thermique produit annuellement maximum : 10 Mt,
- Puissance électrique maximum générée à partir du charbon thermique : 5 GW.

Gestion du stock

Pour les émetteurs entrés en portefeuille avant la mise en place de la politique et qui n'en respecteraient pas les principes ou ceux qui, à l'avenir, ne la respecteraient plus, BPCE Assurances cherchera à les céder de façon prioritaire, notamment dans le cadre d'opérations d'arbitrage et dans le respect de l'intérêt des assurés.

BPCE Assurances a l'objectif de ne plus détenir, en direct au sein de son portefeuille, d'émetteurs qui ne respecteraient pas sa politique d'ici 2030 pour les acteurs des pays de l'OCDE et 2040 pour le reste du monde.

Unités de compte

Le référencement de supports distribués sous forme d'unités de compte et dont la politique d'investissement ne respecterait pas les principes mentionnés précédemment n'est pas autorisé.

POLITIQUE Pétrole et gaz

Contexte et enjeux du secteur

Dans son rapport de 2023, l'AIE estimait que les activités pétrolières et gazières (production, transport, transformation) représentaient 15% des émissions directes mondiales (scope 1) liées à l'énergie. Cette empreinte carbone provient principalement des émissions de méthane (provoquées ou involontaires) et de l'utilisation de sources fossiles pour les besoins énergétiques du cycle. L'empreinte est bien plus élevée si l'on inclut les émissions du scope 3 (utilisations finales dans le bâtiment, l'industrie, les transports). Les défis de décarbonation pour ce secteur sont donc doubles : réduire les émissions du cycle de production/transport et diminuer massivement la part du pétrole/gaz dans les besoins énergétiques d'ici 2050.

Concernant le premier point, des initiatives se développent depuis 2015 (valorisation du gaz non désiré, amélioration de la détection du méthane fuitif) sous l'impulsion réglementaire. Pour le second, le consensus est que la transition énergétique implique le remplacement progressif du pétrole et du gaz par des sources bas carbone (électricité verte, biométhane, hydrogène) dans les secteurs concernés, ce qui expose les opérateurs pétroliers et gaziers à un risque de dévalorisation massive de leurs actifs.

Suivi de la politique sectorielle

BPCE Assurances suit la bonne application de la politique grâce à la mise en place d'un reporting trimestriel. En cas de violation de la politique, un arbitrage a lieu en Comité ESG. Afin de soutenir la transition énergétique, BPCE Assurances poursuivra ses investissements dans des obligations vertes émises par des entreprises du secteur.

CLASSES D'ACTIFS CONCERNÉES

Fonds en euros et assimilés

Actions et obligations d'entreprises cotées détenues en direct ou au travers de fonds dédiés..... ☒

Autres fonds d'investissements cotés et non cotés (détention indirecte)..... ☒

UC

Supports en unités de compte (nouveaux référencements)..... ☒

- ☒ Politique appliquée à la classe d'actif
- ☐ Application de la politique en cours d'étude
- ☐ Politique non appliquée

Mise en œuvre de la politique

Fonds en euros et assimilés

Nouveaux investissements (flux)

Deux axes sont retenus pour l'analyse des entreprises du secteur, chacun pouvant conduire à une exclusion de l'univers d'investissement :

- Exclusion des entreprises du secteur de l'énergie développant de nouveaux projets d'exploration ou de production de pétrole ou de gaz fossile (conventionnel ou non-conventionnel).
- Exclusion des entreprises dont la production (en part des barils (ou équivalent) produits) dépasse 10 % pour les hydrocarbures non conventionnels ou à fort impact environnemental tels que :

- Fracturation hydraulique
- Forages offshore ultra-profond
- Forage en arctique
- Extraction de sable bitumineux
- Extraction de méthane de houille et de pétrole extra-lourd

Gestion du stock

Pour les émetteurs entrés en portefeuille avant la mise en place de la politique et qui n'en respecteraient pas les principes ou ceux qui, à l'avenir, ne la respecteraient plus, BPCE Assurances cherchera à les céder de façon prioritaire, notamment dans le cadre d'opérations d'arbitrage et dans le respect de l'intérêt des assurés.

BPCE Assurances s'est fixé l'objectif de ne plus détenir en direct au sein de son portefeuille d'émetteurs qui ne respecteraient pas sa politique à horizon 2030

Unités de compte

Le référencement de supports distribués sous forme d'unités de compte et dont la politique d'investissement ne respecterait pas les principes mentionnés précédemment n'est pas autorisé

POLITIQUE Pesticides



Contexte et enjeux du secteur

Selon le site du ministère de la transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques les pesticides se définissent comme les substances chimiques ou biologiques destinées à repousser ou détruire des organismes vivants indésirables. Ils sont classés en fonction de l'espèce qu'ils combattent et leur activité : les herbicides contre les mauvaises herbes, les fongicides contre les champignons et les insecticides contre les insectes.

En 2021, l'INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale) a publié un rapport concernant les risques sur la santé des pesticides. Par ailleurs, concernant les écosystèmes, la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) déclare que la biodiversité est également menacée par l'utilisation des pesticides.

Consciente de ces enjeux, BPCE Assurances a décidé d'exclure la production et la distribution de pesticides de ses investissements dans le cadre de sa stratégie de préservation de la biodiversité. Cette décision s'inscrit dans le cadre des objectifs des accords de Kunming Montréal, visant à réduire les risques liés à la pollution et les incidences négatives de la pollution provenant de toutes les sources (cible 7).

BPCE Assurances se base sur les textes de référence suivants pour sa politique pesticides :

- Le code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides
- Le rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques de l'IPBES
- Le rapport d'évaluation thématique de l'IPBES sur les liens entre la biodiversité, l'eau, l'alimentation et la santé.

CLASSES D'ACTIFS CONCERNÉES

Fonds en euros et assimilés

Actions et obligations d'entreprises cotées détenues en direct ou au travers de fonds dédiés..... ☒

Autres fonds d'investissements cotés et non cotés (détention indirecte)..... ☒

UC

Supports en unités de compte (nouveaux référencements)..... ☐

- ☒ Politique appliquée à la classe d'actif
- ☐ Application de la politique en cours d'étude
- ☐ Politique non appliquée

Mise en œuvre de la politique

Fonds en euros et assimilés

Nouveaux investissements (flux)

Exclusion des émetteurs dont plus de 5% du chiffre d'affaires est lié à la production et à la distribution de pesticides et ne disposant pas d'une stratégie biodiversité alignée avec la cible 7 des accords de Kunming-Montréal.

Afin de soutenir la transition des entreprises concernées, BPCE Assurances s'autorise à investir dans des obligations vertes émises par ces dernières. Ces instruments feront l'objet d'une analyse approfondie pour garantir leur fléchage et leur utilisation ainsi que la cohérence de la stratégie globale de l'entité émettrice.

Gestion du stock

Pour les émetteurs entrés en portefeuille avant la mise en place de la politique et qui n'en respecteraient pas les principes ou ceux qui, à l'avenir, ne la respecteraient plus, BPCE Assurances s'engage à les céder de façon prioritaire, notamment dans le cadre d'opérations d'arbitrage et dans le respect de l'intérêt des assurés.

BPCE Assurances s'est fixé l'objectif de ne plus détenir en direct au sein de son portefeuille d'émetteurs qui ne respecteraient pas sa politique à horizon 2030.

Suivi de la politique sectorielle

BPCE Assurances suit la bonne application de la politique grâce à la mise en place d'un reporting trimestriel.

En cas de violation des principes de la politique par un émetteur, le sujet est remonté pour arbitrage et décision en Comité ESG, qui se réunit chaque trimestre.

En fonction de l'évolution de la maturité du marché sur le sujet, BPCE Assurances étudiera l'élargissement du périmètre d'application de cette politique au référencement de nouvelles unités de compte (sous format OPCVM).

POLITIQUE Huile de palme

Contexte et enjeux du secteur

L'huile de palme est l'une des huiles végétales les plus répandues dans le monde, utilisée dans divers produits, des aliments aux cosmétiques et biocarburants. Majoritairement cultivée en Asie du Sud-Est et au Brésil, sa production entraîne des effets environnementaux et sociaux significatifs.

L'expansion des plantations de palmiers à huile a contribué à la déforestation des forêts tropicales et à la conversion des tourbières, qui libèrent d'importantes quantités de CO2 dans l'atmosphère et contribuent au changement climatique. La destruction des forêts tropicales menace également la flore et la faune locale, via la perte de leur habitat naturel. De plus, les méthodes agricoles intensives, souvent accompagnées d'utilisation de pesticides et d'engrais chimiques, peuvent contaminer les sols et les cours d'eau, nuisant à la qualité de l'eau et à la santé des écosystèmes environnants.

Sur le plan social, le développement de plantations industrielles peut s'accompagner de risques d'atteintes aux droits fonciers des communautés locales et des peuples autochtones, susceptibles de provoquer des conflits et des tensions sociales. De plus, il existe des inquiétudes concernant les conditions de travail abusives de certaines zones de production.

CLASSES D'ACTIFS CONCERNÉES

Fonds en euros et assimilés

Actions et obligations d'entreprises cotées détenues en direct ou au travers de fonds dédiés..... ☒

Autres fonds d'investissements cotés et non cotés (détention indirecte)..... ☒

UC

Supports en unités de compte (nouveaux référencements)..... ☐

- ☒ Politique appliquée à la classe d'actif
- ☐ Application de la politique en cours d'étude
- ☐ Politique non appliquée

Mise en œuvre de la politique

Consciente de ces enjeux, BPCE Assurances a décidé d'exclure les producteurs d'huile de palme de ses investissements dans le cadre de sa stratégie de préservation de la biodiversité. Cette décision s'inscrit dans le respect des objectifs des accords de Kunming Montréal, visant à promouvoir une gestion durable des ressources agricoles et forestières, tout en renforçant la sécurité alimentaire et en préservant la biodiversité (cible 10).

Fonds en euros et assimilés

Nouveaux investissements (flux)

Exclusion à l'achat des entreprises dont plus de 5% des revenus sont issus de la production ou de la distribution d'huile de palme

Gestion du stock

Pour les émetteurs entrés en portefeuille avant la mise en place de la politique et qui n'en respecteraient pas les principes ou ceux qui, à l'avenir, ne la respecteraient plus, BPCE Assurances s'engage à les céder de façon prioritaire, notamment dans le cadre d'opérations d'arbitrage et dans le respect de l'intérêt des assurés.

Suivi de la politique sectorielle

BPCE Assurances suit la bonne application de la politique grâce à la mise en place d'un reporting trimestriel.

En cas de violation des principes de la politique par un émetteur, le sujet est remonté pour arbitrage et décision en Comité ESG, qui se réunit chaque trimestre.

En fonction de l'évolution de la maturité du marché sur le sujet, BPCE Assurances étudiera l'élargissement du périmètre d'application de cette politique au référencement de nouvelles unités de compte (sous format OPCVM).

MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE PFAS

Contexte et enjeux du secteur

produits chimiques éternels » en raison de leur persistance dans l'environnement et dans l'organisme, sont des substances chimiques utilisées dans de nombreux produits de la vie courante (textiles, emballages alimentaires, cosmétiques...).

Ils s'accumulent dans l'environnement et envahissent durablement : la flore, la faune et le corps humain.

L'OMS classe certains PFAS en *cancérogènes* (ex : PFOA) et en *cancérogènes probables* (ex : PFOS).

La réglementation européenne encadre déjà certaines substances de la famille des PFAS via le règlement REACH (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques).

Trois types de PFAS (PFOS, PFOA et PFHxS) sont prohibés par la Convention de Stockholm, ratifiée par 152 pays, en raison de leurs effets cancérogènes. Les effets néfastes liés aux PFAS sont nombreux. Les évaluations les plus récentes menées par des agences internationales indiquent que ces substances pourraient être cancérogènes, reprotoxiques, immunotoxiques, et agir comme des perturbateurs endocriniens, en plus de perturber le métabolisme lipidique. En 2023, l'Union Européenne a imposé des restrictions sur l'utilisation des PFCAs (acides carboxyliques perfluorés) par le biais du règlement REACH. De plus, à partir d'avril 2026, des restrictions entreront en vigueur concernant les PFHxA (acides undécafluorohexanoïques), à la suite de l'adoption de la législation en 2021.

L'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) a suggéré une interdiction totale de plus de 10 000 PFAS. Si cela était adopté, l'interdiction, qui devrait entrer en vigueur dès 2027-2028, serait l'une des plus significatives en matière de régulation chimique dans l'histoire. En France, les députés ont voté le 20 février 2025 une loi interdisant l'usage des PFAS dans les cosmétiques, ainsi que dans la plupart des textiles et des chaussures, à compter de 2026.

CLASSES D'ACTIFS CONCERNÉES

Fonds en euros et assimilés

Actions et obligations d'entreprises cotées détenues en direct ou au travers de fonds dédiés..... ☒

Autres fonds d'investissements cotés et non cotés (détention indirecte)..... ☐

UC

Supports en unités de compte (nouveaux référencements)..... ☐

- ☒ Politique appliquée à la classe d'actif
- ☐ Application de la politique en cours d'étude
- ☐ Politique non appliquée

Mise en œuvre de la politique

Fonds en euros et assimilés

Aujourd'hui, ont été analysés dans le cadre de cette méthodologie, les 12 principaux fournisseurs de PFAS du monde (3M, Chemours, Honeywell, Solvay, Merck, BASF, BAYER, ARKEMA, ARCHROMA, AGC, DAIKIN, DY).

Les émetteurs impliqués dans les PFAS sont classés sur quatre critères (faits avérés, gravité, caractère systémique et remédiation) :

Émetteurs du G1 : Entreprises qui cochent les 3 premiers critères (faits avérés, gravité, caractère systémique) et pour lesquelles les mesures de remédiation sont insuffisantes.

- Exclusion à l'achat.
- Cession prioritaire des émetteurs en stock.

Émetteurs du G2 : Entreprises qui cochent les 3 premiers critères (faits avérés, gravité, caractère systémique), mais pour lesquelles une remédiation est en cours.

- Exclusion à l'achat.
- Ajout à la Watch List d'Ostrum AM des émetteurs en stock pour suivre l'avancement de la remédiation.

En cas d'échec : cession prioritaire.

En cas de succès : conservation en portefeuille possible

Émetteurs du G3 : Entreprises qui cochent uniquement 1 ou 2 des 3 premiers critères (faits avérés, gravité, caractère systémique), mais pour lesquelles un monitoring est jugé nécessaire.

- Autorisés à l'achat sous réserve d'une analyse ESG détaillée.
- Ajout à la Watch List ESG Ostrum AM des émetteurs en stock.

Émetteurs du G4 : Entreprises qui ne cochent pas les conditions des catégories G1, G2 et G3. C'est-à-dire, les entreprises qui ne cochent pas les 3 premiers critères (faits avérés, gravité, caractère systémique et/ou remédiation satisfaisante).



MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE PFAS (suite)

Mise en œuvre de la politique

Nouveaux investissements (flux)

Exclusion à l'achat des entreprises des groupes G1 et G2.

Pour les émetteurs du groupe G3, une analyse ESG détaillée devra être menée avant tout achat.

Gestion du stock

Pour les émetteurs entrés en portefeuille avant la mise en place de la méthodologie et qui n'en respecteraient pas les principes ou ceux qui, à l'avenir, ne la respecteraient plus, BPCE Assurances cherchera à les céder de façon prioritaire, notamment dans le cadre d'opérations d'arbitrage et dans le respect de l'intérêt des assurés.

Faits avérés	Gravité	Caractère systémique	Remédiation	Catégorisation et conséquences de l'analyse
✓	✓	✓	Absente/ Insuffisante	G1 : Entreprises qui cochent les 3 premiers critères et pour lesquelles les mesures de remédiation sont insuffisantes → Liste d'Exclusion Worst Offenders
✓	✓	✓	En cours	G2 : Entreprises qui cochent les 3 premiers critères mais pour lesquelles une remédiation est en cours → Watch List Worst Offenders (monitoring de la remédiation)
1 ou 2 ✓ + - ✗			Absente/ Insuffisante En cours	G3: Entreprises qui cochent uniquement 1 ou 2 des 3 premiers critères mais pour lesquelles un monitoring est jugé nécessaire (car présent dans nos portefeuilles et/ou risque élevé de cocher les critères de la Liste d'Exclusion Worst Offenders) → Watch List Worst Offenders (monitoring général de la controverse)
3 ✓			Satisfaisante	G4 : Entreprises qui ne cochent pas les conditions des catégories G1, G2 and G3 (ne cochent pas les 3 premiers critères et/ou remédiation satisfaisante) → Ni Liste d'Exclusion Worst Offenders ni Watch List
1 ou 2 ✓ + - ✗			Absente/ Insuffisante En cours Satisfaisante	

Analyse BPCE Assurances, validée en comité T2 2025 sur la base de la méthodologie d'analyse d'Ostrum AM, novembre 2024
([Ostrum_AM_PFAS_Report_2025-02_FR.pdf](#))

Suivi de la méthodologie

BPCE Assurances suit la bonne application de la méthodologie grâce à la mise en place d'un reporting trimestriel. Cette méthodologie est validée annuellement par les instances de gouvernance.

En cas de violation des principes de la méthodologie par un émetteur, le sujet est remonté pour arbitrage et décision en Comité ESG, qui se réunit chaque trimestre.

L'analyse ESG unitaire des investissements et fonds UC référencés

Chaque investissement direct de BPCE Vie et chaque nouveau référencement d'Unité de Compte (UC) sont soumis à une analyse ESG spécifique. Les résultats de cette analyse sont présentés au Comité de validation des investissements et de référencement (CVIR, voir section C sur la gouvernance).

Cette démarche s'applique également lors de l'attribution de nouveaux mandats de gestion.

Les processus d'analyse et d'investissement sont adaptés aux spécificités de chaque classe d'actifs et de leurs sous-jacents (fonds d'investissement, dette privée, etc.). Pour les Green Bonds, l'émission et le projet associé sont analysés selon des critères dédiés. Les principes fondamentaux de cette analyse sont détaillés ci-après.

Les obligations d'entreprise

ENTREPRISE

Les enjeux ESG doivent être intégrés dans la stratégie globale de l'entreprise.

Plusieurs facteurs sont analysés et notamment la contribution de l'entreprise à un objectif durable, la mise en place d'objectifs climat, son positionnement par rapport à ses pairs, la prise en compte des sujets biodiversité et la gestion des risques de transition et risques physiques. L'intégration des critères sociaux est également regardée.

Enfin, la stratégie ESG doit être intégrée au plus haut niveau de gouvernance de l'entreprise.

GREEN BOND

En cas d'émission d'un Green Bond, l'émission doit respecter les standards de l'ICMA et les Green Bond Principles.

Le processus d'analyse doit être structuré, transparent et exigeant.

La prise en compte des impacts sur les autres enjeux (biodiversité, social, chaîne d'approvisionnement...) doit également être explicitée dans le projet de l'émission.

OUTILS

Cette analyse est réalisée grâce à des moyens internes comme une grille d'analyse propriétaire et une équipe dédiée aux analyses ESG.

Les outils des fournisseurs de données externes permettent également de compléter l'analyse.

Une analyse ESG formalisée est réalisée pour chaque financement et est présentée lors des comités de validation des investissements et référencement.

Les obligations souveraines

ÉTAT

Afin d'avoir une vision globale des politiques et stratégies en place au niveau de chaque pays, plusieurs facteurs sont analysés. Sur la partie environnement, sont analysés la trajectoire climatique, les moyens associés et la température implicite du pays ainsi que les risques climatiques auxquels il est exposé et sa capacité de résilience. Les objectifs sur la biodiversité sont également étudiés. Sur la partie sociale et de gouvernance, la note ISS S/G permet d'avoir la vision synthétique d'une multitude d'indicateurs liés notamment aux droits Humains et à la stabilité politique du pays.

GREEN BOND

En cas d'émission d'un Green Bond, l'émission doit respecter les standards de l'ICMA et les Green Bond Principles.

Le processus d'analyse doit être structuré, transparent et exigeant.

L'analyse du pays émetteur est également réalisée. Néanmoins, la température implicite associée à l'émission est fixée à 1.5°.

OUTILS

Cette analyse est réalisée par la direction Impact de BPCE Vie.

Les données liées à la trajectoire climatique, aux objectifs de biodiversité et aux risques climatiques sont des données issues de sources publiques. La température implicite du pays ainsi que son score ISS proviennent des fournisseurs de données externes et permettent de compléter l'analyse.

Une analyse ESG formalisée est présentée lors des comités de validation des investissements et référencement.

Les fonds d'investissement

D'un point de vue extra-financier, les pratiques et la stratégie ESG de la société de gestion et du fonds sont analysées selon plusieurs axes :

SOCIÉTÉ DE GESTION

Les objectifs et la stratégie ESG de la société de gestion doivent être formalisés et cohérents avec les grands enjeux ESG, notamment sur les aspects climatiques.

Les moyens déployés sur l'ESG doivent être suffisants et cohérents avec la stratégie ESG affichée.

La société de gestion doit justifier d'une politique ESG et les exclusions normatives et sectorielles doivent correspondre a minima à celles de BPCE Assurances.

La politique d'engagement mise en place par la société de gestion est également analysée.

FONDS D'INVESTISSEMENT

Les objectifs ESG présentés par le fonds doivent être déclinés et intégrés dans toutes les étapes du processus d'investissement (phase de préinvestissement, période de l'investissement et engagement avec les parties prenantes).

Le fonds doit s'inscrire dans les objectifs stratégiques de BPCE Assurances, notamment sur la partie décarbonation et biodiversité.

Une étude des impacts du fonds sur les autres enjeux, comme les enjeux sociaux est également réalisée.

OUTILS

Cette analyse est réalisée grâce à des moyens internes parmi lesquels, l'envoi d'un questionnaire aux sociétés de gestion en amont de l'investissement. Le fonds est analysé par la direction Impact.

Une analyse ESG est réalisée pour chaque investissement et présentée lors des comités de validation des investissements et de référencement.

Les fonds d'investissement « immobilier »

SOCIÉTÉ DE GESTION

La stratégie ESG de la société de gestion doivent être formalisés et cohérents avec les grands enjeux ESG.

La société doit justifier d'une stratégie de décarbonation, d'engagement liés aux enjeux de la biodiversité et de l'intégration de critères ESG dans le processus d'investissement.

Une politique d'exclusion adaptée à l'immobilier a également été mise en place avec notamment l'exclusion des projets ayant des impacts environnementaux jugés trop élevés ou l'exclusion d'actifs selon la typologie de locataire (par exemple les personnes vulnérables).

FONDS D'INVESTISSEMENT

Les objectifs ESG présentés par le fonds doivent être déclinés et intégrés dans toutes les étapes du processus d'investissement (phase de préinvestissement, période de l'investissement et engagement avec les parties prenantes).

Le fonds doit s'inscrire dans les objectifs stratégiques de BPCE Assurances, notamment sur la partie décarbonation et biodiversité.

Une étude des impacts du fonds sur les autres enjeux, comme les enjeux sociaux est également réalisée.

OUTILS

Cette analyse est réalisée grâce à des moyens internes parmi lesquels, l'envoi d'un questionnaire aux sociétés de gestion en amont de l'investissement. Le fonds est analysé par la direction Impact.

Une analyse ESG est réalisée pour chaque investissement et présentée lors des comités de validation des investissements et de référencement.

Les supports en Unités de Compte

Afin d'assurer la qualité ESG des supports référencés en Unités de Compte, chaque support fait l'objet d'une analyse financière et extra-financière.

Les pratiques et la stratégie ESG de la société de gestion et du fonds sont analysées selon une approche similaire à celle évoquée dans la partie précédente.

SOCIÉTÉ DE GESTION

Les objectifs et la stratégie ESG de la société de gestion doivent être formalisés et cohérents avec les grands enjeux ESG, notamment sur les aspects climatiques.

Les moyens déployés sur l'ESG doivent être suffisants et cohérents avec la stratégie ESG affichée.

La société doit justifier d'une politique ESG et les exclusions normatives et sectorielles doivent correspondre à celles de BPCE Assurances.

FONDS D'INVESTISSEMENT

Les objectifs ESG présentés par le fonds doivent être déclinés et intégrés dans toutes les étapes du processus d'investissement (phase de préinvestissement, période de l'investissement et sorties).

OUTILS

Cette analyse est réalisée sur la base des éléments fournis par la société de gestion

Les outils utilisés par BPCE Vie permettent de compléter l'analyse quand cela est possible.

Une analyse ESG est réalisée pour chaque investissement et présentée lors du comité de validation des investissements et référencement.



En 2025, BPCE Vie a systématisé la Due Diligence ESG lors du référencement de nouvelles Unités de Compte.

Attribution des nouveaux mandats de gestion

Les critères ESG sont également intégrés au processus d'attribution de nouveaux mandats à des sociétés de gestion.

Dans ce cadre, BPCE Vie évalue la présence et les axes d'une politique d'investissement responsable au sein de la société de gestion, la gouvernance déployée et les moyens dédiés à l'ESG. Les méthodes de sélection des titres sont également analysées (politiques d'exclusions sectorielles, analyse ESG intégrée au processus d'investissement, etc.) ainsi que la présence d'une démarche d'engagement.

Le mandataire doit s'engager à mettre en œuvre des exclusions totales ou partielles a minima égales aux politiques d'exclusions normatives et sectorielles en place au sein de BPCE Assurances.

En cas de validation du mandat, des clauses ESG sont intégrées au contrat afin de garantir l'application des politiques de BPCE Vie et définir les obligations de transmission d'informations ESG.

Le suivi de l'application des termes du mandat est réalisé lors de comités mensuels.

L'engagement actionnarial

Consciente de sa capacité à influencer les gérants d'actifs et les entreprises investies pour les inciter à adopter des pratiques responsables, BPCE Assurances a travaillé à l'élaboration d'une politique d'engagement et de vote, qui sera formalisée en 2026 et s'appliquera à BPCE Vie. Cette thématique, dont un résumé est présenté ci-dessous, est détaillée en partie D :

• Engagement via les gestionnaires d'actifs

BPCE Vie s'appuie sur les gestionnaires de fonds dédiés et délégataires, notamment Ostrum AM et Mirova, pour mener un dialogue actif avec les entreprises détenues en portefeuille.

Lors de la sélection des fonds dans lesquels elle investit, BPCE Vie s'assure de l'existence d'une politique d'engagement quand cela est pertinent (fonds investissant dans des entreprises notamment).

• Engagement en direct par BPCE Vie

Dans les prochaines années, BPCE Vie prévoit d'engager un dialogue avec les entreprises émettrices de titres directement détenus par son portefeuille et présentant un besoin d'alignement avec des pratiques plus durables. BPCE Vie agit également auprès des sociétés de gestion pour les encourager à faire évoluer leurs politiques sectorielles, notamment pour les énergies fossiles, tant pour le Fonds « euros » que pour le référencement d'Unités de Compte.

Une première campagne a été menée en 2025, via le fournisseur de données Mfex, auprès des principaux gestionnaires d'actifs d'Unités de Compte. L'objectif était d'améliorer la transparence des données remontées. Cette campagne se poursuit en 2026 afin d'accroître la couverture et la fiabilité des données.

• Engagement via des initiatives de place

BPCE Assurances a récemment rejoint⁽¹⁴⁾ deux initiatives collectives pour renforcer son action dans la lutte contre le changement climatique et la protection de la biodiversité (cf. Partie A. « Une démarche inscrite dans le cadre d'initiatives et de coalitions ») :

- **Climate Action 100+** : lancée en 2017, cette initiative mobilise des investisseurs mondiaux pour inciter les grandes entreprises émettrices de gaz à effet de serre à réduire leurs émissions, à établir une gouvernance solide sur les enjeux climatiques et à promouvoir la transparence des informations en accord avec les recommandations du TCFD.
- **Nature Action 100** : depuis 2022, cette initiative regroupe 190 investisseurs pour dialoguer avec les entreprises sur la protection de la nature et de la biodiversité, en visant à réduire leur impact environnemental, à soutenir l'utilisation durable des ressources et à améliorer la transparence des impacts écologiques.

Dans chacun des cas, BPCE Assurances a rejoint le groupe d'engagement d'une des entreprises ciblées par l'initiative.

Information des clients sur les critères ESG de la stratégie d'investissement

L'information des assurés et prospects s'effectue via les canaux de communication suivants :

- le site institutionnel de BPCE Assurances ;
- l'espace personnel client de consultation et de transaction ;
- les sites Priips exposant la documentation réglementaire produits ;
- la communication précontractuelle, contractuelle et annuelle.

(14) BPCE Assurances est signataire des initiatives, les engagements sont déclinés par BPCE Vie de façon volontaire

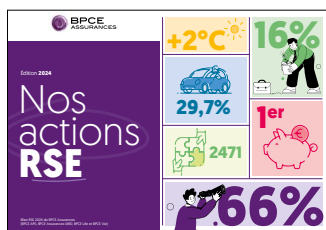
La section durabilité du site institutionnel BPCE Assurances

Les informations suivantes sont publiées dans la rubrique « Informations réglementées » du site institutionnel de BPCE Assurances :



Le présent rapport ESG de BPCE Vie conformément aux exigences du décret d'application de l'article 29 LEC et de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit *Règlement SFDR*) et ses règlements délégués

La politique de rémunération de BPCE Vie, conformément aux exigences de l'article 3 du Règlement SFDR



Le rapport RSE de BPCE Assurances, sur l'ensemble du pôle assurance, qui précise les engagements en tant qu'entreprise d'assurance des sociétés du pôle, parmi lesquels les orientations et faits marquants ESG



Le renvoi au rapport de durabilité (CSRD) 2025 du Groupe BPCE auquel BPCE Vie contribue.

À CONSULTER

<https://www.assurances.groupebpce.com/informations-reglementees/>

STRATÉGIE GÉNÉRALE d'investissement responsable et gouvernance

1

L'espace personnel client

Lorsqu'il consulte les supports de son contrat d'assurance ou souhaite choisir des supports d'investissement pour effectuer un versement ou un arbitrage, un assuré de BPCE Vie peut accéder :

- aux documents précontractuels et périodiques des produits et des supports d'investissements,
- à la classification SFDR de ces supports,
- aux thématiques ESG liées au support.

Depuis décembre 2024, une nouvelle rubrique « Indicateurs finance durable » a été créée pour chaque support. Elle y regroupe l'indicateur de durabilité, les documents de durabilité et les thématiques ESG du support.

The screenshot displays the client portal interface. On the left, a 'Répartition de vos investissements' chart shows a distribution of 41,09% and 58,91% between two units of account. The main section, 'Indicateurs finance durable', provides detailed information for the 'Niveau Europe Sustainable Equity P4' support. It includes a 'Durabilité' indicator, a list of 'Enjeux ESG du support' (Governance, Social, Environment), and links to download documents related to the support's ESG information.

Indicateurs finance durable

Durabilité : Support avec un objectif d'investissement durable

Enjeux ESG du support

- Gouvernance**
 - Autres sujets de gouvernance
 - Politique de rémunération, éthique des affaires, parité des dirigeants, indépendance des administrateurs, etc.
 - Lutte contre la corruption
- Social**
 - Les relations sociales
 - Actions soutenant le climat interne, la présence de représentants, les résultats des enquêtes internes
 - La protection des droits sociaux & humains
 - Participation, préservation des avantages sociaux, gestion des risques liés à la cybersécurité/harcèlement, contrôle des controverses
 - L'investissement dans le capital humain
 - Développement des compétences/formations, etc.
- Environnement**
 - La préservation de terres et des océans
 - La gestion/réduction des déchets
 - La préservation de la biodiversité
 - La transition vers une économie bas carbone
 - Réduction empreinte carbone, engagement sur la trajectoire 2°C pour le climat, contrôle de la consommation d'énergie, etc.
 - La préservation des ressources
 - Eau, etc.

[Télécharger les informations sur la durabilité](#)

[Télécharger le document périodique sur la durabilité](#)

Pour le client, possibilité de consulter pour les supports détenus sur son contrat :

- Consulter le niveau de durabilité du support,
- Télécharger le document de durabilité et le document périodique sur la durabilité du support,
- Consulter les thématiques ESG (Environnement, Sociétal et de Gouvernance) du support

The screenshot displays the client portal interface. On the left, a 'Répartition de vos investissements' chart shows a distribution of 62,9% and 37,1% between two units of account. The main section, 'Indicateurs finance durable', provides detailed information for the 'Niveau Europe Sustainable Equity P4' support. It includes a 'Durabilité' indicator, a list of 'Enjeux ESG du support' (Governance, Social, Environment), and links to download documents related to the support's ESG information.

Indicateurs finance durable

Durabilité : Support avec un objectif d'investissement durable

Enjeux ESG du support

- Gouvernance**
 - Lutte contre la corruption
 - Autres sujets de gouvernance
 - Politique de rémunération, éthique des affaires, parité des dirigeants, indépendance des administrateurs, etc.
- Social**
 - L'investissement dans le capital humain
 - Développement des compétences/formations, etc.
 - La protection des droits sociaux & humains
 - Participation, préservation des avantages sociaux, gestion des risques liés à la cybersécurité/harcèlement, contrôle des controverses
 - Les relations sociales
 - Actions soutenant le climat interne, la présence de représentants, les résultats des enquêtes internes
- Environnement**
 - La préservation des ressources
 - Eau, etc.
 - La transition vers une économie bas carbone
 - Réduction empreinte carbone, engagement sur la trajectoire 2°C pour le climat, contrôle de la consommation d'énergie, etc.
 - La gestion/réduction des déchets
 - La préservation de la biodiversité

[Télécharger les informations sur la durabilité](#)

[Télécharger le document périodique sur la durabilité](#)

Pour le client, possibilité de consulter pour les supports détenus sur son contrat :

- Consulter le niveau de durabilité du support,
- Télécharger le document de durabilité et le document périodique sur la durabilité du support,
- Consulter les thématiques ESG (Environnement, Sociétal et de Gouvernance) du support

Par ailleurs, lorsque le client souhaite sélectionner un support dans le but de faire un versement ou un arbitrage, une information complémentaire lui permet d'identifier les supports selon les thématiques Environnement, Social ou de Gouvernance.

STRATÉGIE GÉNÉRALE

d'investissement responsable
et gouvernance

1

Possibilité de filtrer selon les thématiques ESG (en remplacement du filtre « Durabilité »)

Choix de la répartition

Sur quel(s) support(s) souhaitez-vous réaliser votre versement ?

Fonds en Euros 0,00 €

Information importante
La valeur des supports en unités de compte fluctue à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés. Le risque de perte en capital est supporté par vous seul.

€ % **Filtres**

UNITÉS DE COMPTE

Supports détenus

MIROVA EUROPE SUSTAINABLE EQUITY FD

Niveau de risque 1 2 3 4 5 6 7

Valorisation 11,59 €

Montant à investir

Reste à investir : 100,00 € / brut

Continuer

Filtres

Niveau de risque 1 2 3 4 5 6 7

Catégories

☒ Supports disponibles

☒ Supports détenus

Classe d'actifs

☒ Actions

☒ Diversifiés

☒ Obligations

☒ Monétaires

☒ Fonds en euros

☒ Autre

Enjeux ESG

☒ Environnement
Empreinte carbone, expositions aux énergies fossiles, etc.

☒ Social
Ecart de rémunération homme/femme, retraite, etc.

☒ Gouvernance
Lutte contre la corruption, parité des dirigeants, etc.

☒ Sans enjeu ESG ou indisponible

Réinitialiser

Afficher 92 résultats

Possibilité de filtrer les supports selon les enjeux ESG (Environnement, Sociétal et de Gouvernance) du support lorsque le client réalise une opération en ligne.

Choix de la répartition

Sur quel(s) support(s) souhaitez-vous réaliser votre versement ?

Fonds en Euros 100,00 €

Information importante
La valeur des supports en unités de compte fluctue à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés. Le risque de perte en capital est supporté par vous seul.

€ % **Filtres**

UNITÉS DE COMPTE

Supports détenus

ALLOCATION PROTECTION 80

Niveau de risque 1 2 3 4 5 6 7

Valorisation 3847,37 €

Montant à investir

Filtres

Niveau de risque 1 2 3 4 5 6 7

Catégories

☒ Supports disponibles

☒ Supports détenus

Classe d'actifs

☒ Actions

☒ Diversifiés

☒ Obligations

☒ Monétaires

☒ Fonds en euros

☒ Autre

Enjeux ESG

☒ Environnement
Empreinte carbone, expositions aux énergies fossiles, etc.

☒ Social
Ecart de rémunération homme/femme, retraite, etc.

☒ Gouvernance
Lutte contre la corruption, parité des dirigeants, etc.

☒ Sans enjeu ESG ou indisponible

Réinitialiser

Afficher 36 résultats

Possibilité de filtrer les supports selon les enjeux ESG (Environnement, Sociétal et de Gouvernance) du support lorsque le client réalise une opération en ligne.

La thématique de durabilité du produit est déclinée selon les catégories mentionnées ci-après :

Environnement

Le critère environnemental prend en compte l'impact de l'entreprise sur la planète.

Les thématiques

- La transition vers une économie bas carbone
- La préservation des ressources naturelles
- La préservation des terres et océans
- La gestion/réduction des déchets
- La préservation de la biodiversité

Social

Le critère social rend compte de l'impact humain d'une entreprise, depuis ses employés et ses consommateurs jusqu'aux communautés au sein desquelles elle opère.

Les thématiques

- La protection des droits sociaux & humains
- Les relations sociales
- L'investissement dans le capital humain

Gouvernance

La gouvernance concerne la direction d'une entreprise, la rémunération des dirigeants, les audits, les contrôles internes et les droits des actionnaires.

Les thématiques

- La lutte contre la corruption
- Autres sujets de gouvernance

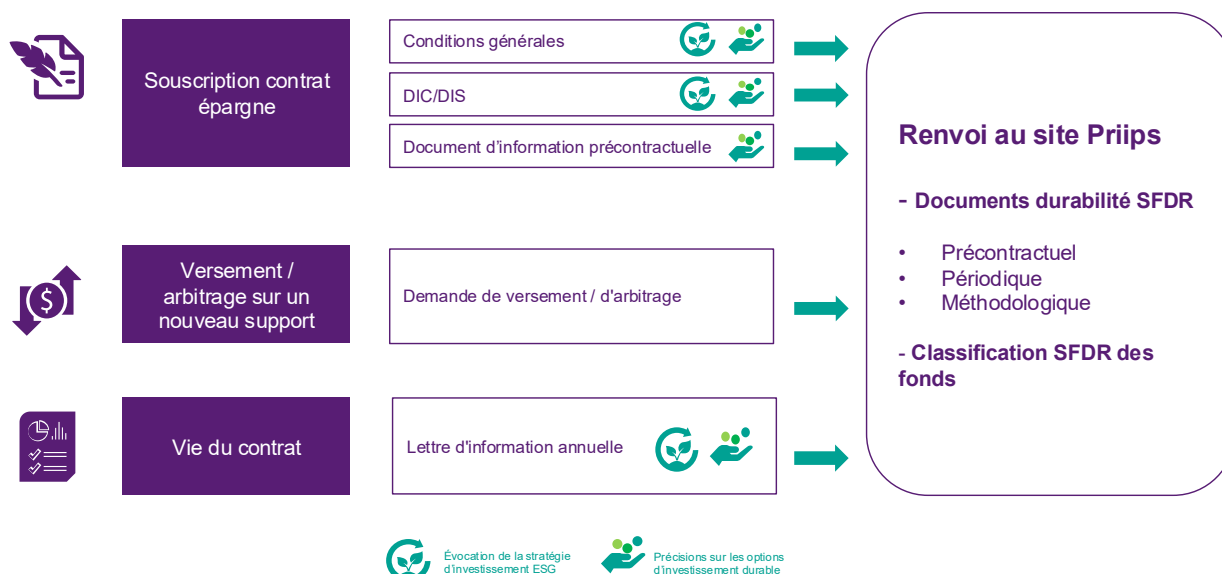
Le site réglementaire Priips et la communication précontractuelle, contractuelle et annuelle client

Le site Priips présente l'information relative à la durabilité des produits d'assurance vie à vocation d'épargne & retraite de BPCE Vie.

- Pour chaque produit (assurance vie, capitalisation et Plan Epargne Retraite), le client peut y consulter le Document d'Information Précontractuelle⁽¹⁵⁾ (DIP) ;
- Pour chaque option d'investissement (Fonds euros ou Unité de Compte), le site Priips permet de télécharger les documents définis par les normes de mise en œuvre réglementaire de SFDR.

Les documents relatifs aux Fonds en euros sont rédigés par BPCE Vie et **mis à jour a minima annuellement**. Les documents relatifs aux supports en Unités de Compte sont rédigés par les entités gestionnaires de ces Unités de Compte, et récupérés **quotidiennement** via le fournisseur de données Mfex.

Les communications précontractuelles, contractuelles et annuelles clients renvoient au site Priips. Elles font aussi mention de la stratégie d'investissement durable des fonds en euros et des options d'investissement durable via les UC labellisées.



À CONSULTER

<https://priips.assurances.groupebpce.com/>

Plan d'amélioration

Les axes d'amélioration identifiés sur cette thématique et le plan d'action associé sont les suivants :

- **Intégration progressive de critères de sélection spécifiques à la biodiversité dans les politiques et guidelines de gestion**

► ÉCHÉANCE 2028

(15) Pour les produits d'épargne retraite PER, ces documents figurent sur le site <https://dda.assurances.groupebpce.com/>

B L'investissement durable est un enjeu stratégique, qui mobilise des moyens humains, financiers et technologiques, internes ou externes.

Moyens humains mobilisés au sein de BPCE Vie

Plusieurs directions de l'entreprise participent à la prise en compte des critères de durabilité dans la stratégie d'investissement de BPCE Vie.

Le métier Assurances de Personnes (MAP) de BPCE Assurances s'est notamment doté d'une direction de l'Impact depuis fin 2022, qui couvre les activités de BPCE Vie et de la compagnie luxembourgeoise BPCE Life. Elle est rattachée au Directeur général adjoint en charge du domaine Stratégie et Transformation du Modèle opérationnel de BPCE Vie et son directeur est membre du COMEX de BPCE Vie.

Au niveau de BPCE Vie, la direction de l'Impact MAP intervient sur le périmètre du fonds en euros et sur celui des Unités de Compte (UC), de façon à couvrir l'intégralité des supports d'investissement proposés par les produits d'Epargne-Retraite.

Dans ce cadre, elle réalise notamment les missions suivantes :

- Définition du cadre d'analyse ESG des investissements du Fonds en euros et des Unités de Compte
- Analyse des nouveaux investissements du Fonds en euro sous l'axe ESG
- Définition des politiques sectorielles
- Définition de la stratégie d'engagement et des politiques de vote
- Travaux sur l'industrialisation des data ESG
- Réalisation d'études sur les thématiques ESG
- Mise en place et suivi de métriques
- Mise en place de politiques sectorielles permettant l'atteinte des engagements de l'entreprise sur les aspects ESG
- Intégration des sujets de durabilité dans les différents axes du plan stratégique
- Participation aux instances de place (France Assureurs, G11, NZAOA, UN PRI, etc.) et réalisation de travaux relatifs aux engagements pris par BPCE Assurances (trajectoire émissions carbone, etc.)
- Suivi de la réglementation et contribution à la réalisation des reportings associés
- Veille sur les pratiques de marché et les nouveaux enjeux
- Contribution au chantier CSRD

Elle comptait, au 31 décembre 2025, l'équivalent de 4 collaborateurs internes (3 analystes ESG à 100 %, une chargée de projets Impact à 30 %, et le directeur de l'Impact pour l'équivalent de 60 %) et 3 alternants / stagiaires (présence équivalente à 1,5 ETP), soit un total de **5,5 ETP** dédiés spécifiquement à l'ESG.

Aux 5,5 ETP de la direction de l'Impact vient s'ajouter un effectif total de 3,7 ETP mobilisés par d'autres directions sur les travaux ESG, répartis comme suit :

Direction	NOMBRE D'ETP DÉDIÉS A L'ESG	MISSIONS
Direction des investissements	0,5	• Identification d'opportunités d'investissement en lien avec la stratégie ESG de BPCE Vie • Échanges avec les analystes ESG de la Direction Impact lors des processus de validation des nouveaux investissements
Direction des risques	1,7	• Analyse des risques de durabilité (cf. partie H) • Contributions au chantier CSRD • Rédaction du rapport ESG, partie H. • Intégration des risques liés aux critères ESG dans le rapport ORSA • Évaluation des risques ESG via les travaux de cartographie (matrice de matérialité des risques climatiques et non climatiques) • Contributions QRT risques climatiques • CN2 durabilité : vérification du respect de l'application des politiques de gestion des investissements
Direction expérience utilisateur	0,5	• Écoute utilisateur sur les questions ESG • Conception des éléments de Parcours client donnant de la transparence et mettant en avant les caractéristiques ESG des supports
Direction Juridique / Pôle d'expertise affaires publiques	1	• Veille sur les réglementations impactant les produits ou l'entité • Participation aux travaux de place (France Assureurs) • Contribution aux rapports ESG et au chantier CSRD • Contractualisation sur les aspects ESG avec les sociétés de gestion • Mise en place d'un clausier ESG à insérer en side letter des fonds d'investissement • Contribution à la mise à jour des documents SFDR

Formation des collaborateurs

En 2025, avec l'appui de la direction des ressources humaines, la direction de l'Impact a continué son processus de formation sur les thématiques de la durabilité adaptées au niveau d'implication quotidienne des collaborateurs BPCE Vie dans ces thématiques.

Pour rappel, une structure en trois niveaux avait été définie, comme illustré ci-dessous :



Le processus de formation s'est poursuivi durant l'année 2025, et notamment :

Pour le niveau 1, dont l'objectif est de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs de BPCE Vie (y compris les alternants) aux causes et conséquences du changement climatique, les formations suivantes ont continué à être dispensées :

- **La Fresque du Climat** : 39 collaborateurs ont participé à la Fresque du Climat en 2025.
- **La Climate School**, qui est une expérience de formation en ligne pour engager et former les collaborateurs sur la transition durable, et se décline au sein de l'entreprise sur trois modules :
 - **Module 1** : le grand système climatique, la surexploitation des ressources naturelles
 - **Module 2** : l'impact sur les sociétés humaines, l'effondrement de la biodiversité
 - **Module 3** : agir sur son empreinte individuelle, agir dans son métier

Au total 16 collaborateurs ont suivi la Climate School en 2025.

- **Le module d'e-learning** "Les fondamentaux de l'impact", décliné en trois parties :

- **Introduction à l'impact** et aux enjeux ESG
- **Les cadres** de référence clés
- **L'ESG**, un moteur d'opportunités business et de gestion des risques

Au total, 241 collaborateurs ont suivi le module de formation en 2025.

Pour le niveau 2, le déploiement des modules de formation Novethic se poursuit pour former des collaborateurs de plusieurs directions (direction finance, produits et pilotage commercial, risques, centre d'expertise et de relation client). Plusieurs modules peuvent être sélectionnés :

- Les fondamentaux de la finance durable
- Panorama de la réglementation européenne en finance
- Comprendre l'analyse ESG et évaluer les risques sectoriels.

Enfin, pour le niveau 3, la première promotion de 8 collaborateurs travaillant régulièrement sur des questions ESG a obtenu le "Sustainable Investing Certificate" proposé par le CFA Institute en 2024. Une deuxième promotion de 5 collaborateurs (Impact, Risques, Produits et pilotage commercial) a obtenu le certificat en 2025, et une troisième promotion sera lancée en 2026 (avec notamment des collaborateurs des directions investissement, actuariat, stratégie, intelligence de la donnée etc.).



FRESQUE DU CLIMAT

En 2025, **39 collaborateurs** ont participé à la Fresque du Climat, pour un total de **74h de formation**.

AU TOTAL, PLUS DE 90% des collaborateurs ont reçu cette formation, dont tous les membres du COMEX depuis 2021.



CLIMATE SCHOOL

En 2025, **16 collaborateurs** ont suivi le module de formation.

DURÉE TOTALE
de formation est estimée à 1400h.*

*heures réalisées depuis la mise à disposition des modules.



LES FONDAMENTAUX DE L'IMPACT

En 2025, **241 collaborateurs** ont suivi cet e-learning.

Le module fait partie de la stratégie de formation du Groupe BPCE.

DURÉE
de formation est estimée à de 181 heures de formation.



CFA INSTITUTE

À la suite de la deuxième vague de **5 collaborateurs** inscrits et diplômés du Sustainable Investing Certificate en 2025, une nouvelle promotion sera lancée en 2026.

DURÉE
25H de formation présentielle
+ travail personnel conséquent

Formation des administrateurs

BPCE Vie a déployé depuis 2024 une formation sur la thématique ESG à l'attention de ses administrateurs.

Quatre administrateurs sur sept ont été formés en 2024. Il n'y a pas eu de formation en 2025, en revanche une formation a été proposée pour la campagne 2026.

Moyens humains mis en place par les gestionnaire d'actifs

Ostrum AM est le principal délégataire de gestion des actifs de BPCE Vie, représentant 53 % des actifs de la compagnie, soit environ 30 Md€.

Le nombre d'ETP dédiés à l'ESG chez Ostrum AM est de 46,3, soit 18 % de l'effectif global pour un encours global géré au 31 décembre 2025 de 384 Md€.

Si l'on rapporte le nombre d'ETP à l'encours géré dans le cadre du mandat confié par BPCE Vie à Ostrum AM, il est possible de considérer que 6,5 ETP dédiés à l'ESG chez Ostrum AM sont affectés à la gestion des actifs de BPCE Vie.

Tableau récapitulatif des équivalents temps plein travaillant sur les problématiques ESG

Métiers	ETP INTERNE
Direction des risques	3,5
Direction des opérations et de la transformations	4
Direction des gestions	22,65
Direction de la communication	0,7
Direction des transitions durables	7,75
Direction du développement	6,5
Direction des contrôles permanents	1,25
Total	46,35
Part en % des ETP concernées par rapport aux effectifs globaux	17,97 %

Source : Ostrum AM au 31/12/2025

Moyens financiers et technologiques

Une part des moyens financiers alloués à l'ESG correspond à l'acquisition de données externes auprès de fournisseurs de données ESG ou de sociétés de gestion, relatives aux OPCVM et FIA gérés sur les périmètres du Fonds en euros et des UC. Les outils fournis par ces prestataires et les données associées contribuent à la mise en œuvre de la stratégie d'investissement durable (suivi du portefeuille, analyse des nouveaux investissements et mise en œuvre des politiques).

BPCE Vie contractualise avec les fournisseurs de données suivants :

Analyse ESG	Stratégie Climat	Stratégie Biodiversité	Enjeux réglementaires
Notation ESG ISS ESG	Alignement en température	Empreinte biodiversité	Taxonomie ISS ESG
Screening Energies fossiles Urgewald	Intensité carbone	Analyse biodiversité	SFDR
Screening global (pesticides, tabac, etc.) MSCI	Analyse Climat	N NATURE ALPHA	ISS ESG
Alignement SBTi ISS ESG	carbon4 finance		carbon4 finance

Le budget lié à l'achat de données est en augmentation régulière depuis 2021. Celui-ci est resté stable en 2025 pour un montant de l'ordre de 360 K€.

Prestations de conseil

Aucun frais de conseil spécifique à l'ESG n'a été engagé en 2025.

Autres moyens financiers

Aux coûts d'acquisition des données et de prestations de conseil détaillées ci-dessus s'ajoutent :

- les frais engagés par les sociétés de gestion mandatées pour la gestion des portefeuilles de BPCE Vie ;
- les frais de *due diligence*, qui comportent généralement une dimension ESG ;
- les cotisations aux initiatives de place (PRI, NZAOA, etc.)

Plan d'amélioration

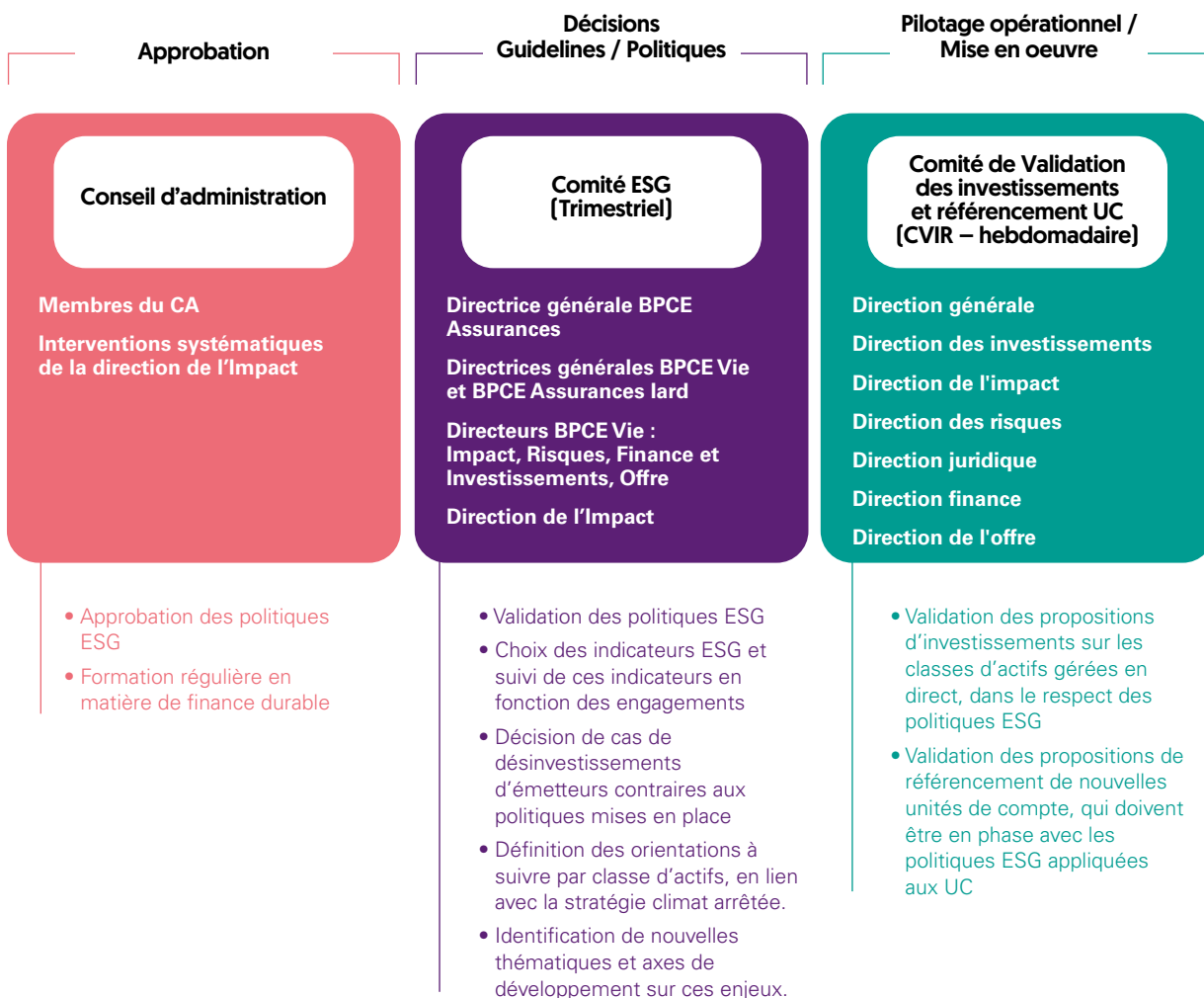
- Mise à jour du dispositif de formation à destination des collaborateurs

► ÉCHÉANCE 2026

C Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de BPCE Vie

Gouvernance et prise en compte des enjeux ESG

Du fait du caractère stratégique des enjeux liés à l'investissement durable, les décisions afférentes sont prises dans le cadre d'une comitologie à plusieurs niveaux, qui implique les membres du conseil d'administration et du comité de direction de l'entreprise.



Implication du conseil d'administration sur les enjeux de durabilité

Depuis le 29 septembre 2022, le règlement intérieur du **conseil d'administration** mentionne les éléments suivants :

Le Conseil d'administration approuve et revoit régulièrement les politiques et stratégies régissant :

- la prise en compte, la gestion, le suivi et la réduction des risques auxquels BPCE Vie est ou pourrait être exposée, y compris les risques engendrés par l'environnement économique, les risques sociaux et environnementaux, et
- la gestion, le suivi et la réduction des principales incidences négatives des décisions d'investissements de BPCE Vie sur les facteurs de durabilité.

À chaque réunion du conseil d'administration est prévue, une intervention dédiée aux sujets RSE, intégrant la thématique relative aux investissements durables.

Ces points sont l'occasion de faire état des enjeux, méthodologies et pratiques relatifs à la thématique ESG, ils sont l'occasion de développer l'expertise RSE des membres du Conseil.

En 2025, les sujets abordés lors de ces points RSE ont notamment porté sur :

- **Le rappel de la stratégie ESG globale**
- **Le suivi des objectifs chiffrés dans le cadre du plan stratégique BPCE Assurances (empreinte carbone, % d'actifs durables en stock, alignement en température cohérent avec les accords de Paris)**
- **L'évolution des métriques ESG entre les deux plans stratégiques (2020-2024 et VISION 2030)**
- **Les initiatives stratégiques de la direction Impact dans le cadre de l'ambition du plan stratégique VISION 2030 du métier Assurances de personnes "Adapter nos métiers aux transformations environnementales / sociétales et à leurs impacts"**
- **Le respect des politiques sectorielles et normatives, l'évolution de certaines politiques (tabac, défense) et la création de nouvelles (huile de palme, méthodologie PFAS)**
- **Le suivi des émetteurs corporate à risque et négatifs**
- **L'analyse ESG des émetteurs souverains**
- **La participation à différentes initiatives de place, le bilan des engagements NZAOA sur les périodes 2020-2024 et 2025-2029**
- **L'actualité réglementaire (CSRD et SFDR) et bilan de l'exercice CSRD 2024 (BPCE Assurances) et de l'Article 29 LEC 2024 (BPCE Vie)**
- **La synthèse de l'évaluation 2024 de BPCE Assurances réalisée par la Finance for Biodiversity**
- **La présentation des fonds de place biodiversité.**

Le comité ESG : décisions sur les orientations ESG, les politiques associées et suivi des indicateurs ESG

Animé par la direction Impact de BPCE Vie et composé de représentants de la direction générale des entités BPCE Assurances, le **comité ESG** valide les orientations stratégiques et les travaux réalisés sur la thématique des investissements durables.

Le comité ESG a lieu tous les trimestres et rassemble les membres suivants :

- **BPCE Assurances :**
 - Directrice générale
 - Directrice de l'Impact Pôle
- **BPCE Vie :**
 - Directrice générale
 - Directeur général adjoint en charge de la stratégie et de la transformation
 - Directeur des risques
 - Directeur finance et investissement
 - Directeur des investissements
 - Directeur financier
 - Directeur produits et pilotage commercial
 - Directeur de l'Impact du Métiers Assurances de Personnes
- **BPCE Life :**
 - Directeur des risques
- **BPCE Assurances IARD :**
 - Directrice générale
- **Groupe BPCE**
 - Un représentant de la direction de l'Impact

Il pilote également la trajectoire des objectifs ESG par un suivi des réalisations. En 2025, les sujets à l'ordre du jour du comité ESG ont porté notamment sur :

- **Le suivi des objectifs chiffrés** dans le cadre du plan stratégique BPCE Assurances (empreinte carbone, % d'actifs durables en stock, alignement en température cohérent avec les accords de Paris)
- **La mise à jour** des caractéristiques ESG des fonds en Euros (SFDR, Taxonomie, PAI)
- **Le déploiement 2025** : l'analyse ESG des émetteurs souverains
- **La démarche d'engagement** sur le périmètre UC
- **Le rapport LEC 29 2024** : zoom sur les risques climatiques et la biodiversité
- **Le rappel des grands principes des politiques** normatives et sectorielles et leur périmètre d'application, l'évolution des politiques sectorielles (tabac, défense) et la création de nouvelles (huile de palme, méthodologie PFAS)
- **La campagne PRI 2025** et l'évolution du rapport d'évaluation
- **Le reporting 2025 NZAOA** et le bilan des engagements NZAOA sur les périodes 2020-2024 et 2025-2029
- **La revue du cadre réglementaire SFDR 2.0** applicable à la finance durable et les impacts identifiées pour BPCE Vie
- **Un point d'avancement** sur les indicateurs et la data ESG
- **La synthèse de l'évaluation 2024** de BPCE Assurances réalisée par la Finance for Biodiversity.

Projet 2026 : poursuite de la formalisation d'un corpus documentaire

La direction Impact de BPCE Vie a travaillé en 2025 à l'élaboration d'un corpus documentaire qui a été pour partie présenté et validé par le comité ESG :

En 2025, six politiques sectorielles (charbon, pétrole et gaz, tabac, défense, pesticides et huile de palme), une politique normative (UNGC) et une méthodologie d'analyse des PFAS ont été présentées et validées en comité ESG. Ces politiques opérationnelles encadrent les investissements de BPCE Vie.

En 2025, BPCE Vie a initié la rédaction d'une politique globale ESG et d'une stratégie décrivant ses ambitions sur les sujets « climat » et « nature », ainsi que les moyens pour y parvenir et dont la rédaction et l'enrichissement seront poursuivis sur 2026. Ces politiques rappellent les ambitions inscrites au plan stratégique VISION 2030 et les principes ESG généraux s'appliquant au Fonds en euros et aux Unités de Compte.

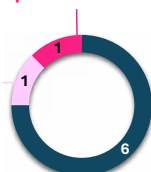
La rédaction de l'ensemble de ces documents a été initiée en 2024, poursuivie en 2025 et sera complétée en 2026, c'est notamment le cas de la politique « vote et engagement » qui sera produite en 2026.

Une architecture documentaire en cours de structuration et de formalisation sur 2025/2026

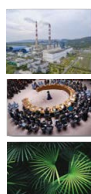
● Politiques sectorielles et normatives

Politique normative : UNGC

Méthodologie d'analyse : PFAS



Politiques sectorielles



Charbon



Défense



Huile de palme



Pétrole et gaz



Pesticides



Tabac

● Politique ESG et stratégie Climat & Nature



En cours de finalisation / restructuration

● Vote et engagement



Objectif : production en 2026

Pilotage opérationnel / mise en œuvre des politiques

► **Le comité de validation des investissements (CVIR)** examine les propositions d'investissement sur les classes d'actifs gérées en direct au sein du Fonds en euros et le référencement de nouvelles UC au sein des annexes financières des produits d'épargne de BPCE Vie. La direction Impact analyse les propositions et leur compatibilité avec la politique et les orientations stratégiques de BPCE Vie, afin de rendre un avis sur la dimension ESG et les risques afférents (climat, biodiversité, controverse, ...).

► **Les directions présentes au CVIR** (directions Juridique, des Risques, de la Conformité, des Investissements et Impact) donnent leur avis sur l'investissement ou le référencement proposé (favorable, favorable avec réserve, défavorable). Un avis défavorable de l'une des directions peut remettre en cause l'investissement.

• En 2025, **101 opportunités** d'investissement et de référencement ont été analysées par l'équipe ESG. **9 (9 %)** ont reçu un avis défavorable de l'équipe ESG (faible intégration des critères ESG et absence de possibilités d'échange avec l'émetteur) ;

• **92 (91 %)** ont reçu un avis favorable et respectent les politiques et critères ESG de BPCE Vie.

Aucun avis défavorable avec réserves.

Suivi des risques de durabilité

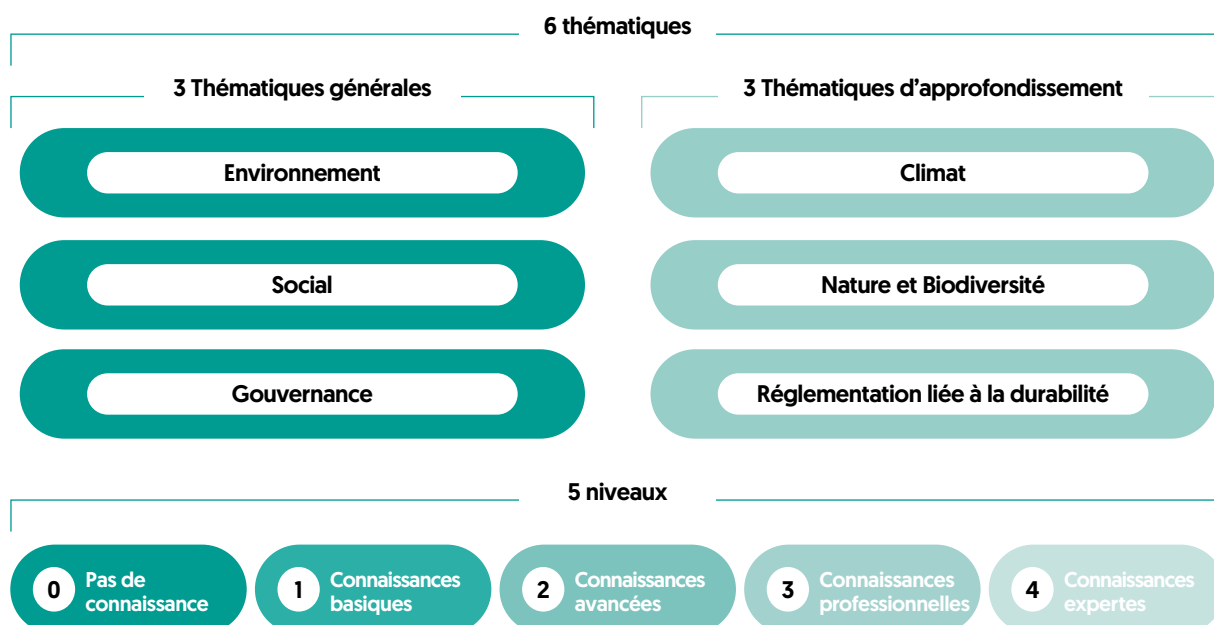
La direction des risques assure le suivi des risques de durabilité liés aux investissements. Elle participe à l'ensemble des comités cités précédemment (comité ESG, comité de validation des investissements et référencement, etc.).

► La direction des Risques de BPCE Vie suit l'ensemble des risques de BPCE Vie et propose des plans d'actions en cas de dérive du profil de risque. Les risques de durabilité relatifs aux investissements sont inclus dans ce suivi.

Évaluation des compétences des instances de gouvernance en matière d'investissement durable

BPCE Vie a mis en place une évaluation des compétences des membres de son Conseil d'Administration et de son Comité de Direction (CDMAP) en matière de durabilité. Cette évaluation est menée annuellement afin d'évaluer l'évolution des compétences de ces instances et ainsi identifier les éventuels axes de progrès sur les enjeux liés à la durabilité, pouvant conduire à la mise en place d'une formation sur un sujet particulier.

Cette évaluation prend la forme d'une auto-évaluation, sur 6 thématiques et selon 5 niveaux de maîtrise de ces thématiques (détails en annexe :



Résultat pour le conseil d'administration de BPCE Vie

CARTOGRAPHIE DES COMPÉTENCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Synthèse 2025 de l'auto-évaluation ESG et durabilité des membres du conseil d'administration

Thématiques d'évaluation : ESG et durabilité	Environnement	Social	Gouvernance	Climat	Nature et Biodiversité	Réglementation relative à la durabilité
Synthèse auto-évaluation (note sur 4)	2,33	2,5	2,83	2,5	2,16	2,5
Valeur maximale (et nombre d'occurrences)	3 (x4)	4 (x1)	4 (x2)	4 (x1)	3 (x3)	4 (x1)
Rappel : moyenne évaluation 2025	2,8	3	3	2,8	2,6	2,6

Le conseil d'administration estime disposer de bonnes compétences sur les enjeux ESG, avec cependant des évaluations légèrement en baisse par rapport à l'année précédente. Les 3 thématiques générales sont évaluées en moyenne à un niveau « 2 – Connaissances avancées ». Les thématiques d'approfondissement sont légèrement plus en retrait. Il est à noter que plusieurs membres du conseil d'administration maîtrisent les différents sujets avec un niveau de connaissances soit professionnel soit expert. L'acculturation des administrateurs aux enjeux ESG est un processus continu et de nouvelles sessions de formation seront planifiées entre fin 2026 et début 2027.

Résultat pour le comité de direction de BPCE Vie

CARTOGRAPHIE DES COMPÉTENCES DU COMITÉ DE DIRECTION

Synthèse de l'auto-évaluation ESG et durabilité des membres du comité de direction

Thématiques d'évaluation : ESG et durabilité	Environnement	Social	Gouvernance	Climat	Nature et Biodiversité	Réglementation relative à la durabilité
Synthèse auto-évaluation (note sur 4)	2,7	2,7	3,6	2,9	2,3	2,7
Valeur maximale (et nombre d'occurrences)	3 (x6)	3 (x6)	4 (x5)	4 (x1)	3 (x3)	4 (x1)

Le comité de direction de BPCE Vie dispose d'une expertise avancée sur l'ensemble des sujets, lui permettant ainsi d'aborder les enjeux d'intégration de la durabilité au sein des investissements de façon éclairée et pertinente.

Politique de rémunération

Depuis mars 2021 et conformément à l'article 5 du Règlement SFDR et de l'article 29 de la loi énergie-climat, les acteurs des marchés financiers doivent publier, des informations sur la manière dont les politiques de rémunération sont adaptées à l'intégration des risques de durabilité. Dans ce cadre, BPCE Assurances et ses filiales ont mis en place un alignement des rémunérations des collaboratrices et collaborateurs avec les enjeux de durabilité, de la manière suivante :

« En cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, c'est-à-dire de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative ou durable sur l'activité, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée.

Les attributions individuelles de rémunération variable sont fonction de l'atteinte des objectifs individuels quantitatifs et qualitatifs définis annuellement. L'attribution d'une rémunération variable est conditionnée au respect des règles de bonne conduite, des règles de contrôle interne ou des procédures de gestion des différents risques, y compris les risques en matière de durabilité et à l'absence de comportements susceptibles d'exposer BPCE Assurances et ses filiales à un risque anormal et significatif par les collaborateurs. »

Par ailleurs, à compter de 2025, un objectif RSE portant sur la trajectoire de décarbonation a été intégré pour la détermination du montant de rémunération variable attribué aux dirigeants de BPCE Assurances. Cette pratique s'inscrit en déclinaison de ce qui est réalisé par le Groupe BPCE.

Plan d'amélioration

Les axes d'amélioration identifiés sur cette thématique et le plan d'action associé sont les suivants :

- Poursuite de la formalisation des documents relatifs à l'intégration ESG au sein des investissements (politique ESG générale, stratégies climat & biodiversité, politiques sectorielles, etc.)

► **ÉCHÉANCE PRÉVISIONNELLE : FIN 2026**

D **Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion et sa mise en œuvre**

Stratégie d'engagement et périmètre des entreprises concernées

Composante importante de la stratégie d'investissement durable de BPCE Vie, la stratégie d'engagement s'applique à toutes les classes d'actifs du portefeuille et se décline au travers de 3 piliers principaux :

- 1. Les mandats de gestion**
- 2. Les initiatives collectives**
- 3. Les investissements réalisés en direct ou via la sélection des supports en UC**

Au travers des mandats de gestion de la compagnie

La présence d'une stratégie d'engagement active au sein d'une société de gestion est une condition préalable à la sélection de mandats par BPCE Vie ou à la création de fonds dédiés, principalement pour les classes d'actifs actions et obligations.

En l'absence, à ce jour, d'une politique d'engagement formalisée propre à BPCE Vie, c'est celle du gestionnaire intervenant pour le compte de la compagnie qui s'applique. Une réunion annuelle avec les différents mandataires permet d'examiner leurs actions d'engagement sur nos portefeuilles, en mettant l'accent sur les thématiques abordées et les résultats obtenus.

En complément du comité annuel, BPCE Vie entretient un dialogue régulier avec ses principaux mandataires et gérants, Ostrum AM et Mirova. Un comité hebdomadaire est notamment organisé avec Ostrum AM afin d'échanger sur les mouvements du portefeuille et, si cela s'avère pertinent, sur le profil ESG des entreprises concernées. BPCE Vie peut demander la cession prioritaire d'un titre ne respectant plus les politiques d'exclusion ou les critères ESG définis dans le cadre de la gestion de ses investissements.

Des échanges ou comités ad hoc peuvent également être tenus, notamment lors de la survenance d'une controverse sur un émetteur présent en portefeuille afin de mettre en place un plan d'action adapté.



L'engagement se fait au travers de différents moyens (dialogue avec l'émetteur, engagement collaboratif, vote, ...). Pour certains émetteurs avec un profil ESG à risque ou faisant l'objet d'une controverse, une surveillance et un engagement renforcé seront mis en place pouvant entraîner la vente du titre dans un délai imparti si l'engagement n'a pas été concluant.



Les émetteurs sont également engagés grâce à plusieurs canaux et selon 8 thématiques définies, déclinées en 15 axes. Les actions d'engagement déployées sont suivies. Si, malgré le dialogue mis en place ou en cas de survenance d'une controverse, un émetteur ne répond plus aux exigences, la société de gestion pourra être amenée à vendre le titre.

1. Participer à la réduction du changement climatique et s'y adapter

- En réduisant les émissions de CO₂ afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050
- En gérant les risques physiques et de transition



2. Limiter l'impact sur l'écosystème environnemental

- En optimisant la gestion des ressources
- En agissant pour préserver la biodiversité



3. Valoriser le capital humain

- En maintenant de bonnes relations avec les salariés
- En veillant à la santé et la sécurité du personnel et des prestataires



4. Renforcer les relations avec les parties prenantes

- En garantissant le respect des droits humains dans les chaînes d'approvisionnement
- En maintenant de bonnes relations avec les communautés locales



5. Garantir la sécurité des consommateurs et protéger leurs données

- En assurant la sécurité et la santé des consommateurs
- En veillant à la sécurité de leurs données



6. Assurer l'éthique des affaires

- En déployant une politique anti-corruption
- En garantissant une politique fiscale transparente



7. Équilibrer les pouvoirs et les rémunérations

- En mettant en place une gouvernance équilibrée
- En rendant la politique de rémunération transparente



8. Améliorer la transparence des données

- En facilitant l'accès aux données financières et extra-financières

Au travers d'initiatives de place

Dans le cadre des principes qu'elles ont définis sur la thématique de l'engagement actionnarial, BPCE Assurances et sa filiale BPCE Vie reconnaissent pleinement l'intérêt et l'efficacité de l'engagement collaboratif pour promouvoir des pratiques d'investissement responsables et respectueuses de l'environnement.



1. Climate Action 100+ :

En 2023, BPCE Assurances a rejoint l'initiative Climate Action 100+ qui regroupe plus de 600 investisseurs et qui vise à renforcer l'engagement actionnarial auprès d'une centaine d'entreprises majeures. L'objectif est d'inciter ces entreprises à adopter une démarche de transition cohérente avec l'objectif Net Zero.



2. Nature Action 100 :

BPCE Assurances a rejoint l'initiative Nature Action 100 en 2024. Cette initiative, initiée par différents acteurs internationaux dont Finance for Biodiversity engage un ensemble d'entreprises exerçant de fortes pressions sur la biodiversité.

Pour chacune des deux initiatives, BPCE Assurances et ses filiales ont décidé d'aller au-delà de la seule adhésion en rejoignant le groupe d'engagement d'une entreprise (secteur de l'énergie pour Climate Action 100+ et secteur de la chimie pour Nature Action 100).

Au travers des investissements réalisés en direct ou dans la sélection des supports en UC

Avant chaque nouvel investissement dans le Fonds en euros, une due diligence ESG est réalisée sur le titre ou le fonds d'investissement. Cette due diligence se fait, notamment, grâce à l'envoi d'un questionnaire comprenant une cinquantaine de questions et couvrant différents thèmes (climat, présence d'une démarche d'engagement et de gestion des controverses, intégration des critères ESG, objectifs et moyens mis en œuvre, DNSH⁽¹⁶⁾, biodiversité et ODD⁽¹⁷⁾). L'investissement doit également respecter les politiques d'exclusions appliquées par BPCE Vie.

Des échanges sont organisés avec les sociétés de gestion si des points bloquants sont identifiés lors de la due diligence ou si des précisions sont attendues sur certains thèmes.

BPCE Vie considère que ces échanges avec les sociétés de gestion constituent une forme d'engagement dans la mesure où, s'il ne s'agit pas d'engagement « actionnarial » à proprement parler, BPCE Vie peut avoir une influence sur les pratiques des tiers avec lesquels elle collabore.

En 2025, ces actions ont conduit à obtenir les résultats suivants :

- Alignement des sociétés de gestion aux politiques d'exclusion plus restrictives de BPCE Vie,
- Désinvestissement de certains émetteurs les moins bien notés en portefeuille,
- Mise en place d'indicateurs à suivre au niveau du portefeuille.

Pour les Unités de Compte (UC), BPCE Vie réalise également une analyse ESG et engage un dialogue avec ses distributeurs afin de promouvoir la distribution d'UC responsables auprès de ses assurés. Une première campagne d'engagement des principaux gestionnaires d'actifs Unités de Compte a été menée en 2025 par le biais du fournisseur de donnée Mfex. Cette campagne a pour but d'augmenter la transparence des données remontées via les EET par les gestionnaires d'actif. La campagne se poursuit en 2026 pour continuer à augmenter la couverture et la fiabilité de la donnée.

(16) Do not Significant Harm

(17) Objectifs de Développement Durable

Présentation de la politique de vote

Dans le cadre du fonds dédié « Réaumur », FCP “actions” contrôlé par BPCE Vie et géré par Ostrum AM, la politique de vote définie par Ostrum AM encadre l'exercice du droit de vote en assemblée générale. Cette politique de vote s'inscrit plus globalement dans la politique d'engagement d'Ostrum AM et vise un engagement actionnarial fort.

Cette politique comprend deux activités distinctes : l'analyse des résolutions et l'exercice du vote. L'analyse et la prise de décision se basent sur des critères et des seuils précis liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance tels que la répartition de la valeur, la transparence de l'information, l'équilibre des pouvoirs, la structure financière, les amendements des statuts, etc.

Ces critères sont révisés annuellement pour intégrer les pratiques de gouvernance d'entreprise en vigueur et les évolutions réglementaires survenues au cours de l'année.



La politique d'engagement qui sera rédigée par BPCE Vie comprendra un volet sur le vote.

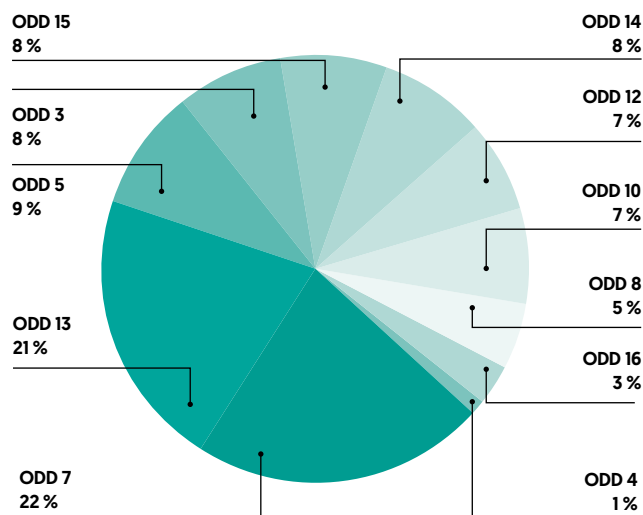
Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre

MANDATS ET FONDIS GÉRÉS PAR OSTRUM AM

Fonds dédié actions

En 2025, 62 actions d'engagement ont été menées sur le portefeuille. Les émetteurs engagés représentent 49 % des encours sous gestion. La stratégie d'engagement a été menée sur les 3 piliers E, S et G, mais ce sont le pilier E à 60 % et les enjeux climatiques qui arrivent en tête des sujets abordés lors des discussions avec les entreprises (avec notamment les thèmes de la neutralité carbone, de la biodiversité et la gestion des ressources et des risques physiques et de transition). Le pilier S, représente 29 % des actions menées, avec une prédominance des thèmes liés à l'égalité des sexes et les politiques de rémunération. L'ensemble des thèmes abordés sont organisés autour d'axes. La thématique principale abordée lors de ces engagements a été la réduction des émissions de CO2 et la préservation de la santé et de la biodiversité. Les actions d'engagement sont également suivies par ODD.

Répartition par ODD



Mandat obligatoire

En 2025, 124 actions d'engagement ont été menées sur le portefeuille (émetteurs corporate, hors souverains et assimilés) pour 67 entreprises, soit une hausse de 20 % depuis 2024. Comme sur le fonds dédié « actions », la stratégie d'engagement a été menée sur les 3 piliers E, S et G ; le pilier E totalise 76% des engagements, le pilier S, 17 % et le pilier G, 7 %. Les thèmes de la neutralité carbone à l'horizon 2050, de la gestion des risques physiques et de transition, de la préservation des ressources et de la biodiversité, ainsi que l'égalité des sexes, la sécurité et la santé des consommateurs arrivent en tête des thèmes abordés lors des discussions avec les entreprises. L'ensemble des thèmes abordés correspondent à des ODD identifiés, notamment les ODD 7 (Energie propre et d'un coût abordable), 13 (lutte contre le changement climatique), 12 (consommation et production responsables), 14 et 15 (vie aquatique et terrestre).

MANDAT GÉRÉ PAR MIROVA

Mandat obligatoire

En 2025, Mirova a identifié 70 actions d'engagement ont été menées relatif au portefeuille géré pour le compte de BPCE Vie, portant ainsi sur 53 % des encours gérés par Mirova.

Pour déterminer si un émetteur est prioritaire, Mirova analyse deux critères principaux : la présence de l'émetteur en liste de surveillance (Watch List) et l'existence d'une transaction jugée à risque. L'engagement se concentre sur les émetteurs placés sur la liste de surveillance et est réalisé le plus souvent post-émission, afin de vérifier si les montants perçus par l'entreprise ont bien été alloués aux projets mentionnés dans le référentiel. Mirova partage ses attentes avec l'émetteur et réalise, si besoin, un audit approfondi des pratiques et rapports d'impact de l'émetteur.

A l'issue des discussions, les émetteurs peuvent être maintenus en liste de surveillance, afin de laisser un délai supplémentaire (généralement 3 ans) au dialogue et actions d'engagement. Si au terme de ce délai l'engagement n'est pas concluant, l'opinion émise sur l'émetteur est revue à la baisse, ce qui peut entraîner la cession du titre. Si l'engagement est concluant, les émetteurs peuvent être sortis de la liste de surveillance avec une opinion revue positivement.

Sur le portefeuille BPCE Vie, 5 émetteurs ont été sortis de la Watch List, pendant que 11 autres ont été maintenus dans la liste. Seul 2 émetteurs ont été ajoutés à la liste.

Exemple de l'engagement et du suivi mené par Mirova sur le portefeuille :

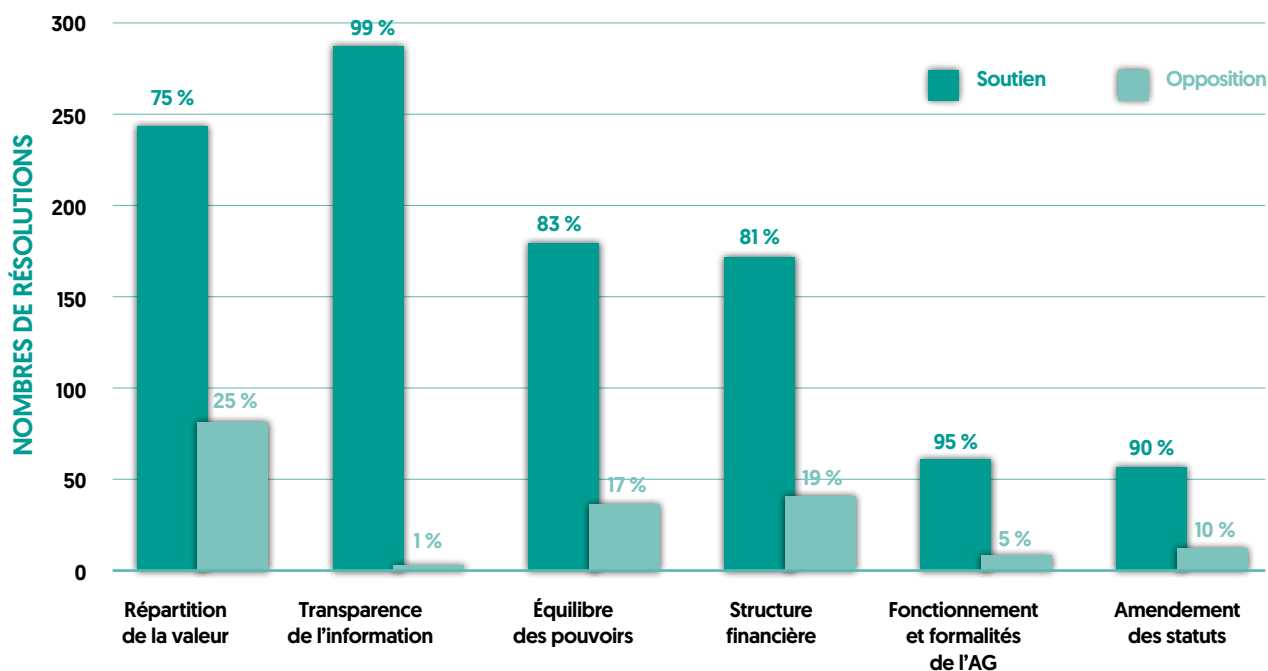
Mirova a engagé le dialogue avec un émetteur souverain dans le portefeuille pour s'assurer de la cohérence entre les projets climatiques et l'allocation aux risques physiques de la dette émise. À la suite d'une revue, Mirova a émis un avis favorable quant à l'allocation des fonds vers la gestion des risques climatiques physiques et un avis modéré quant à l'intégration de la gestion de l'eau dans la stratégie d'adaptation climatique nationale, tout en soulignant la nécessité de suivre l'alignement avec les objectifs d'énergies renouvelables. L'émetteur a donc été sorti de la Watch List.

A l'inverse, le dialogue ouvert avec un émetteur corporate sur la cohérence entre son green bond et sa stratégie de décarbonisation globale a révélé des axes d'amélioration. En effet, bien que ses investissements dans l'énergie bas carbone ont été effectifs, l'allocation des fonds est freinée par un cadre flou, notamment pour l'agro-industrie, un secteur clé. Le suivi de l'émetteur dans la Watch list est donc maintenu par Mirova.

Bilan de la politique de vote

En 2025, dans le cadre de la gestion du FCP dédié Réaumur Actions, le droit de vote a été exercé par Ostrum AM lors de 49 Assemblées générales (AG), plus de 1 169 résolutions ESG portées au vote ayant débouché sur 174 oppositions et 955 votes de soutien.

RÉPARTITION DES VOTES PAR THÉMATIQUES



Plan d'amélioration

Les axes d'amélioration identifiés sur cette thématique et le plan d'action associé sont les suivants :

- La politique de vote et d'engagement de BPCE Assurances, dont l'élaboration a débuté en 2024, avait initialement pour objectif une finalisation de sa formalisation à fin 2025. Cependant, en raison de contraintes opérationnelles et de la nécessité de prioriser d'autres chantiers, cette échéance est repoussée. La formalisation complète de cette politique est désormais attendue pour fin 2026.

E Taxonomie européenne et combustibles fossiles

Part des encours éligibles à la taxonomie européenne des activités durables sur le plan environnemental

En 2024, BPCE Vie a fait évoluer son processus d'alimentation en données, afin de simplifier la collecte et l'exploitation de la donnée relative à la taxonomie. Ainsi, en 2025 et dans la continuité de 2024, pour calculer les différents ratios d'éligibilité et d'alignement, BPCE Vie se base sur la donnée fournie par ISS ESG.

Il est à noter que le dénominateur utilisé pour calculer les différents ratios ne prend pas en compte les obligations souveraines, qui ne sont pas soumises à cette réglementation.

Les taux calculés pour le portefeuille de BPCE Vie au 31.12.2025 sont les suivants :

	en M€	en %
Investissements dans des activités économiques éligibles à la taxonomie	2 852	6,30 %
• dont la part des investissements éligibles et alignés à la taxonomie	1 224	2,70 %
• dont la part des investissements éligibles et non alignés à la taxonomie	1 628	3,60 %

Par ailleurs, la répartition de l'alignement par objectif est la suivante :

Ventilation par objectif environnemental	Investissements alignés (en part de revenus, en M€)	Investissements alignés (en part de revenus, en %)
1. Atténuation du changement climatique	1 151	2,54 %
2. Adaptation au changement climatique	10	0,02 %
3. Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines	10	0,02 %
4. Transition vers une économie circulaire	49	0,11 %
5. Prévention et réduction de la pollution	4	0,01 %
6. Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes	-	0,00 %
Total	1 224	2,70 %

Ces données sont calculées dans le cadre du tableau 2 de l'annexe C, BPCE Vie étant assujettie aux dispositions de l'article 8 Taxonomie. Les règles appliquées sont celles en vigueur au 31/12/2025.

Le taux de couverture de l'étude des actifs éligibles et alignés à taxonomie est de 2,70 % et BPCE Vie a mis en place plusieurs ateliers dédiés à la data et plus particulièrement à la transposition des fonds afin d'augmenter ce taux.

Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles

À la fin de l'année 2025, l'exposition de BPCE Vie aux hydrocarbures s'élevait à 819 millions d'euros, soit 1,4 % du portefeuille BPCE Vie (hors Unités de Compte). Cette exposition a baissé de 1 % comparé à l'exercice 2024 (elle représentait 1 336 millions d'euros, soit 2,4 % du portefeuille de BPCE Vie, hors Unités de Compte). Ce montant inclut tous les investissements en dette ou en actions réalisés directement, que ce soit par le biais de mandats ou de fonds dédiés. BPCE Vie prend en compte toutes les entreprises opérant dans la chaîne de valeur de la production de gaz, de pétrole ou de charbon. L'évaluation de l'exposition repose sur les données fournies par les listes GOGEL et GCEL publiée par l'ONG Urgewald et mises à jour en 2025.

Politiques existantes et expositions aux énergies fossiles

Comme mentionné dans la partie A, les politiques relatives aux énergies fossiles (charbon, pétrole & gaz) s'appliquent à tous les nouveaux investissements réalisés sur le fonds en euros en direct, via des mandats de gestion ou au travers de fonds dédiés, mais aussi depuis 2024 à l'ensemble des investissements réalisés dans des fonds ouverts pour le compte du Fonds en Euros ou des Unités de compte.

Charbon

Expositions au sein du fonds en euros

Les expositions de BPCE Vie au secteur charbon à fin 2025 sont exprimées en valeur de marché et issues de la liste GCEL (Global Coal Exit List). Ces expositions sont présentées en « brut » (1ère ligne du tableau) et pondérées par le chiffre d'affaires que l'entreprise concernée réalise sur cette activité (2ème ligne). La dernière ligne du tableau reprend les émissions pondérées en excluant les émissions fléchées vers des projets finançant la transition (Green bonds, Sustainability Linked Bonds, etc.).

Charbon / Part de revenu	BPCE Vie (en M€)	Part du portefeuille
Exposition brute	73	0,12 %
Exposition pondérée	8	0,01 %
Exposition pondérée hors Green Bond	2	0,00 %

Entre 2024 et 2025, l'exposition de BPCE Vie au secteur du charbon a diminué de 45 M€. Cette baisse s'explique principalement par la cession et l'arrivée à maturité de titres exposés au secteur du charbon.

Pétrole et gaz

Après avoir renforcé son approche sur la partie non conventionnelle du secteur pétrole et gaz, BPCE Vie a étendu sa politique en excluant tout nouvel investissement dans les entreprises du secteur tant qu'elles développent de nouveaux projets d'exploration ou de mise en production de nouveaux champs pétroliers et/ou gaziers (conventionnels ou non-conventionnels).

Le secteur des énergies fossiles est l'un des secteurs les plus exposés au risque de transition, mais aussi l'un des plus émissifs en gaz à effet de serre. Cette partie détaille les expositions de BPCE Vie en actions et obligations d'entreprise de ce secteur sur l'ensemble des mandats de gestion et des fonds dédiés à fin décembre 2025 en s'appuyant sur les données issues des recherches de l'ONG Urgewald.

Les tableaux ci-dessous affichent les expositions brutes en valeur de marché, ainsi que les expositions pondérées par la part du chiffre d'affaires issue des activités pétrole & gaz (avec ou sans prise en compte des green bonds).

Exposition au sein du fonds en euros (hors fonds non transparisés)

Oil and Gas / Share of revenu	BPCE Vie (en M€)	Part du portefeuille
Exposition brute	746	1,23 %
Exposition pondérée	267	0,44 %
Exposition pondérée hors Green Bond	98	0,16 %

L'exposition de BPCE Vie (hors unité de compte) représente 1,2 % du portefeuille détenu en direct ou via des fonds dédiés. Ces expositions sont suivies en interne à une fréquence trimestrielle. La donnée utilisée est fournie par l'ONG Urgewald au moyen de sa liste GOGEL (Global Oil and Gas Exist List), qui est mise à jour annuellement. Cette même source de données est utilisée pour l'application de la politique pétrole et gaz de BPCE Assurances.

Exposition au travers des unités de compte

À 2025, la part moyenne du revenu provenant des énergies fossiles était de 5,8 % pour les entreprises du portefeuille. Cette étude a été réalisée sur le périmètre des OPCVM, représentant 50 % du portefeuille en se basant sur le fournisseur de donnée ISS.

Plan d'amélioration

En 2026, BPCE Assurances continuera à travailler avec ses fournisseurs de données pour augmenter le taux de couverture de son portefeuille UC. BPCE Vie a lancé plusieurs ateliers relatifs à la data afin d'historiser les données extra-financières utilisées ainsi qu'à la transposition des fonds présents en portefeuille.

F Stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris

Stratégie climat 2025-2030

Fin 2024, le Groupe BPCE a publié son projet stratégique VISION 2030, définissant ses priorités jusqu'en 2030 et fixant des objectifs à horizon 2026, notamment en matière de durabilité. Ce cadre stratégique oriente les actions de l'ensemble des entités du Groupe, y compris celles de BPCE Vie dans le secteur de l'assurance. Sur l'activité Epargne, cette dernière porte l'ambition de proposer une offre d'épargne durable qui accompagne la décarbonation de l'économie et le financement de solutions climatiques.

Accompagnement de la décarbonation de l'économie

BPCE Assurances, et en particulier BPCE Vie, s'est fixé pour ambition de contribuer à la décarbonation de l'économie, traduisant cet engagement par un objectif de neutralité carbone d'ici 2050. Pour concrétiser cette ambition, plusieurs objectifs ont été fixés, en cohérence avec le Target Setting Protocol publié par l'initiative NZAOA :

- Fin 2026 : réduction de 40 % des émissions de CO2e (scope 1&2) par million d'euro investi par rapport à 2020
- Fin 2029 : réduction de 50 % des émissions de CO2e (scope 1&2) par million d'euro investi par rapport à 2020

Ces objectifs couvrent les actifs détenus en direct ou via des mandats et fonds dédiés (actions et obligations), soit 40 % du Fonds en Euros.

Le pilotage de cet objectif se fait notamment en suivant la matrice d'analyse d'émetteurs (développée en partie A) croisant les indicateurs carbone et les notes CIA de Carbon4Finance, avec les notes ISS sur les piliers E, S et G. Cette matrice permet d'orienter les flux vers les émetteurs les plus intégrés sur le plan carbone et sur les piliers ESG, et d'exclure à l'achat les émetteurs les moins bien notés sur ces critères. Au-delà des objectifs portant sur les émissions scope 1 & 2, cet outil tient compte du scope 3 et intègre une vision prospective à par le biais des notes CIA de Carbon4Finance.

En complément du pilotage de l'empreinte carbone de ses actifs cotés directs, BPCE Vie exige une transparence accrue des fonds en portefeuille, notamment sur les données carbone. Pour les portefeuilles "euros" et UC, cette exigence se matérialise par :

- Des clauses contractuelles (Side Letters) avec les sociétés de gestion.
- Le gel des investissements dans les fonds ne respectant pas les critères de transparence des Articles 8 ou 9 SFDR.
- La valorisation des fonds adoptant des objectifs de réduction de leur empreinte carbone.

Cette démarche vise à augmenter la transparence globale du portefeuille d'investissement avant de pouvoir intégrer davantage de classes d'actifs aux engagements de réduction carbone.

Cette stratégie d'augmentation de la couverture et de décarbonation du portefeuille s'est aussi matérialisée en 2024 par l'extension du champ d'application des politiques sectorielles et normatives aux nouvelles Unités de Compte référencées et en particulier de celles relatives aux énergies fossiles. BPCE Vie poursuit ainsi sa volonté d'étendre le champ de sa stratégie climat à l'ensemble de ses portefeuilles.

Financement de solutions

En complément de l'accompagnement des entreprises dans leurs efforts de décarbonation, BPCE Vie oriente une part de ses investissements vers des secteurs et des solutions essentielles à cette transition. BPCE Assurances s'est ainsi fixé comme objectif de détenir en stock plus de 25 % d'actifs durables (cf. définition décrite en partie A) d'ici à 2030, dont une grande partie sont détenus par BPCE Vie et orientés vers les sujets environnementaux et climatiques.

Ceci se concrétise notamment par des investissements :

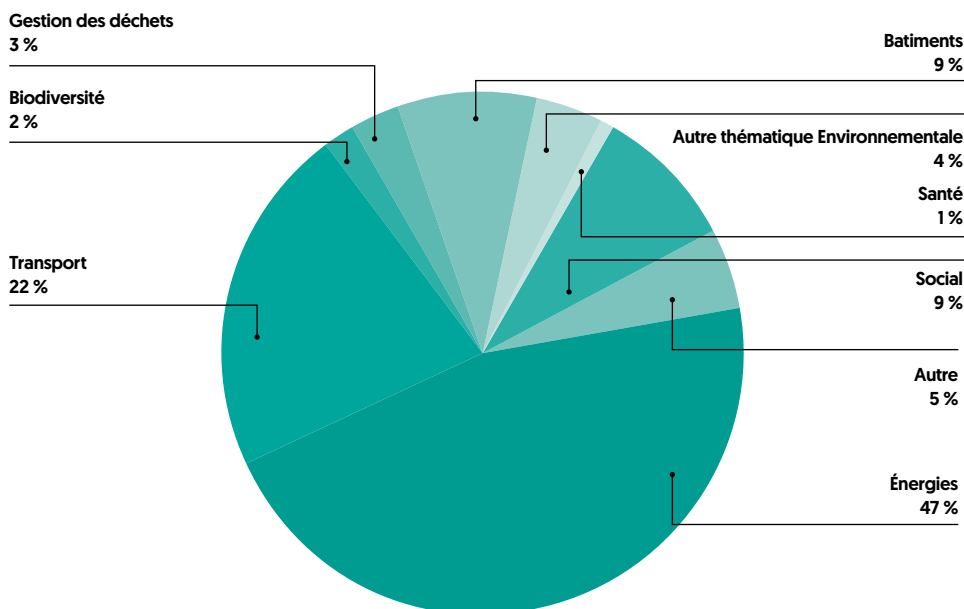
- dans des obligations de type Green bonds,
- dans des fonds classés article 9 selon la réglementation SFDR, qui peuvent également bénéficier de labels tels que l'ISR ou Greenfin et qui couvrent des classes d'actifs variées (titres d'entreprises, infrastructures, etc.).

Situation à fin 2025

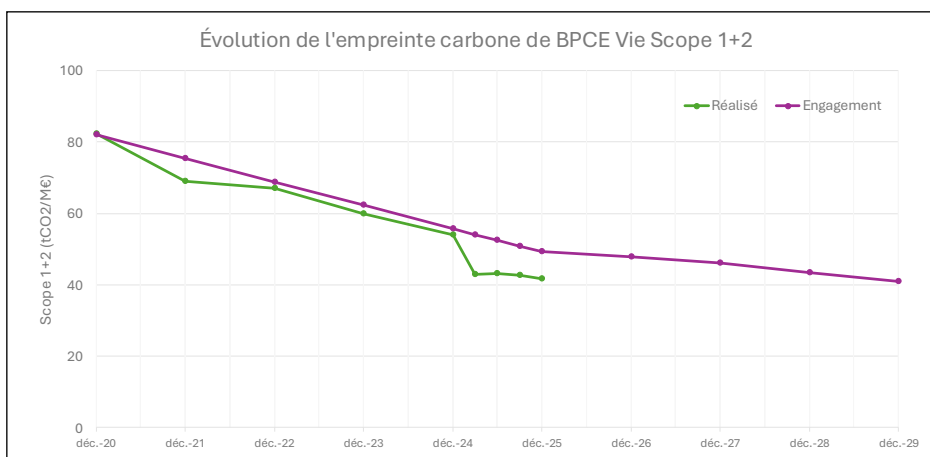
À fin 2025, BPCE Vie était en avance sur le jalon fixé pour la fin 2026 (- 40 %) avec une baisse de 49 % d'empreinte carbone scope 1&2 par rapport à fin 2020 de ses actifs détenus en direct. De plus, 26 % des investissements réalisés en 2025 pour le compte de BPCE Vie étaient réalisés sur des actifs durables, la majorité étant en lien avec les enjeux climatiques, portant ainsi la part d'actifs durables (cf. définition décrite partie A) en stock à 20 %.

En 2025, la grande majorité des obligations durables achetées par BPCE Vie l'a été via les deux mandats obligataires gérés par Ostrum et Mirova. Les thématiques environnementales et sociales, avec un poids prédominant pour l'Énergie, qui représente 47 % du total, suivi par le Transport (22 %). Ces deux thématiques concentrent à elles seules près des deux tiers des financements. Les sujets liés aux Bâtiments (9 %) et au Social (9 %) constituent ensuite les postes d'investissement les plus significatifs, tandis que les thématiques comme la Biodiversité, la Gestion des déchets, la Santé et les Autres thématiques environnementales représentent des pourcentages plus faibles. L'agriculture et les autres thématiques non spécifiées complètent le portefeuille. Ostrum se distingue par un poids plus important dans les investissements en Bâtiments et Social, tandis que Mirova domine largement le financement de l'Énergie.

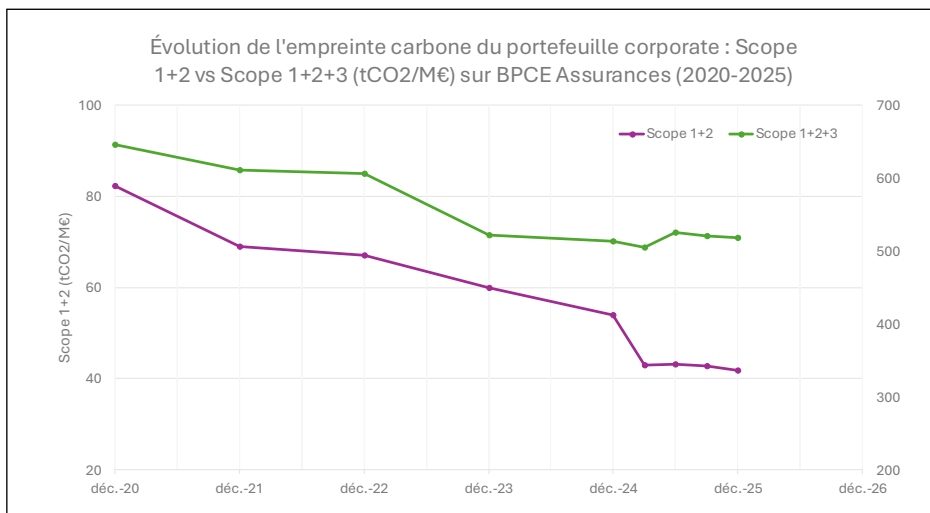
Répartition des thématiques financées par les émissions durables détenues en portefeuille par BPCE Vie



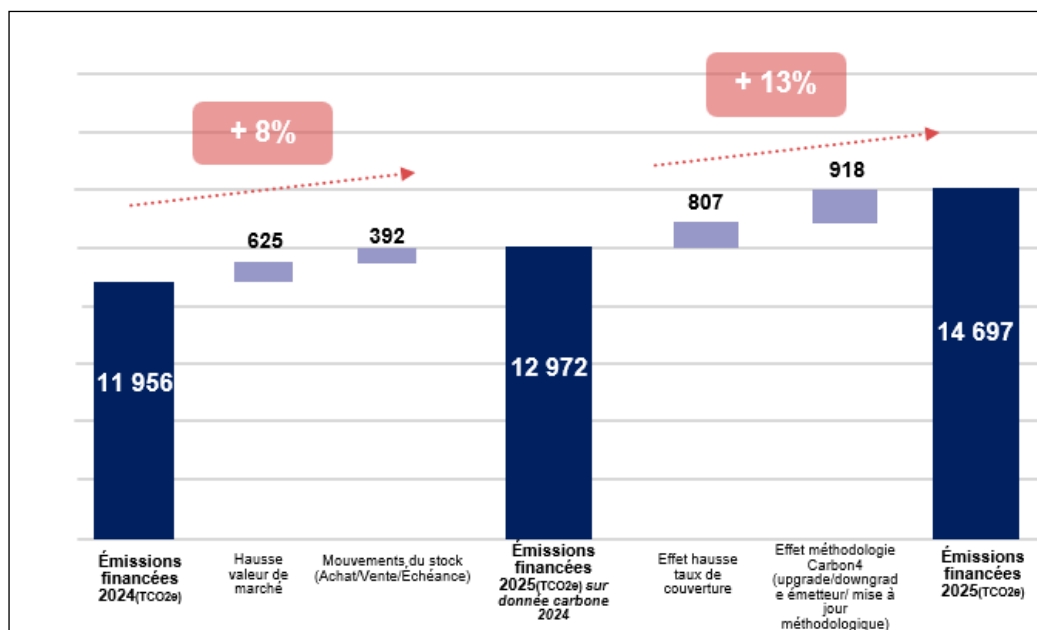
Au-delà du financement des solutions de transition, BPCE Vie a activement œuvré à la décarbonation de ses portefeuilles d'actions et d'obligations en direct. L'amélioration continue des outils par ses mandataires et la définition d'objectifs d'investissement ambitieux ont permis de dépasser significativement les prévisions initiales de décarbonation.



BPCE Vie ne se limite pas à la réduction de ses empreintes carbone scopes 1 et 2. Étant consciente de son impact significatif sur le portefeuille, un suivi plus large du scope 3 est effectué.



Si une tendance baissière des émissions totales (scopes 1, 2 et 3) est observée à long terme, l'année 2025 a marqué une exception avec une augmentation de ces émissions. Par conséquent, une étude spécifique a été menée pour identifier les facteurs à l'origine de cette hausse ponctuelle.



La hausse observée des émissions absolues en 2025 s'explique en grande partie par une mise à jour significative des données fournies par le fournisseur Carbon4Finance. Cette mise à jour méthodologique prend en compte non seulement les efforts réels des entreprises en matière de réduction d'émissions sur l'année, mais intègre également des ajustements propres au fournisseur. Cette évolution méthodologique, particulièrement marquée dans le secteur bancaire, a eu un impact notable sur le calcul global des émissions de scope 3 de BPCE Assurances, et par conséquent de BPCE Vie. Cela souligne l'importance de suivre non seulement la performance intrinsèque des entreprises, mais aussi l'évolution des méthodologies et des sources de données des fournisseurs pour une analyse précise et pertinente, en particulier pour le scope 3 qui représente une part déterminante de l'empreinte carbone totale.

Plan d'amélioration

D'ici 2027, les axes d'amélioration identifiés sont les suivants :

- Poursuivre les travaux permettant, à terme, l'extension des objectifs de décarbonation aux autres classes d'actifs du Fonds en euros,
- Poursuivre l'élargissement de l'intégration du périmètre UC aux objectifs de décarbonation.

Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

À l'instar du changement climatique, la dégradation de la biodiversité constitue avant tout un risque planétaire majeur, aux conséquences profondes sur le fonctionnement des écosystèmes et des sociétés humaines. Ce phénomène se traduit également par des risques économiques et financiers croissants, notamment pour les acteurs de l'assurance. En effet, le déclin de la biodiversité et du capital naturel peut impacter directement les portefeuilles d'actifs.

Dans ce contexte, BPCE Vie étudie l'impact de ses activités sur la biodiversité, ainsi que ses dépendances aux écosystèmes, afin de mieux les maîtriser à travers une stratégie robuste, alignée avec les accords internationaux relatifs à la biodiversité.

Présentation du contexte

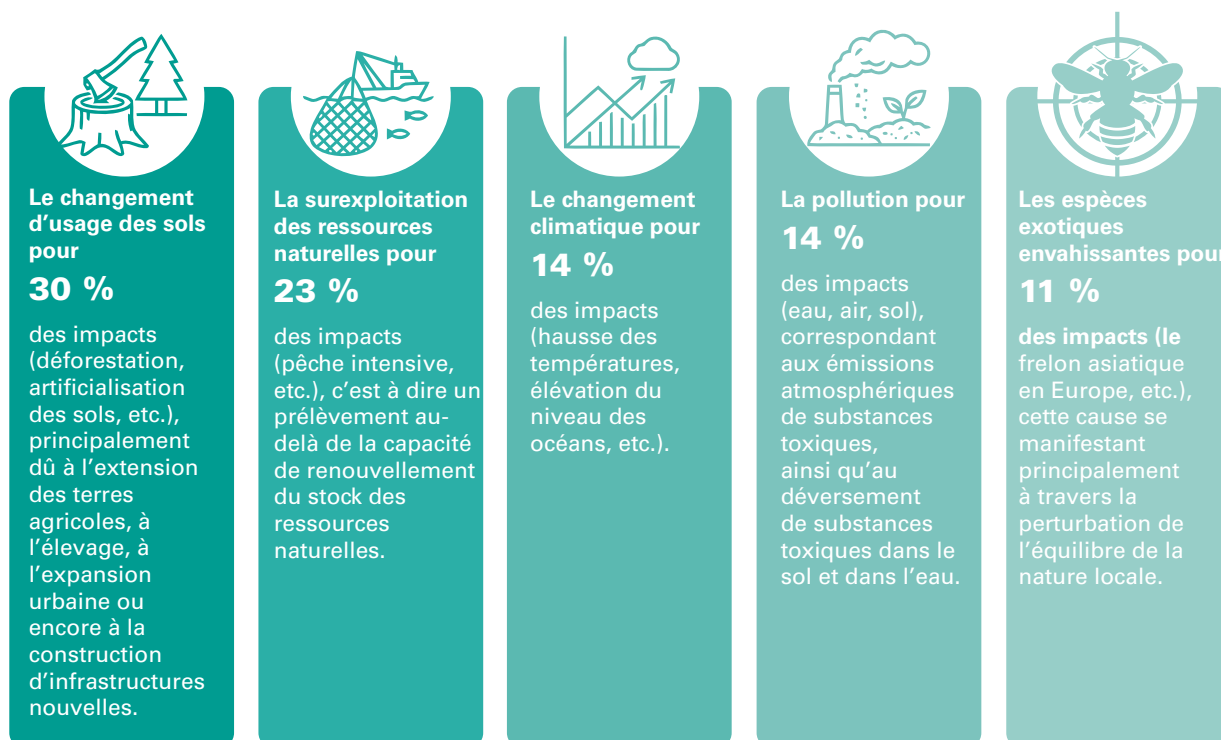
Pourquoi la mise en place d'une stratégie biodiversité est-elle déterminante pour BPCE Vie ?

Face à l'urgence écologique et au dépassement des limites planétaires, le secteur financier et les investisseurs institutionnels sont interpellés par le déclin de la biodiversité.

Des rapports scientifiques majeurs soulignent cette crise :

- En 2019, l'IPBES (Intergovernmental SciencePolicy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services), l'équivalent du GIEC pour la biodiversité, alertait déjà sur le fait que 75 % des milieux terrestres et 66 % des milieux marins étaient sévèrement dégradés par les activités humaines. Un million d'espèces sur huit millions sont actuellement menacées d'extinction.
- Le Rapport Planète Vivante 2024 du WWF révèle une chute moyenne de 73 % des populations de vertébrés sauvages suivies entre 1970 et 2020, selon l'Indice Planète Vivante (IPV) qui analyse plus de 35 000 populations d'espèces animales.

Les activités humaines constituent la cause majeure de la dégradation de la biodiversité sur Terre. L'IPBES a identifié dans son rapport les 5 pressions principales de l'être humain sur la biodiversité. Ces dernières sont :



De nombreuses activités économiques contribuent aux pressions qui entraînent la perte de biodiversité. Les opérations de quatre grandes chaînes de valeur, **l'alimentation, l'énergie, les infrastructures et la mode**, sont actuellement à l'origine de plus de 90 % de la pression exercée par les activités humaines sur la biodiversité, selon une étude du Boston Consulting Group (BCG) parue en 2021.

STRATÉGIE GÉNÉRALE

d'investissement responsable
et gouvernance

1

Pourtant, les écosystèmes fournissent **des services gratuits et essentiels aux êtres humains**. Ces dépendances à la biodiversité se déclinent en services écosystémiques, qui matérialisent les liens entre l'activité humaine et économique et la biodiversité, à savoir :

Les services d'approvisionnement qui représentent les biens et les produits (eau douce, matières premières, etc.).

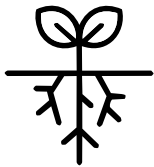
Les services de régulation et de maintien qui résultent de la capacité des écosystèmes à réguler les processus biologiques et à influencer les cycles climatiques, hydrologiques et biochimiques.

Les services culturels, qui représentent les avantages non matériels de la nature (l'inspiration esthétique ou le tourisme par exemple).

Les services de soutien aux activités tels que la fertilité des sols ou le cycle de l'eau, etc.

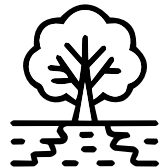
Les services d'atténuation des pollutions directes, on parle ici de l'absorption du carbone par les forêts et les océans par exemple.

De plus, les pressions que l'activité humaine exerce sur la biodiversité impactent directement les services écosystémiques qui lui sont pourtant nécessaires, dont principalement :



LES SOLS

Les activités minières ou l'agriculture intensive entraînent la destruction des habitats naturels et la dégradation des sols.



L'EAU

Les industries agroalimentaires et chimiques participent significativement à la pollution des eaux de surface et souterraines.



L'ATMOSPHÈRE

Les secteurs énergétiques sont de grands émetteurs de gaz à effet de serre et nuisent à la qualité de l'air.

L'IPBES a identifié que 14 des 18 services écosystémiques essentiels sont en déclin constant depuis 50 ans. Comme pour le changement climatique, l'influence humaine sur la perte de biodiversité est aujourd'hui incontestable.

Les entreprises, dont l'activité repose sur les ressources naturelles, doivent être vigilantes quant à ces enjeux. Simultanément, leurs propres opérations exercent des pressions significatives sur la biodiversité.

En tant que financeur de l'économie, BPCE Vie reconnaît pleinement les dépendances et les impacts de ses investissements sur la biodiversité. Ce principe de double matérialité constitue le premier axe de notre analyse.

Un cadre normatif qui se structure

En 2022, la COP 15 de la Convention sur la Diversité Biologique a abouti à l'Accord de Kunming-Montréal. Cet accord stratégique mondial engage environ 200 pays à prévenir l'extinction massive d'espèces d'ici 2030. Il établit 23 cibles d'action, dont 10 cibles spécifiquement applicables au secteur financier, détaillées en annexe.

La démarche de BPCE Vie

BPCE Vie a mené une analyse de son portefeuille, afin de choisir les cibles sur lesquelles elle peut agir significativement en faveur de la conservation de la biodiversité.

Afin de s'aligner sur les Accords de Kunming Montréal et en cohérence avec les caractéristiques de son portefeuille d'actifs, BPCE Vie a sélectionné 6 des 10 cibles activables par le secteur financier, à savoir :

LA CIBLE 7 QUI VISE À

« réduire les risques de pollution et l'impact négatif de la pollution de toutes sources (Eau, Sol, Air), d'ici 2030, à des niveaux qui ne sont pas nuisibles à la biodiversité ; réduire de moitié les pertes de nutriments dans l'environnement (engrais) ; réduire de moitié au moins le risque global lié aux pesticides et aux produits chimiques hautement dangereux ; et aussi prévenir, réduire et travailler à l'élimination de la pollution plastique ».

LA CIBLE 8 QUI VISE À

« minimiser l'impact du changement climatique et de l'acidification des océans sur la biodiversité et augmenter la résilience grâce à des actions d'atténuation, d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe, y compris par le biais de « solutions fondées sur la nature » et/ou des « approches basées sur les écosystèmes ».

LA CIBLE 10 QUI VISE À

« veiller à ce que les zones agricoles, aquacoles, halieutiques et forestières soient gérées de manière durable (Intensification durable, agroécologie...). »

LA CIBLE 15 QUI VISE À

« encourager les entreprises à évaluer et divulguer régulièrement leurs risques, dépendances et impacts sur la biodiversité, tout au long de leurs opérations, chaînes d'approvisionnement et de valeur et portefeuilles ; fournir les informations nécessaires aux consommateurs pour promouvoir des modes de consommation durables. »

LA CIBLE 19 QUI VISE À

« augmenter substantiellement et progressivement le niveau des ressources financières de toutes provenances, d'ici 2030 en mobilisant au moins 200 milliards de dollars par an. Les pays développés s'engagent à verser au moins 20 milliards de dollars par an d'ici 2025, et au moins 30 milliards de dollars par an d'ici 2030 aux pays en développement pour les aider à protéger la biodiversité ».

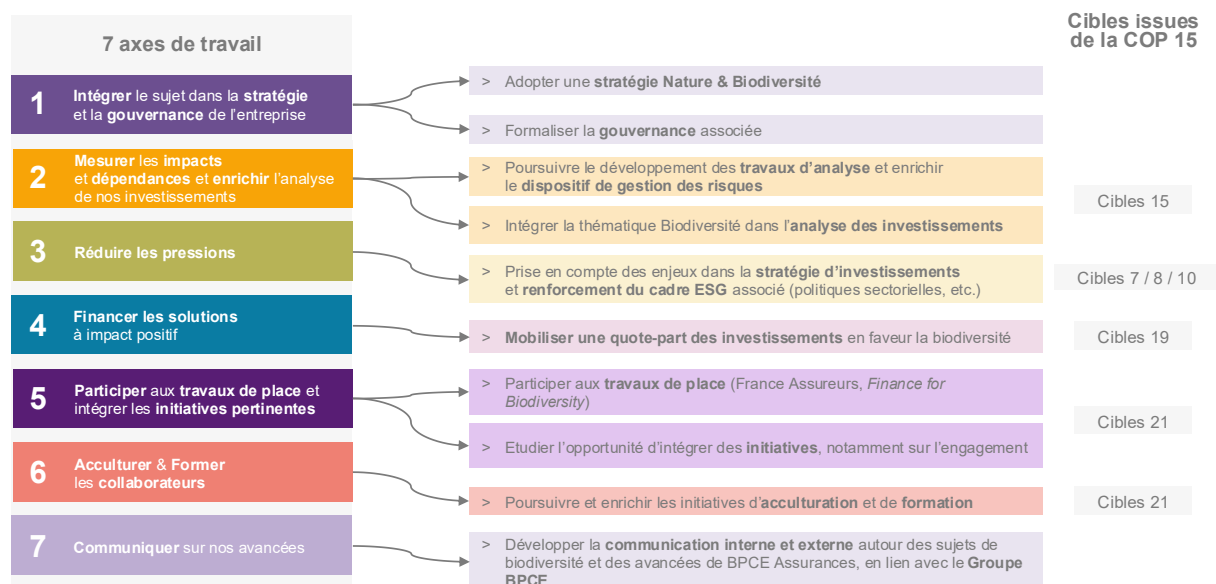
LA CIBLE 21 QUI VISE À

« veiller à ce que les meilleures données, informations et connaissances disponibles soient accessibles aux décideurs, les pratiques et les technologies des peuples autochtones et des communautés locales ne devant être accessibles qu'avec leur consentement préalable et éclairé. »

Source : Novethic : les 23 cibles de la COP 15.

<https://www.novethic.fr/actualite/environnement/biodiversite/isr-rse/accord-de-kunming-montreal-voici-les-23-cibles-adoptees-a-la-cop15-biodiversite-151273.html>

De façon synthétique, la démarche de BPCE Vie relative à la biodiversité se décline en 7 axes de travail :



Les principes de ces travaux ainsi que les résultats associés le cas échéant sont détaillés ci-dessous.

1 - Intégration dans la stratégie et la gouvernance de l'entreprise

La thématique de la biodiversité est intégrée au comité ESG, qui valide la stratégie et les actions associées. Le Conseil d'administration est tenu informé de l'avancement et des décisions clés.

Fin 2023, BPCE Assurances (et sa filiale BPCE Vie) a rejoint l'initiative Finance for Biodiversity, réunissant près de 200 institutions financières engagées pour la préservation de la biodiversité.

Dans ce cadre, BPCE Assurances s'est engagée à définir des cibles pluriannuelles (initiation, suivi et portefeuille) afin de réduire l'impact de son portefeuille d'actifs sur la perte de biodiversité d'ici 2030.

Les cibles d'initiation (2024-2026) de BPCE Assurances, fixées en 2024, s'articulent autour de trois piliers :

PILIER GOUVERNANCE :

Intégrer la biodiversité dans la stratégie et la gouvernance de BPCE Assurances. Cela inclut la formalisation d'un reporting approfondi pour le Conseil d'administration et l'intégration de ces enjeux dans les discussions avec les parties prenantes, notamment les gestionnaires d'actifs.

PILIER ÉVALUATION :

Améliorer la mesure des impacts et dépendances, et enrichir l'analyse des investissements. Ceci sera réalisé par une analyse plus fine par facteur de pression, l'identification des secteurs à fort impact, et le suivi des politiques sectorielles et indicateurs pertinents.

PILIER FORMATION :

Former les parties prenantes clés aux enjeux de nature et de biodiversité, via l'élaboration d'un plan de formation dédié à partir de 2025.

En 2025, BPCE Assurances a intensifié ses efforts sur le pilier *Évaluation*. L'adoption de politiques sectorielles ciblées, telle que la politique Pesticides (voir partie A), témoigne de cette progression.



2 - Mesure des impacts et des dépendances des investissements de BPCE Vie

Il s'agit ici d'analyser les impacts et des dépendances du portefeuille d'actifs de BPCE Vie à la biodiversité.

Plusieurs approches complémentaires sont utilisées :

1. **Analyse** d'impact et de dépendance au niveau émetteur
2. **Mesure** d'une empreinte biodiversité avec l'indicateur *Potentially Disappeared Fraction of species* (PDF) et sa déclinaison par facteur de pression .
3. **Études spécifiques** sur certaines thématiques, comme celle de l'eau, via l'utilisation de l'outil de cartographie *Water Risk Filter* de la WWF.

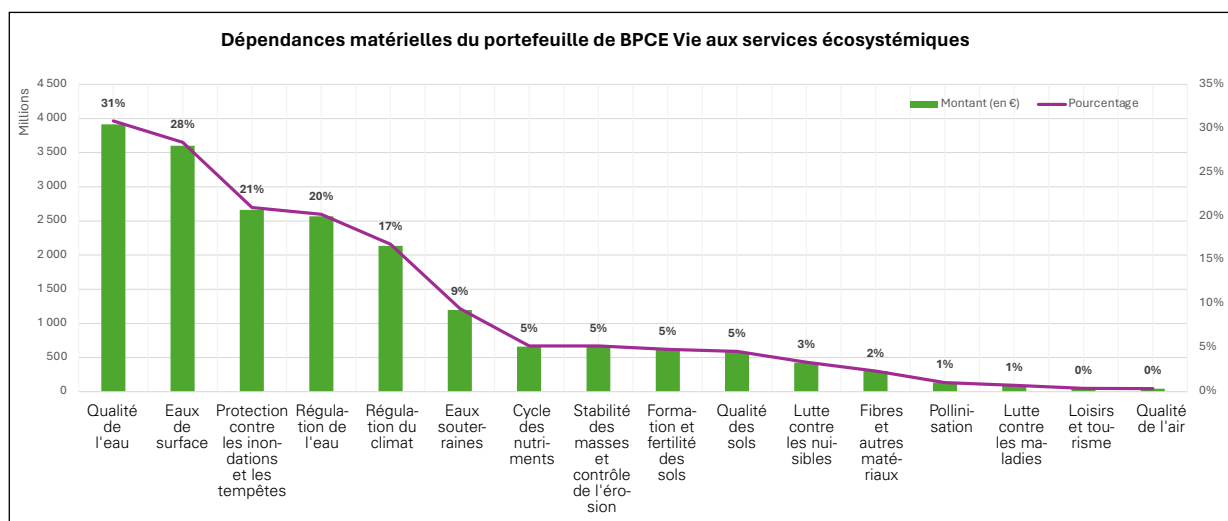
Analyse d'impact et de dépendance

Pour évaluer l'impact de ses investissements sur les écosystèmes et leurs dépendances aux services écosystémiques, BPCE Vie s'appuie sur des données permettant de descendre à la maille émetteur, via la plateforme ICE, permettant ainsi une analyse plus précise que la méthode antérieure basée sur l'outil ENCORE (utilisée jusqu'en 2024), donnant une vision par secteur.

L'analyse a ainsi porté sur 21 % (23 % en 2024) des actifs évalués en valeur de marché, correspondant au portefeuille d'actions et d'obligations d'entreprises de BPCE Vie détenus en direct ou au travers de fonds dédiés (hors UC), avec un taux de couverture de 77 %.

L'analyse des dépendances critiques aux services écosystémiques

Le résultat de cette analyse de dépendance globale du portefeuille est le suivant en 2025 :



► Une dépendance critique a été définie comme **un score supérieur ou égal à 0,55 sur 1**. Ce graphique présente les dépendances considérées comme critiques au sein du portefeuille analysé.

► **48 % du périmètre** analysé présente une dépendance critique à au moins un service écosystémique.

► Les **5 premiers services écosystémiques** en termes de dépendance critique sont :

- **La qualité de l'eau (31 %)** : les écosystèmes, comme les zones humides ou les forêts, filtrent et purifient l'eau, la rendant ainsi plus propre pour la consommation humaine, l'irrigation et la vie aquatique ;
- **Les eaux de surface (28 %)** : ce service garantit le maintien et la régulation des rivières, des lacs et des zones humides ;
- **La protection contre les inondations et les tempêtes (21 %)** : les écosystèmes absorbent l'excès d'eau et réduisent la force des vagues et des crues, protégeant ainsi les zones côtières et les plaines inondables ;
- **La régulation de l'eau (20 %)** : les écosystèmes influencent le cycle de l'eau, notamment par l'infiltration et la rétention d'eau dans les sols et la végétation, participant à la disponibilité et à la gestion des ressources hydriques ;
- **La régulation du climat (17 %)** : les écosystèmes, particulièrement les forêts et les océans, absorbent le dioxyde de carbone de l'atmosphère, contribuant à la stabilisation du climat et à la réduction des gaz à effet de serre.

Les services de régulation et de maintenance contribuent à des fonctions cruciales pour la santé de l'environnement et sont souvent jugés plus précieux que les services d'approvisionnement (fourniture de matières premières).

L'analyse des dépendances des secteurs du portefeuille :

À l'instar du changement climatique, certains secteurs sont plus vulnérables à la dégradation de la biodiversité et contribuent inégalement à sa perte. L'analyse sectorielle des dépendances met en évidence les expositions les plus significatives, identifiant ainsi les secteurs et entreprises les plus tributaires des services écosystémiques.

Secteurs	Score de dépendance aux écosystèmes	Montant en Millions d'euros
Manufacture	0,44	5038
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation	0,37	1781
Transport et stockage	0,44	469
Information et communication	0,15	1220
Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	0,28	376
Captage, traitement et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0,56	155
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	0,26	197
Activités immobilières	0,68	71
Activités financières et d'assurance	0,25	173
Construction	0,36	109
Hébergement et restauration	0,65	40
Arts, divertissement et loisirs	0,40	46
Activités de services administratifs et de soutien	0,30	36
Activités de santé humaine et d'action sociale	0,19	19
Industries minières	0,37	7
Agriculture, sylviculture et pêche	0,77	1
Total général	0,38	3826

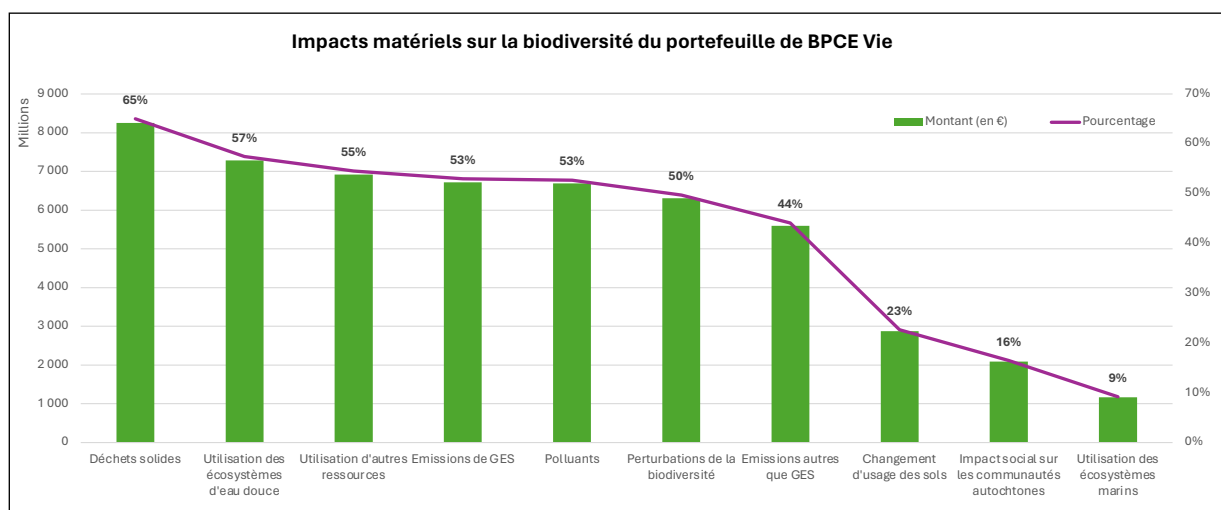
Le classement des secteurs analysés est établi par ordre décroissant, basé sur le produit de leur score de dépendance aux écosystèmes et de leur poids dans le portefeuille. Par conséquent, le secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, malgré son score de dépendance aux écosystèmes le plus élevé, se classe en dernière position. Ceci s'explique par son faible poids dans le portefeuille, impactant la valeur combinée.

À l'inverse, les secteurs les plus représentés, comme l'industrie manufacturière, démontrent une forte dépendance à la biodiversité, dépassant la moyenne générale de 0,38/1. En effet, de nombreuses subdivisions de l'industrie manufacturière (chimie, pharmacie, automobile, électronique, agroalimentaire) dépendent de manière cruciale d'une eau de haute qualité.

Conclusions de l'analyse des dépendances :

Cette analyse confirme, comme lors de l'année précédente, que les risques de dépendance aux services écosystémiques sont significatifs, notamment ceux liés à l'eau (qualité, eaux de surface, protection contre les aléas naturels, etc.). Les secteurs de notre portefeuille les plus critiques à cet égard représentent un risque physique majeur pour BPCE Vie, particulièrement dans un contexte de dégradation de la biodiversité et des écosystèmes.

Le résultat de cette analyse de dépendance globale du portefeuille est le suivant en 2024 :



► De même que pour les dépendances, une pression critique a été définie comme **un score supérieur ou égal à 0,55 sur 1**. Ce graphique présente les impacts considérés comme critiques au sein du portefeuille analysé.

► **72 % du périmètre** analysé exerce une pression critique (score d'impact supérieur à 0,55/1) sur la biodiversité.

► **Les 5 premières pressions** par ordre de criticité sont :

- Les déchets solides (65 %) : la génération, la gestion et l'élimination de déchets solides ont un impact significatif sur l'environnement,
- L'utilisation des écosystèmes d'eau douce (57 %) : la consommation et la pollution des ressources en eau douce menacent la vie aquatique et l'approvisionnement humain,
- L'utilisation d'autres ressources (55 %) : l'extraction et l'épuisement des ressources naturelles (hors eau) entraînent la raréfaction des ressources et nuisent à la biodiversité,
- Les émissions de GES (gaz à effet de serre) (53 %) : ces émissions contribuent au changement climatique et au réchauffement planétaire,
- Les polluants (19 %) : la contamination des sols par des produits chimiques, des métaux lourds et des déchets affectent la santé des sols et la sécurité alimentaire.

► La pression accrue sur la biodiversité, due à la pollution de l'air, de l'eau et des sols, est critique au sein du portefeuille. La pollution environnementale affecte directement la santé de toutes les espèces.

L'analyse des impacts des secteurs du portefeuille :

Le résultat de l'analyse des pressions par secteur d'activité en 2025 est le suivant :

Secteurs	Score d'impact sur les écosystèmes	Montant (en M€)
Manufacture	0,56	5 038
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation	0,59	1 781
Information et communication	0,37	1 220
Transport et stockage	0,55	469
Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	0,47	376
Activités financières et d'assurance	0,47	197
Captage, traitement et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0,48	173
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	0,36	155
Construction	0,50	109
Activités immobilières	0,57	71
Hébergement et restauration	0,49	46
Arts, divertissement et loisirs	0,37	40
Activités de services administratifs et de soutien	0,32	36
Activités de santé humaine et d'action sociale	0,47	19
Industries minières	0,67	7
Agriculture, sylviculture et pêche	0,61	1
Total général	0,53	9 738

Conformément à l'analyse précédente des dépendances sectorielles, les secteurs du portefeuille ont été classés par ordre décroissant selon le produit de leur score d'impact sur la biodiversité et de leur poids. Deux secteurs majeurs exercent des pressions significatives sur la biodiversité.

Les **industries manufacturières** génèrent la majorité des impacts critiques, notamment dans la **fabrication d'équipements de transport et de produits pharmaceutiques**, en raison de perturbations sonores et de la contamination des sols et des eaux par les déchets. Le secteur de la fourniture d'énergie, connu pour ses émissions de gaz à effet de serre, présente également des impacts critiques majeurs.

Les cinq principaux secteurs responsables de ces impacts critiques dans le portefeuille (manufacture, production/distribution d'énergie, information/communication, transport/stockage, commerce de gros/détail) représentent près de 6 % des actifs durables du portefeuille de BPCE Vie.

Conclusions de l'analyse des impacts :

Cette analyse confirme, comme lors de l'année précédente, que les risques de dépendance aux services écosystémiques sont significatifs, notamment ceux liés à l'eau (qualité, eaux de surface, protection contre les aléas naturels, etc.). Les secteurs de notre portefeuille les plus critiques à cet égard représentent un risque physique majeur pour BPCE Vie, particulièrement dans un contexte de dégradation de la biodiversité et des écosystèmes.

Conclusions de l'analyse des impacts et dépendances :

Malgré les limites méthodologiques inhérentes aux approches liées aux indicateurs relatifs à la biodiversité (détaillées en annexe), l'analyse a permis d'identifier les thématiques prioritaires pour la politique biodiversité de BPCE Vie :

- **Changement climatique (cible 8)** : Pertinent tant pour les dépendances que pour les pressions.
- **Eau (cible 10)** : Essentiel compte tenu des nombreuses dépendances identifiées.
- **Pollution (cible 7)** : Majeur en raison des fortes pressions associées.

Analyse d'empreinte

Pour évaluer l'empreinte d'une entreprise sur la biodiversité, il est indispensable de considérer l'ensemble des impacts générés par ses activités à travers sa chaîne de valeur. Cela englobe les effets sur les sites, les produits, les intrants de production, ainsi que durant les phases d'utilisation et en fin de vie des produits.

Changement de fournisseurs de données et descriptifs des métriques :

Pour l'exercice précédent, BPCE Vie mesurait l'empreinte biodiversité de son portefeuille financier à l'aide de la métrique MSA (Mean Species Abundance). Celle-ci rend compte du pourcentage de biodiversité "vierge" restante dans un écosystème et intégrait les pressions suivantes : changement d'usage des sols, fragmentation, pollution, changement climatique et infrastructures.

Pour l'étude au 31/12/2025 et suite à une évolution de fournisseur de données, BPCE Vie s'appuie sur la métrique PDF/year (Potentially Disappeared Fraction of species per year), mesurant la fraction d'espèces potentiellement disparues chaque année. Le PDF représente donc la probabilité qu'une espèce soit perdue localement en raison des activités d'une entreprise sur une période donnée, où un PDF de 1 indique une perte locale totale et un PDF de 0 indique qu'il n'y a aucune perte. L'impact global peut être décomposé selon plusieurs facteurs : changement climatique, toxicité, eutrophisation, acidification et occupation des sols.

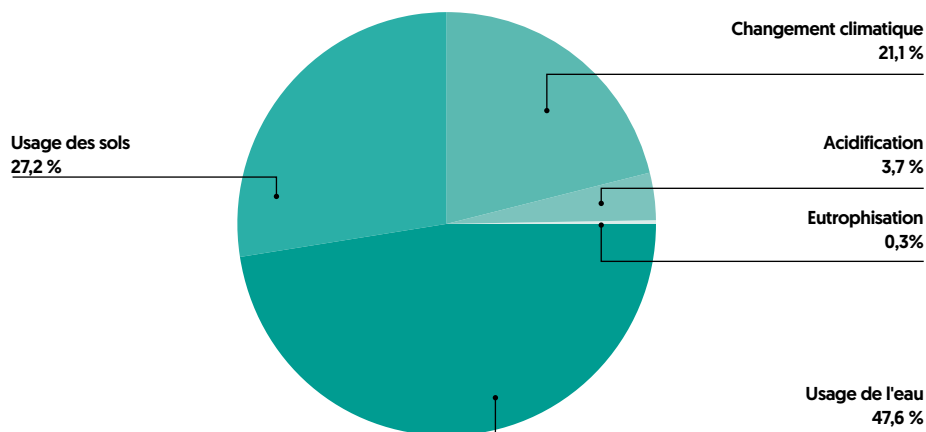
L'analyse de l'empreinte biodiversité sur notre portefeuille :

En 2025, le taux de couverture des mesures d'empreinte biodiversité représente 77 % du portefeuille d'obligations d'entreprises avec ICE (84 % en 2024 avec Iceberg Data Lab). Cette analyse porte sur 21 % de la totalité des actifs du portefeuille de BPCE Vie.

L'empreinte biodiversité du portefeuille s'élève à 0,044 % PDF/an. Cette valeur correspond à l'empreinte biodiversité moyenne des entreprises du portefeuille, pondérée par leur valeur de marché. En d'autres termes, cela implique une perte potentielle moyenne locale d'environ 0,044 % des espèces dans les zones d'opération du portefeuille chaque année. Il est crucial de souligner que cette valeur concerne les extinctions locales et ne reflète en aucun cas une extinction globale des espèces.

Notre analyse utilisant la plateforme ICE nous a également permis de décomposer l'empreinte biodiversité du portefeuille BPCE Vie par facteurs de pression cités précédemment :

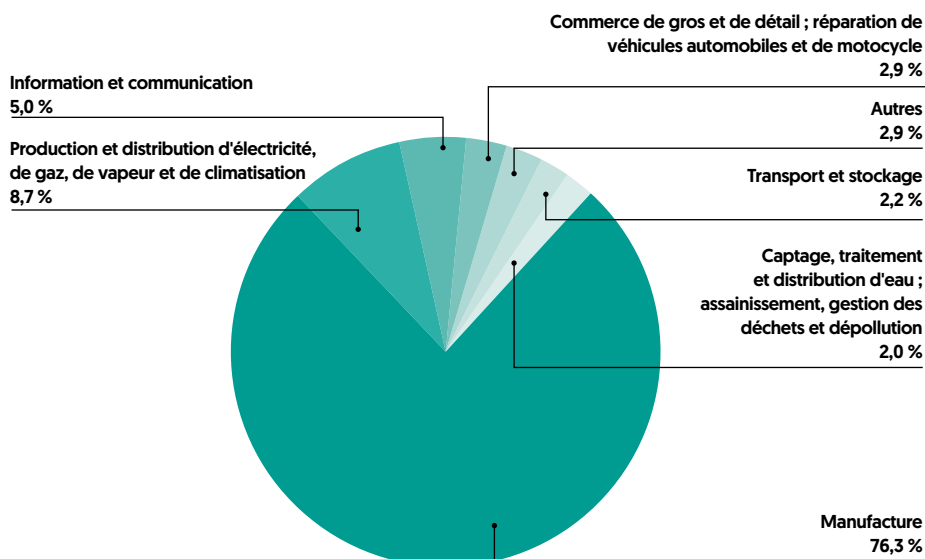
Décomposition de l'empreinte biodiversité en facteurs de pression



► Les 5 facteurs de pressions par ordre de criticité sont :

- L'usage de l'eau (47,6 %) : Cette pression représente près de la moitié de l'empreinte biodiversité et souligne l'importance de l'approvisionnement, de la régulation et de la purification de l'eau pour les activités du portefeuille,
- L'usage des sols (27,2 %) : le changement d'usage des sols a des conséquences sur les écosystèmes et la biodiversité,
- Le changement climatique (21,1 %) : l'influence du climat est également cruciale pour la biodiversité et les écosystèmes,
- L'acidification (3,7 %) : cette pression concerne principalement les impacts sur les milieux aquatiques et terrestres due à l'acidification,
- L'eutrophisation (0,3 %) : bien que faible, cette pression fait référence aux apports excessifs de nutriments dans les milieux aquatiques.

Décomposition de l'empreinte biodiversité par secteurs



À l'instar de notre analyse précédente sur les impacts et dépendances, la manufacture et la fourniture d'énergie se distinguent comme les secteurs exerçant les pressions les plus importantes sur la biodiversité au sein du portefeuille. Ces mêmes secteurs avaient été précédemment identifiés comme les plus dépendants des écosystèmes.

Conclusions de l'analyse de l'empreinte biodiversité du portefeuille

L'analyse de l'empreinte biodiversité confirme et affine les conclusions des travaux antérieurs sur les impacts et dépendances. Le secteur manufacturier ressort comme le plus impactant pour la biodiversité à l'échelle du portefeuille de BPCE Vie. L'utilisation de l'eau et des sols, également mise en exergue comme la principale pression sur les écosystèmes (confirmant l'impact prédominant de la pollution identifié précédemment), constitue une préoccupation majeure. Il est également à noter que les dix plus grands contributeurs à l'empreinte biodiversité du portefeuille génèrent 40 % de cette empreinte totale, faisant d'eux des cibles pertinentes pour mener une démarche d'engagement.

Limites du calcul de l'empreinte biodiversité :

L'analyse de l'empreinte biodiversité s'est concentrée sur plusieurs pressions clés : changement climatique, toxicité, eutrophisation, acidification et occupation des sols. D'autres pressions, dont l'impact est encore mal connu ou difficile à mesurer, n'ont pas été incluses dans cette évaluation. Il s'agit notamment de :

- La surexploitation des ressources (pêche, récolte d'espèces médicinales).
- Les impacts marins liés aux parcs éoliens, à l'aquaculture ou aux routes maritimes (l'eutrophisation étant néanmoins prise en compte).
- Le rôle des espèces invasives dans la perte de biodiversité.

L'approche méthodologique, qu'elle soit descendante (Top-down) à partir de données modélisées ou ascendante (Bottom-up) basée sur les données déclarées par les entreprises, présente des limites. L'approche Top-down, bien que permettant de distinguer les meilleures et pires pratiques au niveau sectoriel et régional, ne prend pas en compte les **spécificités locales** ou des **titres d'investissement particuliers** (comme les obligations vertes). L'approche Bottom-up est, quant à elle, **limitée par la disponibilité et la fiabilité des données publiées**, nécessitant un grand nombre d'hypothèses.

En conclusion, si la mesure de l'empreinte sur la biodiversité est un domaine en pleine évolution et ne permet pas encore une comparaison annuelle fiable pour fixer des objectifs quantifiés, BPCE Vie suit activement son développement et prêter une attention particulière aux sociétés ayant les impacts négatifs les plus significatifs sur les indicateurs abordés.

Étude spécifique sur le portefeuille immobilier

Afin de compléter les indicateurs utilisés pour couvrir son portefeuille, BPCE Vie a initié en 2024 une démarche de collecte d'indicateurs sur le portefeuille immobilier. L'objectif était de récupérer auprès des sociétés de gestion et fonds immobiliers :

- Les objectifs stratégiques des fonds sur les enjeux de biodiversité ;
- Les indicateurs mis en place sur les actifs (taux de végétalisation ou d'artificialisation par exemple) ;
- Les labels biodiversité que les fonds sont susceptibles d'avoir ;
- Les engagements pris en matière de biodiversité.

Au 31/12/2025, l'analyse des données collectées montre que la majorité des fonds immobiliers du portefeuille de BPCE Vie intègre les enjeux de biodiversité soit :

- Via l'intégration d'indicateurs en lien avec la biodiversité dans la grille de notation ESG des actifs,
- Via le suivi de l'indicateur de taux de végétalisation ou d'étalement urbain des actifs,
- Grâce à la mise en place d'audits biodiversité et de plans d'actions pour favoriser la biodiversité (ex) : contrat d'entretien écologique, jardins potagers, habitats pour les espèces, désimperméabilisation des sols, ...).

L'analyse du portefeuille immobilier de BPCE Vie est une première étape. Dans un second temps, un engagement sur la cible 12 des accords de Kunming Montréal pourrait être étudié (développement de projet de nature en ville).

Ces différents chantiers d'indicateurs permettent de répondre notamment à la cible 15 des accords de Kunming Montréal relative au suivi des impacts sur la nature par les acteurs économiques.

3) Réduction des pressions et dépendances liées aux investissements

En cohérence avec l'analyse des caractéristiques du portefeuille d'investissements présentée dans la partie précédente, la direction de l'Impact a entamé des travaux visant à répondre aux enjeux spécifiques associés. Démarrés fin 2023, ces travaux ont vocation à être présentés au fur et à mesure des avancées sur les différents sujets.

A la suite de l'analyse d'impact et de dépendance, plusieurs thématiques ont été identifiées pour orienter les premières actions de réduction des effets négatifs :

- La pollution : thématique particulièrement associée au secteur des pesticides qui fait l'objet d'une politique sectorielle, ou à la production et de l'utilisation de plastique ;
- Le changement d'usage des sols : BPCE Vie a déjà mis en place une politique sectorielle sur l'huile de palme et poursuit ses travaux sur le thème de la déforestation avec le groupe BPCE.

Également identifiée comme significative au niveau du portefeuille de BPCE Vie, la réduction de la pression sur le changement climatique, est déjà traitée par la stratégie climat (cf partie F).

4) Financement des solutions en faveur de la biodiversité

La cible 19 des Accords de Kunming-Montréal souligne la nécessité d'augmenter progressivement les ressources financières de toute provenance, pour atteindre au moins 200 milliards de dollars par an d'ici 2030.

En 2025, BPCE Vie a participé à une initiative de place visant à valoriser la biodiversité dans les placements financiers. Il s'agit du deuxième fonds lancé dans le cadre de l'initiative "Objectif Biodiversité", qui vise à établir un cadre d'investissement exigeant et innovant autour des enjeux de biodiversité. BPCE Vie avait déjà contribué en 2024 à une initiative similaire via un fonds géré par Mirova. Cette année, 17 investisseurs institutionnels français, associés à l'Af2i, ont créé le fonds "Objectif Biodiversité", géré par Starquest x Montefiore. Ce fonds vise à investir dans des PME européennes innovantes qui proposent des solutions aux enjeux de la biodiversité.

Ces Investissements ont vocation à répondre à la cible 19 des Accords de Kunming Montréal, relative à la mobilisation de ressources financières.

5) Participation à des initiatives de place

Pour appuyer sa stratégie biodiversité et climat, BPCE Assurances et sa filiale BPCE Vie participent à plusieurs initiatives d'investisseurs clés :

- **Finance For Biodiversity Pledge (FfB) (signé en 2023)** : Cet engagement vise à accélérer la restauration de la nature d'ici 2030. L'initiative propose des groupes de travail favorisant le partage de bonnes pratiques, de méthodologies et d'outils au sein de l'écosystème financier, contribuant ainsi à harmoniser les engagements en faveur de la biodiversité.
- **Act4Nature international (rejoint en 2024 par le Groupe BPCE)** : Ce réseau d'entreprises, scientifiques et ONG environnementales a pour objectif de mobiliser les acteurs économiques par des engagements concrets. Le Groupe BPCE fixe des objectifs volontaristes pour ses activités de banque, d'assurance et d'investissement, avec des échéances d'ici 2026. BPCE Assurances contribuera à ces objectifs par : l'adoption d'une stratégie biodiversité, la mesure et le suivi des enjeux nature, une politique sectorielle sur les pesticides, une politique de lutte contre la déforestation (initialement axée sur l'huile de palme), l'allocation d'une part des investissements à la biodiversité, et la participation aux travaux de place.
- **Nature Action 100 (initiative de la FfB, rejoint en 2024 par BPCE Assurances)** : Cette initiative cible une centaine d'entreprises leaders dans 8 secteurs économiques à fort impact (pharmacie, chimie, alimentation, foresterie/emballage, métaux/mines) qui exercent des pressions significatives sur la biodiversité, identifiées par une méthodologie rigoureuse. Nature Action 100 vise à engager le dialogue avec ces entreprises pour réduire leur impact, par des courriers directs, des engagements actionnariaux et des mesures concrètes.

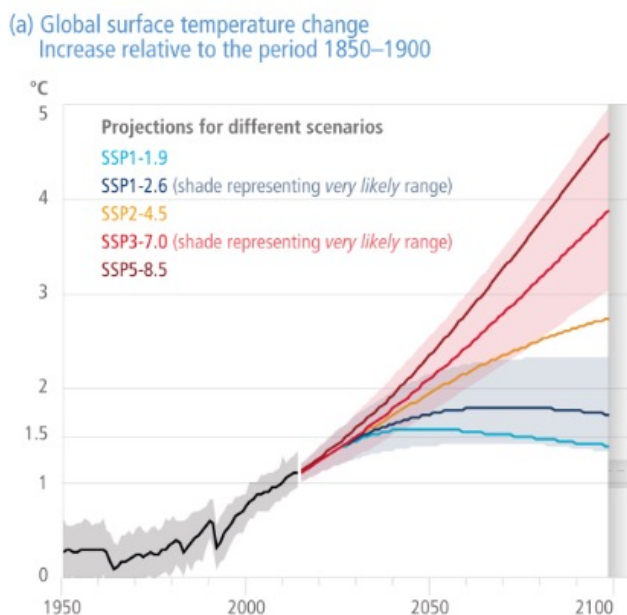
Ces participations aux initiatives sectorielles contribuent notamment à la cible 21 des accords de Kunming-Montréal sur le partage des données et connaissances relatives à la biodiversité.

6) Acculturation et formation des collaborateurs

Comme évoqué dans la partie B du présent rapport, un dispositif de formation d'ampleur significative a été déployé sur les sujets ESG.

En particulier, on retrouve la thématique biodiversité pour chaque niveau identifié du dispositif :

- **Niveau 1** : acculturation via la Climate School (formations en ligne sur les sujets d'atténuation et d'adaptation au changement climatique pour les entreprises) accessible à tous les collaborateurs, avec un module spécifique sur la biodiversité.
- **Niveau 2** : les formations délivrées avec l'aide de Novethic⁽¹⁸⁾ évoquent également la thématique de la perte de biodiversité comme un enjeu majeur du secteur.
- **Niveau 3** : le Sustainable Investing Certificate⁽¹⁹⁾ développé en 2020 par le CFA Institute, aborde aussi la thématique dans son curriculum.



(source : <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/figures/summary-for-policymakers/figure-spm-3>)

(18) Formations - Novethic

(19) Sustainable investing programs | CFA Institute

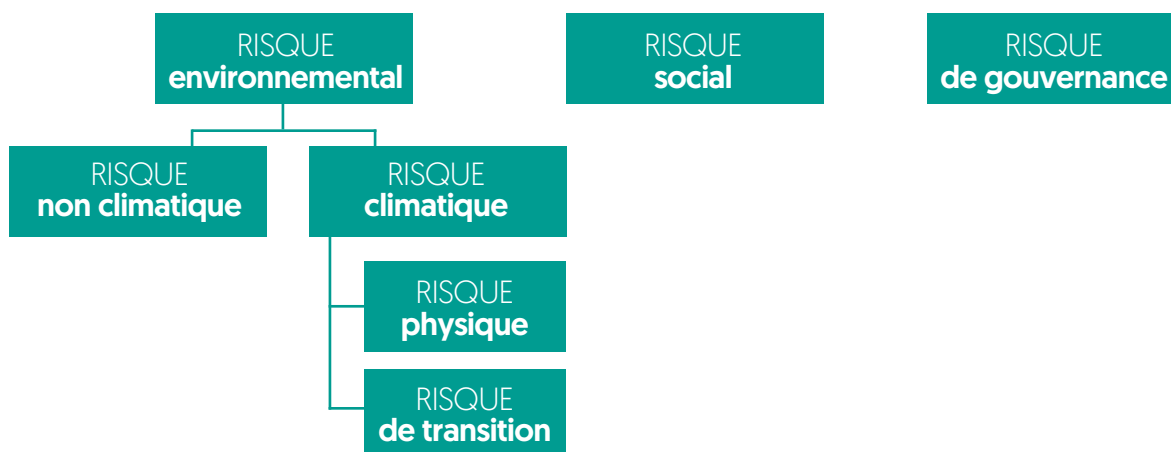
Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

Identification, évaluation des risques de durabilité

Le risque de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance (ESG), dont la survenance pourrait avoir un impact négatif important, réel ou potentiel sur l'entreprise.

Il s'agit d'un risque exogène et émergent, que BPCE Vie a qualifié comme tel dans sa cartographie des risques.

Le risque de durabilité se décompose en plusieurs sous-risques :



Les risques environnementaux sont induits par l'exposition directe ou indirecte de BPCE Vie aux enjeux liés à l'environnement, sur sa dimension climatique et sur sa dimension non climatique :

- **le risque climatique** est double, physique (dommages directement occasionnés par des phénomènes climatiques), ou de transition (ajustements effectués en vue d'une transition vers une économie bas-carbone, s'ils sont mal anticipés ou interviennent brutalement) ;
- **le risque non climatique** est lié à la destruction de la biodiversité, des ressources aquatiques et marines, à la pollution, à l'épuisement des ressources, ou au manque de participation active à l'économie circulaire. Ce risque provient soit d'un risque physique (effets financiers causés par la dégradation de l'environnement - ex : maladies zoonotiques, détérioration de la qualité de l'air, perte de la biodiversité, etc.), soit d'un risque de transition (perte financière encourue, directement ou indirectement, du fait du processus d'adaptation à une économie plus soutenable d'un point de vue environnemental).

Les risques sociaux sont induits par l'exposition directe ou indirecte de BPCE Vie aux questions sociales telles que le manque de diversité, la discrimination, la violation du droit du travail et des droits de l'Homme.

Le risque de gouvernance de BPCE Vie sont liés à son exposition aux questions éthiques (déontologie, corruption), à la gestion du risque, à l'organisation managériale et à la transparence. L'analyse inclut le risque de responsabilité (juridique et financier) découlant des conséquences négatives des actions ou inactions ESG de BPCE Vie, notamment via des investissements controversés. Ce risque peut entraîner des réclamations ou actions en justice (clients, régulateurs, ONG).

Évaluation de l'exposition de BPCE Vie aux risques de durabilité

Risques environnementaux

En matière de risques environnementaux, BPCE Vie est notamment exposée au risque d'investir dans des entités confrontées à des problématiques environnementales (investissements dans des zones géographiques ou secteurs d'activité sujets aux aléas climatiques ou dépendants des services écosystémiques...).

Elle identifie et évalue les risques environnementaux (physiques et de transition) auxquels elle est exposée selon une approche matricielle, structurée autour des grandes classes de risques de sa cartographie (risques « primaires » : risque de marché, risque de contrepartie, risque de souscription, risques non financiers et risques stratégiques, business et écosystèmes, que les enjeux environnementaux viennent accroître).

Leur évaluation repose dans un premier temps sur la définition de leur matérialité relative sur les risques primaires (part de leur contribution à l'intensité des risques primaires), puis dans un second temps, sur l'évaluation de leur matérialité absolue.

La matérialité relative est évaluée selon 3 horizons de temps : court terme (1 à 3 ans), moyen terme (4 à 7 ans) et long terme (2050). La matérialité absolue du risque environnemental s'exprime selon une échelle à quatre niveaux (faible, moyen, fort et critique). Les résultats du dernier exercice d'analyse de matérialité démontrent dans le cadre du risque primaire de marché, une matérialité absolue du risque de transition et physique respectivement à « moyen » et « faible ».

Risques sociaux

Au sujet des risques sociaux, BPCE Vie est notamment exposée au risque d'investir dans des entités concernées par des questions sociales (manque de diversité, discrimination, violation du droit du travail et des droits de l'Homme...).

De ce fait, elle identifie et évalue ces risques sociaux en s'appuyant sur l'analyse des émetteurs de son fonds en euros (hors UC) au regard d'une combinaison de critères.

Un émetteur est ainsi identifié comme exposé à un risque social si (critères cumulatifs) :

- L'émetteur est noté strictement inférieur à C sur le pilier social, sur une échelle allant de A+ (excellente performance) à D- (très faible performance), selon la méthodologie d'évaluation extra-financière d'ISS ESG ;
- Le titre n'est pas fléché comme un green, social ou sustainable bond.

L'évaluation des risques sociaux est effectuée à court terme et selon une échelle de cotation à quatre niveaux (faible, moyen, fort et critique).

Au 31 décembre 2025, les risques sociaux de BPCE Vie ont été estimés faibles à court terme.

À cette date, l'analyse des émetteurs de son fonds euros a conduit à l'identification de 77 émetteurs exposés à des risques sociaux, représentant une exposition pour BPCE Vie d'environ 2,4 milliards d'euros (soit 3,9% du portefeuille au 31/12/2025). Ces émetteurs relèvent très majoritairement (69,3 %) du secteur financier.

La cotation des risques sociaux pour l'exercice 2025 est inchangée par rapport à celle réalisée pour l'exercice 2024.

Risques de gouvernance

S'agissant des risques de gouvernance, BPCE Vie est notamment exposée au risque d'investir dans des entités concernées par des questions de gouvernance (manque d'éthique, de transparence...).

De ce fait, elle identifie et évalue ces risques de gouvernance en s'appuyant sur l'analyse des émetteurs de son fonds en euros (hors UC) au regard d'une combinaison de critères.

Un émetteur est ainsi identifié comme exposé à un risque de gouvernance si (critères cumulatifs) :

- L'émetteur est noté strictement inférieur à C sur le pilier gouvernance, sur une échelle allant de A+ (excellente performance) à D- (très faible performance), selon la méthodologie d'évaluation extra-financière d'ISS ESG ;
- Le titre n'est pas fléché comme un green, social ou sustainable bond.

L'évaluation des risques de gouvernance est effectuée à court terme et selon une échelle de cotation à quatre niveaux (faible, moyen, fort et critique).

Au 31 décembre 2025, les risques de gouvernance de BPCE Vie ont été estimés faibles à court terme.

À cette date, l'analyse des émetteurs de son fonds euros pour l'exercice 2025 a conduit à l'identification de 5 émetteurs exposés à des risques de gouvernance, représentant une exposition pour BPCE Vie d'environ 128 millions d'euros (soit 0,2% du portefeuille au 31/12/2025).

La cotation des risques de gouvernance pour l'exercice 2025 est inchangée par rapport à celle réalisée pour l'exercice 2024.

Analyse des risques et des expositions du portefeuille d'investissements (hors unités de compte)

Méthodologies

BPCE Vie structure progressivement sa démarche pour évaluer l'exposition de son portefeuille d'actifs aux risques de durabilité.

Différentes approches ont été retenues à ce stade en fonction des classes d'actifs concernées.

Le tableau ci-dessous illustre les différentes approches mises en place à date :

	% du portefeuille (en MtM)	Climat		Biodiversité		Social & Gouvernance
		Dépendance / Risque Physique	Impact / Risque de transition	Dépendance / Risque Physique	Impact / Risque de transition	Global
Actions et obligations d'entreprises détenues en direct*	20,9 %	Analyse via data ICE sur scénarios GIEC	Analyse via la matrice de durabilité	Analyse via ICE	Analyse via ICE Analyse via l'empreinte biodiversité	Analyse dédiée via note ISS ESG
Obligations souveraines	22,9 %	Analyse via WRI Analyse via l'indice ND-Gain	Analyse via le score ASCOR		Analyse via l'outil NB SAP de WWF	Analyse dédiée via note ISS ESG
Immobilier	4,9 %	Analyse via l'indice ND-Gain	Analyse via trajectoire CREEM fournie par AEW			
Infrastructure	1,2 %	Analyse via l'indice ND-Gain				
Autres classes d'actifs**	50,0 %	Pas d'études dédiées mais analyse menée au cas par cas lors de l'investissement via l'analyse ESG				

* Hors financières.

** Obligations financières, dette privée, fonds de dette cotés, fonds actions, private equity, fonds monétaires.

Les méthodes choisies pour l'analyse des classes d'actifs sont explicitées et détaillées ci-après, afin de répondre aux enjeux de chaque domaine.

Risque physique

Actions et obligations détenues en direct

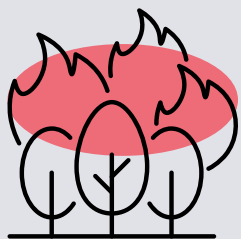
L'exercice menée par BPCE Vie pour l'année 2025 s'inscrit dans la continuité des analyses précédemment réalisées sur le périmètre des actions et obligations d'entreprises, hors financières, détenues en direct. Le périmètre soumis à l'analyse représente 12,7 Md€ (en valeur de marché), soit 21 % des actifs présents en portefeuille.

Les analyses se basent sur la quantification des pertes économiques potentielles liées aux aléas climatiques. Dans ce cadre, l'indicateur retenu est l'Annual Revenue Impairment par type d'aléa, qui mesure les pertes de revenus potentielles.

Ces pertes de revenus potentielles résultent principalement des interruptions d'activités causées par les événements climatiques qui entraînent mécaniquement une perte de productivité.

Les pertes sont estimées à partir de l'intensité et de la fréquence des aléas climatiques, de la localisation des activités et de la sensibilité (vulnérabilité) des entreprises aux perturbations.

Ci-dessous la liste des types de risques utilisés dans notre étude :



Incendie
[Wildfire]



Chaleur extrême
[Extreme heat]



Stress hydrique
[Water stress]



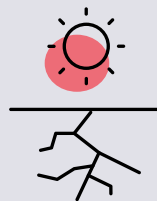
Inondation côtière
[Costal flood]



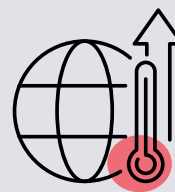
Crue fluviale
[Fluvial flood]



Cyclone tropical
[Tropical cyclone]

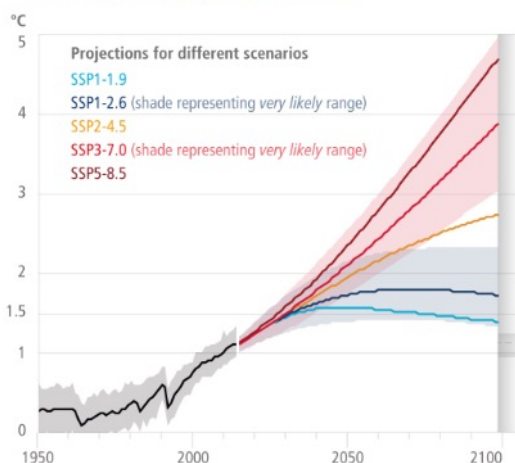


Sécheresse
[Drought]



Risque total
La somme des
risques cités

(a) Global surface temperature change
Increase relative to the period 1850–1900



Chaque type de risque est ventilé en fonction des scénarios décrits ci-dessous, parmi ceux définis par le GIEC :

- **SSP5-8.5** : Scénario d'atténuation faible dans lequel les émissions totales de gaz à effet de serre triplent d'ici 2075 et les températures moyennes mondiales augmentent de 3,3 à 5,7°C d'ici 2100
- **SSP2-4.5** : Scénario d'atténuation fort dans lequel les émissions totales de gaz à effet de serre se stabilisent aux niveaux actuels jusqu'en 2050, puis diminuent jusqu'en 2100. Ce scénario devrait entraîner une hausse des températures moyennes mondiales de 2,1 à 3,5°C d'ici 2100
- **SSP1-2.6** : Scénario d'atténuation dynamique dans lequel les émissions totales de gaz à effet de serre diminuent pour atteindre la neutralité d'ici 2050, entraînant une hausse des températures moyennes mondiales de 1,3 à 2,4°C d'ici 2100

(source : <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/figures/summary-for-policymakers/figure-spm-3/>)

Pour le portefeuille d'actions et d'obligations d'entreprises (hors financières) BPCE Vie sous le scénario du GIEC SSP1 RCP2.6 révèle les résultats suivants :

Hazard Type	2020	2030	2040	2050
Wildfire	-0,01 %	-0,01 %	-0,01 %	-0,01 %
ExtremeHeat	-0,81 %	-0,90 %	-1,00 %	-1,02 %
CoastalFlood	-0,02 %	-0,03 %	-0,04 %	-0,05 %
FluvialFlood	-0,05 %	-0,05 %	-0,05 %	-0,05 %
PluvialFlood	-0,36 %	-0,38 %	-0,39 %	-0,40 %
HurricaneWind	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Composite	-1,25 %	-1,38 %	-1,50 %	-1,54 %

Si on observe ces résultats en cumulé par année, on obtient les résultats suivants :

Hazard Type	2020	2030	2040	2050
Wildfire	-0,12 %	-0,24 %	-0,37 %	-0,50 %
ExtremeHeat	-7,77 %	-15,78 %	-23,84 %	-31,29 %
CoastalFlood	-0,20 %	-0,52 %	-0,93 %	-1,42 %
FluvialFlood	-0,48 %	-0,97 %	-1,46 %	-1,96 %
PluvialFlood	-3,58 %	-7,20 %	-10,77 %	-14,28 %
HurricaneWind	-0,02 %	-0,03 %	-0,05 %	-0,06 %
Composite	-12,18 %	-24,73 %	-37,41 %	-49,52 %

Cela signifie que le portefeuille est principalement impacté par le risque de chaleur extrême et par le risque d'inondation de pluie. Dans ce contexte, le portefeuille d'obligations corporate de BPCE Vie au 31 décembre 2025 supporterait en 2060 des pertes de revenus opérationnels moyennes de 31,3 % si le risque de chaleur extrême sur un scénario du GIEC SSP1 RCP2.6 était avéré.

Cependant sur un scénario dit « défavorable » (SSP5 RCP8.5) les résultats sont relativement similaires à un scénario dit « favorable » (SSP1 RCP2.6) à horizon 2050. Cette faible différenciation s'explique par la proximité des trajectoires climatiques des différents scénarios du GIEC à moyen terme (jusqu'aux alentours de 2040-2050). Cela signifie que les impacts physiques projetés à cet horizon sont en grande partie déjà « engagés », car liés aux émissions passées et à l'inertie du système climatique.

En conséquence, même dans un scénario de transition favorable, les pertes économiques associées aux risques physiques restent significatives. Les divergences entre scénarios ne deviennent réellement marquées qu'au-delà de 2050, lorsque les trajectoires d'émissions commencent à produire des effets différenciés plus importants.

Ces résultats soulignent le caractère structurel et difficilement évitable des risques physiques à moyen terme.

Une analyse du risque de chaleur extrême au niveau sectoriel selon un scénario 1-2.6, révèle les résultats suivants :

Nace Lvl 1	Valeur de Marché (en M€)	2020	2030	2040	2050
Manufacturing	4 930	-1,10 %	-1,22 %	-1,34 %	-1,37 %
Electricity, gas, steam and air conditioning supply	2 396	-0,39 %	-0,47 %	-0,54 %	-0,55 %
Information and communication	1 269	-0,72 %	-0,80 %	-0,88 %	-0,90 %
Financial and insurance activities	646	-0,64 %	-0,72 %	-0,79 %	-0,81 %
Transportation and storage	449	-0,75 %	-0,83 %	-0,91 %	-0,93 %
Wholesale and retail trade; repair of motor vehicles and motorcycles	405	-0,66 %	-0,76 %	-0,86 %	-0,88 %
Water supply; sewerage, waste management and remediation activities	319	-0,44 %	-0,51 %	-0,59 %	-0,61 %
Professional, scientific and technical activities	184	-1,20 %	-1,33 %	-1,45 %	-1,48 %
Construction	149	-0,30 %	-0,35 %	-0,42 %	-0,42 %
Real estate activities	85	-0,11 %	-0,16 %	-0,21 %	-0,20 %
Arts, entertainment and recreation	46	-0,31 %	-0,38 %	-0,45 %	-0,45 %
Administrative and support service activities	36	-0,77 %	-0,86 %	-0,95 %	-0,97 %
Accommodation and food service activities	29	-0,96 %	-1,08 %	-1,21 %	-1,23 %
Human health and social work activities	23	-1,07 %	-1,19 %	-1,30 %	-1,33 %
Mining and quarrying	7	-4,41 %	-4,73 %	-5,06 %	-5,11 %
Agriculture, forestry and fishing	1	-0,34 %	-0,38 %	-0,41 %	-0,42 %

En cumulé par année les résultats sont les suivants :

Nace Lvl 1	Valeur de Marché (en M€)	2020	2030	2040	2050
Manufacturing	4 930	-10,49 %	-20,84 %	-30,83 %	-39,76 %
Electricity, gas, steam and air conditioning supply	2 396	-3,87 %	-8,28 %	-13,14 %	-17,83 %
Information and communication	1 269	-6,97 %	-14,17 %	-21,44 %	-28,25 %
Financial and insurance activities	646	-6,19 %	-12,69 %	-19,39 %	-25,71 %
Transportation and storage	449	-7,25 %	-14,64 %	-22,06 %	-28,99 %
Wholesale and retail trade; repair of motor vehicles and motorcycles	405	-6,38 %	-13,24 %	-20,39 %	-27,10 %
Water supply; sewerage, waste management and remediation activities	319	-4,29 %	-9,11 %	-14,33 %	-19,42 %
Professional, scientific and technical activities	184	-11,37 %	-22,44 %	-32,98 %	-42,26 %
Construction	149	-2,96 %	-6,35 %	-10,20 %	-13,90 %
Real estate activities	85	-1,12 %	-2,69 %	-4,69 %	-6,56 %
Arts, entertainment and recreation	46	-3,08 %	-6,66 %	-10,74 %	-14,64 %
Administrative and support service activities	36	-7,41 %	-15,08 %	-22,83 %	-29,99 %
Accommodation and food service activities	29	-9,22 %	-18,57 %	-27,89 %	-36,30 %
Human health and social work activities	23	-10,23 %	-20,34 %	-30,08 %	-38,83 %
Mining and quarrying	7	-36,31 %	-60,77 %	-76,65 %	-86,18 %
Agriculture, forestry and fishing	1	-3,35 %	-6,96 %	-10,70 %	-14,38 %

Ainsi, les secteurs les plus impactés par ce risque (proportionnellement à leur poids dans le portefeuille de BPCE Vie) sont :

- L'industrie manufacturière
- Les activités d'information et de communication
- L'énergie (électricité, gaz...)

Ces résultats suggèrent la nécessité d'approfondir l'analyse au sein des secteurs les plus contributifs au risque, en identifiant les émetteurs les plus vulnérables en fonction de leur localisation géographique, de leur modèle économique et de leur dépendance aux conditions climatiques.

Par ailleurs, cette analyse peut servir de base à des exercices de gestion des risques, tels que :

- Une revue de l'allocation sectorielle du portefeuille,
- L'intégration du risque physique dans les décisions d'investissement,
- La mise en place de stress tests ciblés sur les secteurs les plus exposés.

Enfin ces résultats soulignent l'importance d'intégrer le risque de chaleur extrême comme un facteur structurant dans l'évaluation du risque global du portefeuille.

Obligations souveraines et assimilées

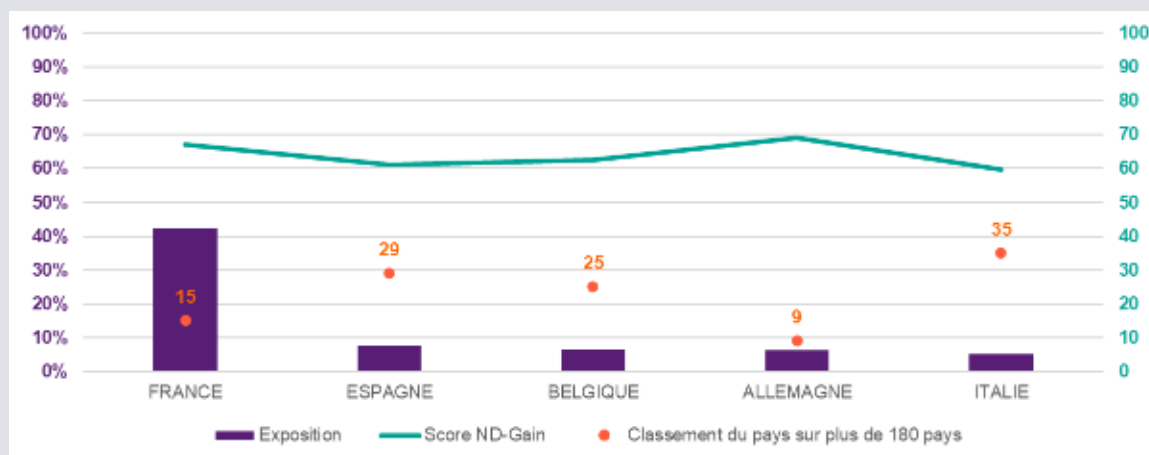
ND-GAIN

Sur ce périmètre, près de 90% des actifs souverains sont investis dans des pays qualifiés de niveau 1, soit le niveau présentant la plus faible vulnérabilité selon un classement proposé par l'ACPR (2018)⁽²⁰⁾ et fondé sur des travaux de l'agence Standard & Poor's.

Le portefeuille d'actifs est essentiellement investi en Europe, moins exposée aux risques physiques selon la version 2023 de l'indice construit par l'Université Notre Dame (le *Notre Dame Global Adaptation Index* ⁽²¹⁾). Cet indice, dont le score varie entre 0 et 100, mesure la vulnérabilité des Etats au changement climatique ainsi que leur capacité à s'adapter et à réduire ses impacts. Un score élevé reflète la résilience de l'Etat à faire face aux défis climatiques, à l'instar des pays européens dans lesquels BPCE Vie investit.

Exposition de BPCE Vie en fonction du score ND-GAIN 2023 :

(Périmètre : top 5 pays (hors organismes européens et internationaux), représentant 68% des obligations souveraines et 22% du portefeuille de BPCE Vie, échelle de gauche en % du portefeuille d'obligations souveraines de BPCE Vie, échelle de droite en score ND-Gain)



(20) Standard & Poor's a défini un classement des pays les plus vulnérables, selon 3 critères :

- la part de la population du pays vivant au niveau ou sous le niveau de la mer (<5 m d'altitude),
- la part de l'agriculture dans le PIB de l'Etat, et
- un indice synthétique, le « ND-GAIN » : cet indice associe des indicateurs d'exposition, de sensibilité et de capacité d'adaptation au changement climatique pour chaque pays.

À partir de ces classements, Standard & Poor's a agrégé ces classements de façon à faire apparaître trois groupes de pays de taille similaire (une quarantaine de pays par groupe) et de vulnérabilité croissante (allant de 1 à 3). L'ACPR fait référence à cette notation dans la note « L'exposition des assureurs français au risque de changement climatique : une première approche par les investissements financiers » (2018)

(21) L'indice ND-GAIN donne une indication de la vulnérabilité d'un pays au changement climatique, ainsi que sa capacité à améliorer sa résilience. La vulnérabilité globale du pays aux effets négatifs du changement climatique est mesurée à travers six secteurs clés : l'alimentation, l'eau, la santé, les services écosystémiques, l'habitat humain et les infrastructures. La résilience du pays vise à mesurer la capacité d'un pays à tirer parti des investissements et à les convertir en actions d'adaptation.

NB : selon la dernière publication de l'Université Notre Dame (2022), la Norvège est le pays le moins exposé au risque physique avec un score à 74,7. La France figure en 14ème position sur un classement de plus de 180 pays.

Analyse complémentaire des expositions aux entités souveraines

World Risk Index

BPCE Vie a mené une analyse des risques climatiques physiques de ses expositions aux entités souveraines, à l'aide des informations publiées par l'association allemande Bündis Entwicklung Hilft via son indicateur World Risk Index⁽²²⁾. Le World Risk Index permet d'évaluer les capacités sociétales des pays pour faire face à l'émergence et à la multiplication des catastrophes naturelles. 193 pays disposent d'un score de risque.

Le score de risque du pays reflète l'interaction entre deux dimensions : (I) l'exposition et (II) la vulnérabilité aux risques physiques. Le risque n'est matérialisé que lorsque ces deux dimensions se rencontrent. Le score de risque repose sur une échelle de 1 à 5 niveaux (very low, low, medium, high, very high). Ainsi, les risques ne sont présents que lorsque des populations dépourvues de capacités de résilience, de réaction ou d'adaptation suffisantes, vivent dans des régions où existent des risques liés à des événements naturels extrêmes ou des effets négatifs du changement climatique⁽²³⁾.

Pour constituer le score de risque final, 5 indicateurs sont évalués :

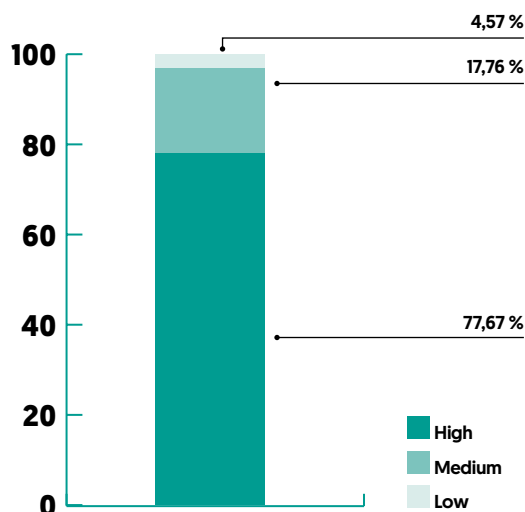
- **l'exposition** des populations aux impacts des événements naturels extrêmes (tremblement de terres, tsunamis, cyclones, inondations) ou aux conséquences négatives du changement climatique (sécheresse, montée des eaux) ;
- **la vulnérabilité** des populations aux dommages causés par des événements naturels extrêmes ou aux effets négatifs du changement climatique ;
- **la sensibilité** d'une population indique son degré de résilience et ses ressources pour atténuer les conséquences immédiates des événements climatiques extrêmes ;
- **les capacités** d'adaptation immédiate des sociétés à contrer les effets néfastes des événements naturels ou du changement climatique par des actions directes et des ressources disponibles⁽²⁴⁾ ;
- **les capacités** d'adaptation à long terme visant à modifier par anticipation les structures et systèmes sociétaux afin de contrecarrer, d'atténuer ou d'éviter les impacts négatifs à venir⁽²⁵⁾.

Les pays sont classés par catégorie de risque selon le World Risk Index qu'ils obtiennent⁽²⁶⁾ :

Le WorldRiskIndex 2025 classe la France en pays à haut risque. Cet écart observé avec le ND-Gain qui place la France à un niveau de risque faible s'explique par la différence de méthodologie. Le ND-Gain intègre la capacité d'adaptation des pays, à l'inverse le WRI met davantage l'accent sur l'exposition aux aléas naturels. Plus de détails sur la méthodologie sont disponibles en annexe.

En raison de la forte exposition du portefeuille de BPCE Vie aux obligations souveraines françaises (plus de 50 % du portefeuille souverain), 78 % du portefeuille d'obligations souveraines est ainsi investi dans des pays considérés à risque physique élevé face au changement climatique :

WorldRiskIndex		
	very low	0.00 - 1.84
	low	1.85 - 3.20
	medium	3.21 - 5.87
	high	5.88 - 12.88
	very high	12.89 - 100.00
	no data	



(22) WorldRiskReport, 2023, accessible ici : [WeltRisikoBericht - WeltRisikoIndex](#)

(23) WorldRiskReport, 2023, P. 39-41

(24) Cet indicateur prend en compte les réactions aux événements climatiques récents, la structure de gouvernance de l'Etat (corruption, Etat de droit, etc.) et les capacités médicales.

(25) Cet indicateur évalue la qualité des systèmes d'éducation, de recherche, les capacités d'investissement du pays, ainsi que les effets à long terme de la pauvreté (santé, malnutrition, pollution, etc.)

(26) WorldRiskReport, 2023, P. 66

Actifs immobiliers

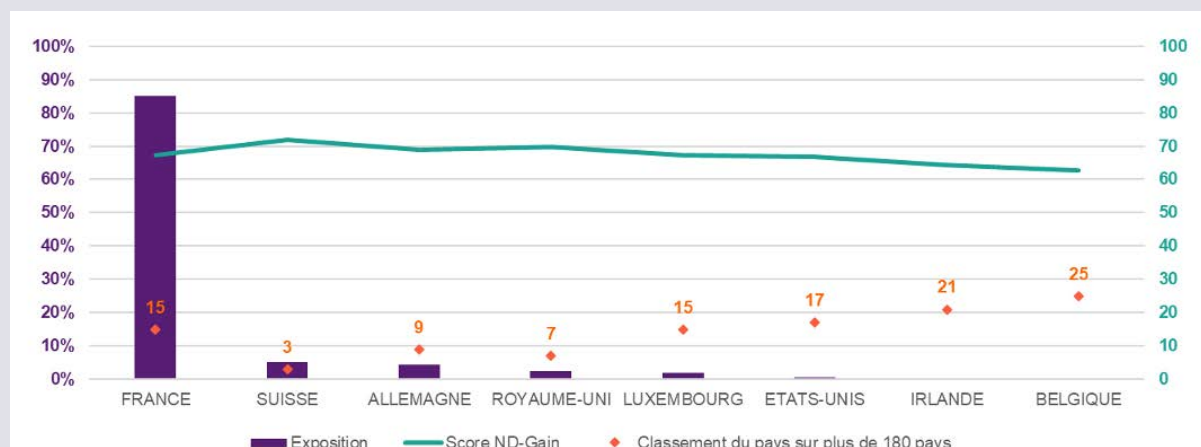
ND-GAIN

Sur ce périmètre, l'ensemble des actifs immobiliers est investi dans des pays qualifiés de niveau 1 selon le classement proposé par l'ACPR (2018), soit le niveau présentant la plus faible vulnérabilité aux risques physiques climatiques.

Par ailleurs, le portefeuille d'actifs immobiliers est essentiellement investi en Europe, dans des pays dont les classements se situent selon la version 2023 de l'indice ND-GAIN dans le 1er quartile démontrant une moindre exposition.

Exposition de BPCE Vie en fonction du score ND-GAIN 2023 :

(Périmètre) : 5% du portefeuille total de BPCE Vie)



En complément, une analyse spécifique de l'exposition du risque physique a été menée plus particulièrement sur les fonds immobiliers structurés par la société de gestion d'actifs AEW. Par transparence, 66,4 % d'actifs a été identifié comme exposé à ce risque.

Actifs d'infrastructures

ND-GAIN

Sur ce périmètre, l'ensemble des actifs d'infrastructure est investi dans des pays qualifiés de niveau 1 selon le classement proposé par l'ACPR (2018).

Par ailleurs, le portefeuille d'actifs d'infrastructures est également entièrement investi en Europe.

Exposition de BPCE Vie en fonction du score ND-GAIN 2023 :

(Périmètre) : 1 % du portefeuille total de BPCE Vie)



Risque de transition

L'exposition aux risques de transition du portefeuille d'actifs est mesurée via le ratio rapportant le montant des actifs du fonds en euros non alignés sur une trajectoire de température de 2°C selon la méthodologie Carbon4Finance, ni classés « verts » au total investi du fonds en euros.

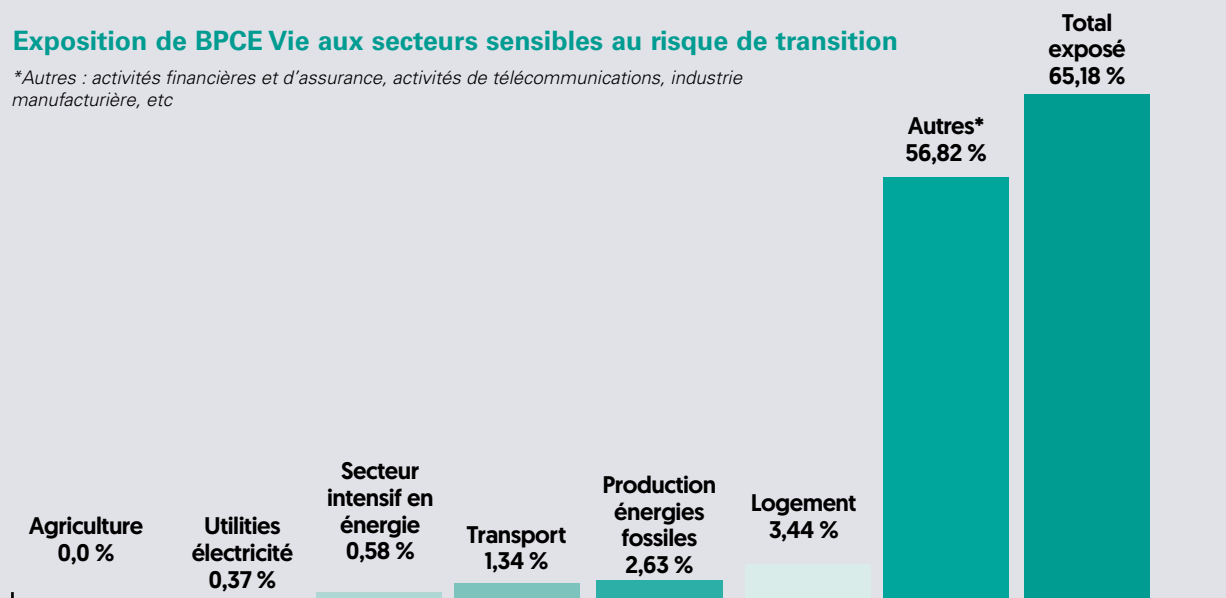
Au 31 décembre 2025, l'exposition aux risques de transition est de 65,18 %⁽²⁷⁾ du portefeuille de BPCE Vie, dont 8 % sur 6 secteurs jugés sensibles :

- la production d'énergies fossiles ;
- les secteurs intensifs en énergie (production de ciment, d'acier, de produits chimiques, de textiles, etc.) ;
- le logement ;
- les « utilities » (producteurs et/ou distributeurs d'eau, de gaz ou d'électricité) ;
- le transport ;
- l'agriculture.

La liste des codes NACE⁽²⁸⁾ des secteurs jugés sensibles à ce risque est identifiée par une étude de Stefano Battiston (2017) reprise par l'ACPR (2018)⁽²⁹⁾ et l'EIOPA⁽³⁰⁾ (2022) dans des études sur le risque climatique.

Exposition de BPCE Vie aux secteurs sensibles au risque de transition

*Autres : activités financières et d'assurance, activités de télécommunications, industrie manufacturière, etc



Cette mesure d'exposition, associée au secteur de l'émetteur, comporte néanmoins des limites car elle ne repose pas sur les projets financés par l'émetteur. Par conséquent, BPCE Vie continue à affiner ses analyses.

En complément, BPCE Vie dispose d'analyses par classe d'actifs.

Actions et obligations détenues en direct

BPCE Vie a établi une matrice de durabilité combinant un critère de qualité ESG et un axe dédié au climat. Cette matrice permet de classer les actions et obligations d'entreprises détenues en direct selon quatre niveaux : Positif, Neutre, Risque et Négatif. Les modalités de cette approche sont présentées en détail dans la partie A et font l'objet d'un suivi trimestriel.

ASCOR

Dans le cadre de son engagement NZAOA, BPCE Vie applique la méthodologie ASCOR (Assessing Sovereign Climate-Related Opportunities and Risks). Ce score ASCOR permet d'évaluer les émetteurs souverains sur leurs trajectoires climatiques en prenant en compte les émissions, les politiques menées, les budgets alloués, etc. Un score final d'une valeur de 1 illustre une économie parfaitement alignée, tandis qu'un score de 0 illustre un pays sans trajectoire de décarbonation.

(27) Cet indicateur, est publié dans le nouvel état Quantitative Reporting Templates (QRT) S06.04 Climate change-related.

(28) Nomenclature d'Activité Européenne. La nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne (NACE) est la classification des activités économiques dans l'Union Européenne.

(29) L'ACPR « L'exposition des assureurs français au risque de changement climatique : une première approche par les investissements financiers » (2018).

(30) Guide d'application pour évaluer la matérialité des impacts du changement climatique et utiliser des scénarios de changement climatique dans l'ORSA (2022).

STRATÉGIE GÉNÉRALE

d'investissement responsable
et gouvernance

1

Ce score est calculé pour chaque pays en trois étapes :

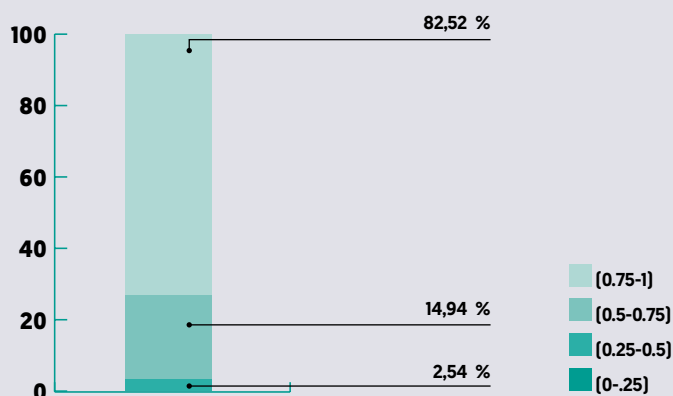
- 1 - Chaque indicateur de la base de données ASCOR est transformé en une variable binaire (1 pour oui, 0 pour non).
- 2 - Chaque variable binaire se voit attribuer un poids.
- 3 - La note globale est calculée comme une somme pondérée des variables binaires, multipliée par leurs pondérations respectives.

$$SCORE_{country} = \sum_{i=1}^{\# \text{ of indicators}} (Binary_{country}^i \times Weight_{country}^i)$$
$$Weight_{country}^i = \frac{1}{\# \text{ of indicators in the relevant area}} \times \frac{1}{\# \text{ of active areas}}$$

Un indicateur est considéré "relevant" si sa variable binaire vaut 1.

Une zone est classée « active » si elle contient au moins un indicateur actif.

Le portefeuille d'obligations souveraines de BPCE Vie a un score ASCOR moyen de 0.645 et sa répartition par quartile est la suivante :



Les deux émetteurs les plus détenus sont la France avec un score de 0,733 (plus de 50 % du portefeuille d'obligations d'Etat) et l'Espagne avec un score de 0,58 (moins de 10 % du portefeuille d'obligations d'Etat). Le score le plus défavorable du portefeuille de BPCE Vie est porté par les Etats-Unis avec un score ASCOR de 0,18. (2,54 % du portefeuille d'obligations d'Etat).

En 2025, le score ASCOR moyen de BPCE Vie a baissé de - 0,05 (0,68 en 2024). Comparé à 2024, la France et l'Espagne sont toujours les deux émetteurs les plus détenus. Le score ASCOR de la France a baissé de - 0,02 (0,75 en 2024) et de - 0,06 pour l'Espagne (0,64 en 2024). Dans la lignée de 2024, la France représente toujours plus de la moitié du portefeuille d'obligations d'état. En comparaison avec 2025, l'Espagne représente moins de 10 % du portefeuille d'obligations d'état (contre plus de 10 % en 2024). En 2025, le score le plus défavorable du portefeuille de BPCE Vie est porté par les Etats-Unis, avec un score de 0,18 et représente 2,54 % du portefeuille d'état).

Actifs immobiliers

Carbon Risk Real Estate Monitor

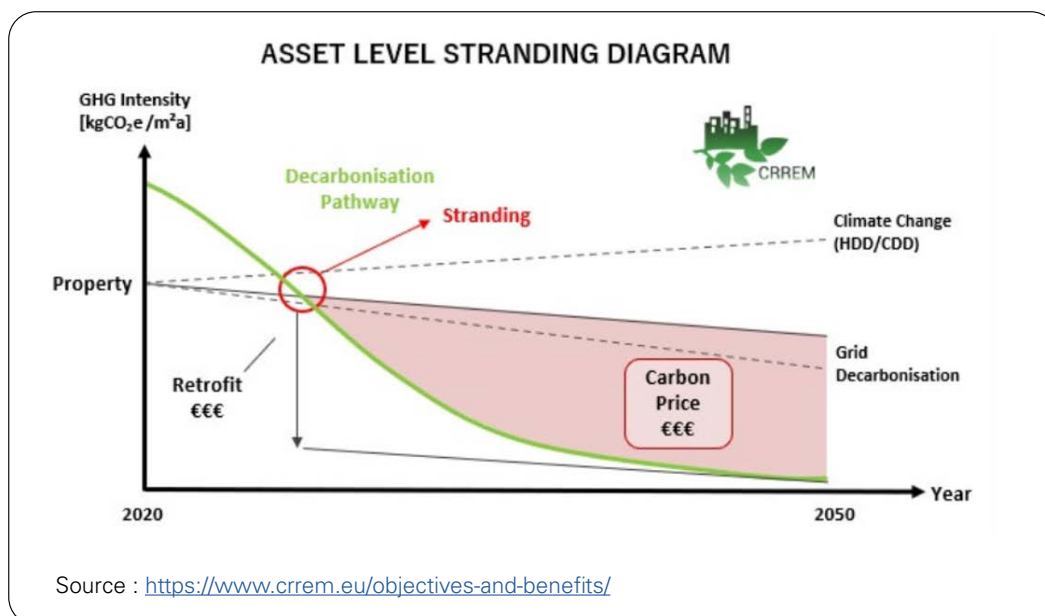
Une analyse des deux principaux supports présents dans le portefeuille immobilier a été menée à l'aide de l'outil CRREM (Carbon Risk Real Estate Monitor) par la société de gestion d'actifs AEW.

Ces deux supports représentent au total 46 % du portefeuille immobilier, soit 2 % du portefeuille global d'actifs de BPCE Vie.

Le CRREM (Carbon Risk Real Estate Monitor) a construit un outil scientifique pour évaluer des trajectoires de décarbonation cohérentes avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le Climat. Ainsi, il permet de définir des objectifs carbone basés selon une méthode scientifique et alignés sur la trajectoire donnée par les Accords de Paris de 2015 (2°C ou 1.5°C).

Chaque typologie d'actif immobilier dispose de sa propre trajectoire :

- **Analyse selon plusieurs échelles** : celle du bâtiment, celle du portefeuille d'actifs sur une temporalité 2018-2050
- **Calcul des coûts de réduction** et proposition d'un calendrier des travaux permettant de réduire l'empreinte carbone
- **Identification des actifs** en obsolescence environnementale



Trois scénarios ont été utilisés pour l'étude du portefeuille immobilier :

1. Scénario DRT⁽³¹⁾

Horizon 2030

- Intégration des 40 % de gains énergétiques visés dans le cadre du Décret Tertiaire à 2030 par rapport à l'année de référence.

Horizon 2040-2050

- Intégration des 10 % de gains énergétiques visés en 2040 puis des 10 % supplémentaires en 2050 par rapport à l'année de référence.

2. Scénario DRT & Décarbonisation des Réseaux

Horizon 2030

- Intégration des 40 % de gains énergétiques visés dans le cadre du Décret Tertiaire à 2030 par rapport à l'année de référence.
- Prise en compte de la stratégie de décarbonation du mix énergétique de l'Etat Français à 2050.

Horizon 2040-2050

- Intégration des 10 % de gains énergétiques visés en 2040 puis des 10 % supplémentaires en 2050 par rapport à l'année de référence.
- Prise en compte de la stratégie de décarbonation du mix énergétique de l'Etat Français à 2050.

3. Scénario DRT & Décarbonisation des Réseaux & ENR⁽³²⁾

Horizon 2030

- Intégration des 40 % de gains énergétiques visés dans le cadre du Décret Tertiaire à 2030 par rapport à l'année de référence.
- Prise en compte de la stratégie de décarbonation du mix énergétique de l'Etat Français à 2050.
- Achat d'énergies renouvelables sur les parties communes (relevant du propriétaire).

Horizon 2040-2050

- Intégration des 10 % de gains énergétiques visés en 2040 puis des 10 % supplémentaires en 2050 par rapport à l'année de référence.
- Prise en compte de la stratégie de décarbonation du mix énergétique de l'Etat Français à 2050.
- Achat d'énergies renouvelables sur les parties communes (relevant du propriétaire).

(31) DRT : Décret réglementaire tertiaire

(32) ENR : Energie Renouvelable

Le résultat de cette étude se divise en fonction de la typologie des actifs sous-jacents (bureaux, commerces ou résidentiels) par véhicule d'investissement :

Premier véhicule

Pour les bureaux

- Sur 8 actifs, 4 sont déjà alignés aux scénarios 2 (DRT+ Mix Energétiques) et 3 (achat d'énergies renouvelables).
- 3 actifs sont alignés au scénario 2 (DRT + Mix Energétiques) mais pas au 1 (DRT).
- Un actif n'est aligné qu'avec le scénario 3. Il est donc dépendant au-delà des aménagements à réaliser à la consommation des occupants en matière d'énergies renouvelables.

Pour les commerces

- 4 actifs sont alignés à une trajectoire 1.5° à horizon 2030 sur le scénario 2.
- Un actif nécessitera des CAPEX pour être aligné.

Pour le résidentiel

- L'actif sera aligné à une trajectoire 1.5° à horizon 2030. Il faudra prévoir des actions d'économies d'énergie supplémentaires pour maintenir cette trajectoire.

Second véhicule

Pour les bureaux

- Tous les actifs Bureau seront alignés à la trajectoire CRREM à horizon 2030 sur le scénario 2 (DRT + Mix Energétique). Des actions d'économie d'énergie supplémentaires seront nécessaires pour maintenir cette trajectoire.

Pour les commerces

- Un seul actif, non soumis au décret tertiaire, aligné à horizon 2030 ; un PAE additionnel sera nécessaire pour maintenir cette trajectoire.

Pour le résidentiel

- Un seul actif, non aligné à horizon 2050. Le choix de l'énergie revient à l'unique locataire, le bâtiment étant classé, ce qui limite l'installation d'ENR et rend difficile l'alignement à la trajectoire CREEM 2050.

À la suite de cette étude, la société de gestion en charge de ces supports (AEW) a identifié une série d'actions à réaliser :

- Identification des actifs en difficultés,
- Proposition de plans d'actions associés,
- Suivi des consommations énergétiques,
- Etude d'installation de panneaux solaires pour les actifs avec parking extérieur de plus de 1500m².

Deux réunions annuelles sont planifiées avec cette société de gestion pour traiter de la décarbonation du portefeuille immobilier et évaluer l'avancement.

Risques Biodiversité

Risque physique

Actions et obligations d'entreprises détenues en direct

L'analyse des risques physiques liés aux dépendances à la biodiversité est détaillée en partie G Biodiversité.

Risque de transition

Actions et obligations détenues en direct

ICE Nature/Alpha

Sur ce périmètre, l'étude porte d'une part sur l'analyse des pressions exercées par les émetteurs présents en portefeuille et, d'autre part sur l'analyse de l'empreinte biodiversité de son portefeuille d'actions et d'obligations détenues en direct. Cette étude est disponible dans la partie G relative à la stratégie biodiversité de BPCE Vie.

Obligations souveraines et assimilées :

NBSAP Tracker

Sur ce périmètre, BPCE Vie a mené une étude de son portefeuille de dettes souveraines selon la méthodologie décrite ci-dessous :

WWF (ou World Wide Fund for Nature) fondé en 1961 est une ONG dédiée à la protection de l'environnement présente dans près de 100 pays. WWF a développé en 2023 un moyen d'évaluer les stratégies et plans d'actions des Etats en matière de biodiversité. Cet outil porte le nom de NBSAP Tracker, NBSAP signifiant "National Biodiversity Strategies and Action Plans".

Chaque plan est évalué selon plus de 60 critères sur 5 catégories et chaque évaluation est menée par le WWF International en collaboration avec les experts des bureaux du WWF. Ces évaluations sont mises à jour régulièrement et enrichies au fur et à mesure avec de nouveaux pays. Les thématiques abordées dans cette évaluation sont disponibles à cette adresse : https://wwfint.awsassets.panda.org/downloads/wwf-nbsaps-we-need-2023_final.pdf?gl=1*1uz4uxg*_gcl_au*Nzg3MzE4MjM0LjE3NDczMDQ0NjA.*_ga*MTUxMDc1NDY3My4xNzQ3MzA0NDYy*_ga_9594H828Q9*_cE3NDczMTA5NDkzbzMkZzEkdDE3NDczMTExOTkkaJYwJGwwJGgw

WWF collabore avec des partenaires, dont Greenpeace, pour demander aux pays de rendre compte de leurs actions et améliorer leurs stratégies relatives à la biodiversité.

L'étude menée via cet outil se concentre sur les 10 plus grosses positions du portefeuille de dettes souveraines.

Pays	% dans le portefeuille souverains de BPCE Vie	Does it include the 23 targets?	Does it apply a drivers approach?	Does it tackle the most relevant local issues?	Does it include action plans?	Does it make links to national policy?	How well does it include IPLCS?	1. Ambition	2. Whole of Society & Govt	3. Means of Implementation	4. Human Rights	5. Tracking progress
FRANCE	50 %	GOOD	GOOD	MIXED	GOOD	MIXED	MIXED	84 %	94 %	75 %	38 %	81 %
ESPAGNE	9 %	MIXED	MIXED	MIXED	POOR	MIXED	POOR	54 %	39 %	52 %	0 %	29 %
BELGIQUE	8 %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
ALLEMAGNE	7 %	GOOD	MIXED	MIXED	GOOD	MIXED	MIXED	55 %	56 %	52 %	50 %	65 %
ITALIE	6 %	MIXED	GOOD	MIXED	GOOD	GOOD	POOR	64 %	89 %	48 %	0 %	65 %
ROYAUME-UNI	5 %	GOOD	MIXED	MIXED	MIXED	GOOD	MIXED	56 %	44 %	53 %	75 %	27 %
JAPON	4 %	GOOD	GOOD	MIXED	GOOD	GOOD	MIXED	83 %	72 %	70 %	25 %	77 %
AUTRICHE	3 %	GOOD	GOOD	MIXED	MIXED	GOOD	MIXED	50 %	67 %	30 %	38 %	44 %
ETATS UNIS AMERIQUE	3 %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
PORTUGAL	2 %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Risques sociaux et de gouvernance

Identification des risques sociaux et de gouvernance

Les risques sociaux et de gouvernance font l'objet d'une analyse dédiée, selon la méthodologie d'évaluation extra-financière d'ISS ESG (cf. section « Évaluation des risques de durabilité / « Risques sociaux » et « Risques de gouvernance » ci-avant).

Ces risques sont suivis trimestriellement dans la matrice de durabilité (cf. partie A).

Plan d'action

Cette analyse permet d'identifier les émetteurs exposés aux risques sociaux et de gouvernance, qui pourront faire l'objet d'un suivi spécifique par la direction Impact de BPCE Vie. En cas de dégradation de la note ou d'apparition d'une controverse, et dans le respect de la gouvernance interne relative à la gestion des investissements, l'émetteur pourra être cédé.

L'analyse effectuée sur les émetteurs exposés aux risques sociaux ou de gouvernance a permis d'identifier que les émetteurs présentant des enjeux sociaux représentent 92 % de l'ensemble des émetteurs identifiés. Les obligations relatives aux émetteurs présentant un risque social ou de gouvernance ont des dates de maturité comprises entre 2025 et 2030.



Afin de limiter cette exposition, BPCE Vie continuera d'affiner sa méthodologie d'identification des risques sociaux et de gouvernance afin notamment d'élargir la couverture de l'analyse de son portefeuille.

Dans la continuité du précédent rapport Article 29 LEC, BPCE Vie affine ses méthodologies d'identification et d'évaluation des risques pour mettre en place des solutions adaptées et répondre à l'ensemble des enjeux ESG, sur les trois piliers.

Processus de gestion des risques de durabilité

Le système de gestion des risques de BPCE Vie a pour objectif de garantir une maîtrise permanente des risques :

- détecter, analyser, mesurer, gérer, surveiller et anticiper l'ensemble des risques auxquels BPCE Vie est exposée ;
- mobiliser et sensibiliser les collaborateurs aux risques inhérents à leur activité ;
- identifier les propriétaires des différents risques.

Les risques de durabilité sont intégrés dans le système de gestion des risques de BPCE Vie.

Ils sont encadrés par la charte de gestion des risques et les politiques de risques pertinentes, en particulier la politique de gestion des investissements approuvée par le conseil d'administration. BPCE Vie a formalisé et mis en application des politiques normatives (Pacte mondial des Nations Unies - UNGC) et sectorielles (charbon thermique, pétrole et gaz, tabac, défense, huile de palme, pesticides), ainsi qu'une méthodologie d'analyse des PFAS.

Ces politiques, validées en comité ESG, décrivent respectivement le contexte et les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, le périmètre d'application, la mise en œuvre de la méthodologie et le suivi de chaque politique.

Ces politiques alimentent les ambitions et la stratégie globale ESG de BPCE Vie, au même titre que sa stratégie climat et biodiversité.

Leur gestion est facilitée par la mise en place d'une comitologie dédiée (cf. partie C sur la gouvernance). Des reportings permettent leur suivi régulier, le déclenchement d'éventuelles alertes et la prise de décision rapide par la direction générale et / ou le conseil d'administration le cas échéant. Des contrôles internes sont par ailleurs menés en vue de s'assurer du respect de l'application du cadre.

Les risques de durabilité sont identifiés et évalués à travers l'exercice annuel de cartographie des risques et d'analyse de matérialité de la fonction clé de gestion des risques. Ils sont également évalués via la réalisation du rapport ORSA (Own Risk Solvency Assessment) et, le cas échéant, via des tests de résistance et / ou des analyses de scénarios pour les risques pertinents pour des besoins réglementaires ou études ad hoc menées par l'entreprise.

Exercices de stress tests climatiques

• Stress test climatique ACPR 2023

BPCE Vie s'est portée volontaire en 2023 pour participer au second exercice de stress test climatique couvrant le secteur de l'assurance, piloté par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). Cet exercice visait à évaluer la résilience du secteur de l'assurance face aux risques environnementaux. L'analyse a porté sur deux horizons : un court terme (2023-2027) combinant des chocs physiques aigus et un choc financier lié à la perception des marchés et deux scénarios long terme (2025-2050) représentant une transition ordonnée et une transition retardée, incluant des impacts économiques et la matérialisation de phénomènes climatiques. Pour BPCE Vie, le constat principal est une faible exposition directe au risque climatique, l'activité étant davantage impactée par la conjoncture économique générale et le poids de son activité d'épargne. L'exercice a surtout permis de conforter qualitativement les risques, d'identifier des pistes pour affiner la quantification et l'intégration du risque climatique dans les modèles et la stratégie de gestion de BPCE Vie, en intégrant des perspectives géographiques et sectorielles à long terme.

• Stress tests climatiques internes 2026

BPCE Vie a également réalisé en 2025 une campagne de stress tests climatiques. 6 scénarios ont été joués : 2 scénarios combinés (risque physique et de transition) court terme, 2 scénarios de transition long terme à 10 ans (ordonné et désordonné), et 2 scénarios physiques à court terme. L'évolution des richesses latentes a été évaluée. Cette évaluation a contribué à l'analyse de matérialité générale des risques climatiques.

Stratégie de réduction des risques de durabilité

Stratégie

BPCE Assurances et BPCE Vie sont favorables à la mise en œuvre d'une démarche de responsabilité d'entreprise et de transition économique durable :

- Intégration progressive en amont du processus d'investissement des critères ESG visant à exclure à l'achat les émetteurs estimés en opposition à l'atteinte des objectifs de développement durable ;
- À partir de 2018, définition d'une politique climat face aux enjeux de transition énergétique et en lien avec l'Accord de Paris sur le Climat ;
- À partir de 2024, définition d'une stratégie biodiversité en accord avec les cibles des Accords de Kunming-Montréal.

La démarche globale de l'entreprise a été décrite dans la partie A de ce rapport.

Les engagements sont suivis trimestriellement au travers d'indicateurs clés de performances ESG mettant en perspective l'avancement de cette stratégie d'investisseur responsable.

Déclinaison sur le portefeuille d'actifs cotés

Les éléments ci-dessous reprennent principalement ceux présentés dans la partie A exposant la démarche de BPCE Vie relative à l'intégration des enjeux de durabilité dans les investissements et dont l'un des objectifs est d'assurer une bonne gestion des risques sous-jacents.

Pour rappel, la gestion des risques de durabilité se décline notamment en une série de politiques normatives et sectorielles :

- **Exclusion des entreprises ne respectant pas le Pacte Mondial des Nations Unies et les lignes directrices de l'OCDE ;**
- **Exclusion du tabac ;**
- **Exclusion du charbon ;**
- **Exclusion des activités pétrolières & gazières non-conventionnelles ou à fort impact environnemental ;**
- **Exclusion des armes exclues ;**
- **Exclusion des pesticides ;**
- **Exclusion de l'huile de palme.**

Comme mentionné précédemment, BPCE Vie a également mis en place une méthodologie d'analyse des PFAS. L'entreprise s'interdit également d'effectuer des investissements sur des actifs classés comme « Négatif » par la matrice de durabilité de BPCE Vie.

Les actifs identifiés comme « Négatifs » par la matrice de durabilité de BPCE Vie représentent 54 M€ au 31 décembre 2025 (en valeur de marché).

Déclinaison sur le portefeuille d'actifs non cotés – cas spécifique

La gestion des risques de durabilité pour les actifs non cotés revêt des enjeux particuliers. En effet, l'accès à des données extra-financières est plus complexe et moins harmonisé.

Ainsi, pour les actifs de dette privée, de private equity, et d'infrastructures, BPCE Vie réalise une évaluation ESG adaptée à la typologie de l'investissement (fonds, lignes directes, autres). Elle est ensuite présentée et ajoutée aux éléments examinés lors des comités de validation des investissements.

Concernant les fonds immobiliers, une norme de due diligence adaptée à cette classe d'actifs a été définie en 2025. Le questionnaire doit permettre d'évaluer les méthodologies et outils mis en place sur les thèmes de la décarbonation, de la biodiversité et l'intégration des critères ESG au sein du fonds (avec notamment des exclusions sectorielles spécifiques à cette classe d'actifs).

Plan d'amélioration

- Poursuite de l'intégration des enjeux de durabilité dans le dispositif de gestion des risques via l'approfondissement des analyses des enjeux et l'intégration dans les exercices prospectifs menés par BPCE Vie.



Liste des produits financiers mentionnés en application des articles 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)

Pour une activité d'assurance, la catégorisation SFDR s'applique à 2 niveaux :

- Au niveau des supports des produits d'épargne commercialisés (fonds en euros et UC)
- Au niveau des produits d'épargne en eux-mêmes (assurance-vie, contrats de capitalisation, plans épargne retraite)

Supports d'investissements : fonds en euros et UC

Fonds en euros

BPCE Vie propose actuellement à la commercialisation, via ses produits d'épargne, deux fonds en euros :

- Soit, le Fonds euro BPCE Vie pour les produits vie et de capitalisation ;
- Soit, le Fonds euro PER, pour les produits retraites.

Ces deux supports sont catégorisés article 8 au sens de la réglementation SFDR, comme promouvant, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales et de bonne gouvernance de part :

- Leur gestion (cf. description des politiques dans les chapitres supra)
- Leur composition : 19,4 % d'actifs durables au sens de la réglementation SFDR⁽³²⁾ pour le fonds euro BPCE Vie ; 63,6 % pour le PERI au 31/12/2025).

Par ailleurs, le fonds euro Sécurité (fonds en euros du produit PERP, qui n'est plus ouvert à la commercialisation), est également catégorisé article 8, avec 31,7 % d'actifs durables au sens de la réglementation SFDR.

Enfin, les fonds en euros de quelques produits en run-off ne sont pas catégorisés article 8 au sens SFDR. Ils sont gérés via des cantons, aux encours très limités (21 M€ au 31/12/2025), amenés à disparaître.

Unités de compte (UC) en gestion libre

Parmi les (525) UC proposées comme supports d'investissement des produits d'épargne, 73 % (384) sont catégorisées article 8 et 15 % (81) sont catégorisées article 9 (ayant pour objectif un investissement durable), au sens de la réglementation SFDR.

La liste des UC article 8 et article 9 figure, par produit, sur le site Priips de BPCE Assurances : <https://priips.assurances.groupebpce.com/>

(32) article 2 - 17 "Un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental, mesuré par exemple au moyen d'indicateurs clés en matière d'utilisation efficace des ressources concernant l'utilisation d'énergie, d'énergies renouvelables, de matières premières, d'eau et de terres, en matière de production de déchets et d'émissions de gaz à effet de serre ou en matière d'effets sur la biodiversité et l'économie circulaire, ou un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif social, en particulier un investissement qui contribue à la lutte contre les inégalités ou qui favorise la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou un investissement dans le capital humain ou des communautés économiquement ou socialement défavorisées, pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en particulier."

Produits d'assurance-vie, contrats de capitalisation et plans épargne retraite

L'ensemble des produits d'épargne de BPCE Vie en cours de commercialisation sont catégorisés article 8 au sens de la réglementation SFDR, dès lors que :

- le Fonds euro de ces produits est lui-même catégorisé article 8 (cf. supra), et
- ces produits offrent une part significative d'options d'investissement UC article 8 et article 9 au sens de la réglementation SFDR.

Ces produits sont les suivants :

	Produits commercialisés par les Banques Populaires (BP)	Produits commercialisés par les Caisses d'Epargne (CE)
		
Assurance Vie	Horizeo 2 Quintessa 2 Plan Epargne Enfant Plan Epargne Avenir Climat	Millevie Essentielle 2 Millevie Initiale 2 Millevie Premium 2 Millevie Infinie 2 Millevie Avenir Climat
Contrat de Capitalisation	Quintessa Capi 2	Millevie Capi 2
Epargne Retraite	Plan Epargne Retraite	Millevie PER

Par ailleurs, il est à noter que les profils de gestion déléguée de ces produits sont également dans leur grande majorité catégorisés Article 8 au sens de la réglementation SFDR.

Part d'encours sous gestion prenant en compte les critères environnementaux et/ou sociaux et de qualité de gouvernance

En comptabilisant les encours des fonds en euros et UC catégorisés article 8 ou article 9 au sens de la réglementation SFDR, nous obtenons les statistiques suivantes :

	Fonds euro	UC
Encours article 8	60 697 M€	14 000 M€
Encours article 9	0	5 057 M€
Total des encours	60 677 M€	41 877 M€
Part d'article 8 ou 9	99,97 %	46 % sur tout l'encours 84 % sur l'encours pertinent (pour les ISIN dont la classification 6/8/9 est publiée)



2

INFORMATIONS

issues des dispositions de SFDR

A **Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité**

Acteur des marchés financiers

Résumé

- **BPCE Vie prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de BPCE Vie ;**
- **La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.**

Résumé des principales incidences négatives :

La section porte à la fois sur les investissements réalisés dans le cadre du Fonds en euros de BPCE Vie et dans les Unités de Compte référencées. Les deux données ne sont cependant pas agrégées. Ainsi, le périmètre couvert représente environ 61 milliards d'euros⁽³³⁾ sous gestion pour le périmètre Fonds en euros et 42 milliards d'euros pour le périmètre Unités de Compte.

La stratégie de BPCE Vie se décline selon deux axes principaux :

- Une approche globale des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance qui repose en partie sur la méthodologie d'évaluation et de notation ESG des fournisseurs de données ISS et Carbone4 Finance ;
- Une approche climat, dont l'objectif est de contribuer à l'atténuation du changement climatique, et qui s'appuie sur des indicateurs de température et d'empreinte carbone.

Chaque investissement fait l'objet d'une sélection en fonction d'un certain nombre de critères extra-financiers. Les indicateurs suivis sont les suivants :

- **la trajectoire d'alignement climatique du portefeuille d'actifs, conformément aux accords de Paris. Elle est mesurée par un indicateur de température (en °C) ;**
- **l'empreinte carbone des actions et obligations détenues en direct (en tonne de CO2e par million d'euros investis) ;**
- **la notation ESG des titres présents en portefeuille via un système de notation interne.**
- **la part d'actif durable en portefeuille.**

Les données utilisées reposent en grande partie sur des fournisseurs de données spécialisés qui apportent des informations extra-financières aux investissements. Enfin, l'ensemble de la stratégie d'investissement ESG est pilotée à travers un organe de décision dédié : le comité ESG. Il est composé de la direction générale, de la direction de l'Impact, des fonctions risques, finance, stratégie, investissements (comme détaillé en partie C).

(33) En valeur de marché au 31 décembre 2025



Description des principales incidences négatives

sur les facteurs de durabilité et comparaison historique

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés pour le périmètre fonds euros							
Indicateurs d'incidence négative su la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Elément de mesure	Incidence [année 2024]	Incidence [année 2025]	Explication - Couverture [année 2024]	Explication - Couverture [année 2025]	
Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement							
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO2 ⁽¹⁾	973 038,27	916 301,97	40,1 %	43 %	
		Emissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO2 ⁽¹⁾	233 959,97	262 690,93	40,1 %	43 %	
		Emissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO2 ⁽¹⁾	9 832 520,01	12 322 295,96	40,1 %	43 %	
		Emissions de GES ⁽¹⁾	11 039 518,25	13 501 288,87	40,1 %	43 %	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par million d'euros investis ⁽¹⁾	496,68	533,67	40,1 %	43 %	
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements en tonnes d'équivalents CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements	25 620,84	23 392,18	40,1 %	43 %	
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en %)	4,1 %	3,8 %	49,4 %	43,9 %	
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %) - Consommation d'énergie non renouvelable	11,4 %	12,4 %	24,8 %	25,4 %	
		Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %) - Production d'énergie non renouvelable	1,8 %	1,8 %	48,1 %	42,8 %	
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - Agriculture	0,0 %	0,0 %	3,4 %	0,1 %	
		Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - Mining	0,2 %	0,2 %	3,5 %	0,3 %	
		Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - Manufacturing	2,3 %	1,8 %	8,5 %	5,8 %	
		Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - Electricity	1,6 %	3,8 %	4,9 %	2,9 %	
		Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - Water Supply	0,4 %	0,3 %	3,5 %	0,3 %	
		Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - Construction	0,0 %	0,1 %	3,7 %	0,6 %	
		Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - Transportation & Storage	0,5 %	0,3 %	4,1 %	0,9 %	
		Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - Wholesale Retail Motor Vehicle Repair	0,0 %	0,0 %	3,7 %	0,4 %	
		Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - Real Estate Activities	0,4 %	0,5 %	4,7 %	1,4 %	
	Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en %)	0,0 %	0,0 %	49,3 %	43,8 %
	Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,2 %	0,1 %	0,6 %	0,6 %
	Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	16,9 %	20,4 %	12,9 %	15,6 %
	Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en %)	0,36 %	0,0 %	49,27 %	43,8 %	
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations (exprimée en %)	0,04	2,1 %	40,8 %	36,3 %	
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (exprimé en montant monétaire converti en euros)	0,02	2,9 %	9,5 %	15,6 %	
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	0,12	11,7 %	30,6 %	28,1 %	
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)		0,00	0,0 %	49,7 %	44,2 %	
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux		Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en %)					
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement en tonnes d'équivalents CO2 par million d'euros de produits intérieur brut ⁽¹⁾	367,21	250	16,66 %	22 %	
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (valeur numérique)	9,00	2	15,3 %	13,7 %	
		Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (exprimée en %)	0,00	0	15,3 %	13,7 %	
Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers							
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles (exprimée en %)	0 %	0 %	2,1 %	2,1 %	
Efficacité énergétique	18. Expositions à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique (exprimée en %)	60,48 %	54,2 %	2,1 %	2,1 %	

(1) Changement de fournisseur de donnée pour les PAI 1,2&3 passage de la donnée ISS à la donnée Carbon4 en cohérence avec les autres publications.



Description des principales incidences négatives

sur les facteurs de durabilité et comparaison historique

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés pour le périmètre fonds euros						
Indicateurs d'incidence négative su la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Elément de mesure	Incidence [année 2024]	Incidence [année 2025]	Explication - Couverture [année 2024]	Explication - Couverture [année 2025]
Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
Emissions	1. Emissions de polluants inorganiques	Tonnes d'équivalents CO2 de polluants inorganiques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée				
	2. Emissions de polluants atmosphériques	Tonnes d'équivalents CO2 de polluants atmosphériques par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,00	0,43 %	2,12 %	1,83 %
	3. Emissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Tonnes d'équivalents CO2 d'émissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, par million d'euros investi, en moyenne pondérée				
	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris (en %)	24,97 %	22,64 %	49,66 %	44,21 %
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	1. Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires	322,06	1 014	17,26 %	14,36 %
		2. Pourcentage moyen pondéré d'eau recyclée et réutilisée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en %)				
	7. Investissements dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau (en %)	3,37 %	0	15,70 %	13,25 %
	13. Ratio de déchets non recyclés	Tonnes de déchets non recyclés produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	1,72	7	19,56 %	19,93 %
	14. Espèces naturelles et aires protégées	1. Part d'investissement dans des sociétés dont les activités portent atteinte à des espèces menacées (en %)	0,11 %	0	49,27 %	43,79 %
		2. Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de protection de la biodiversité couvrant les sites opérationnels qu'elles possèdent, louent ou gèrent dans, ou à proximité d'une aire protégée ou d'une aire de grande valeur sur le plan de la biodiversité qui n'est pas une aire protégée (en %)				

Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers						
Indicateurs d'incidence négative su la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Elément de mesure	Incidence [année 2024]	Incidence [année 2025]	Explication - Couverture [année 2024]	Explication - Couverture [année 2025]
Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
Biodiversité	22. Artificialisation des sols	Part de surface non-végétale (surface des sols sans végétation, ainsi que des toitures, terrasses et façades non végétalisées) dans la surface totale des parcelles de tous les actifs exprimée en %	88,90 %	87,40 %	2,13 %	2,07 %

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés pour le périmètre fonds euros						
Indicateurs d'incidence négative su la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Elément de mesure	Incidence [année 2024]	Incidence [année 2025]	Explication - Couverture [année 2024]	Explication - Couverture [année 2025]
Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
Questions sociales et de personnel	1. Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents de travail	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail (exprimée en %)	3,7 %	3,73 %	33,0 %	33,00 %
	2. Taux d'accidents	Taux d'accidents dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée	20,3 %	20,35 %	14,9 %	14,92 %
	4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs	Part d'investissement dans des sociétés sans code de conduite pour les fournisseurs (lutte contre les conditions de travail dangereuses, le travail précaire, le travail des enfants et le travail forcé) exprimée en %	1,9 %	1,93 %	33,0 %	33,00 %
	6. Protection insuffisante des lanceurs d'alerte	Part d'investissement dans des entités qui n'ont pas défini de politique de protection des lanceurs d'alerte exprimée en %	0,1 %	0,12 %	33,0 %	33,00 %
	8. Ratios de rémunération excessif	Ratio moyen pour les sociétés concernées, de la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et de la rémunération annuelle totale médiane calculée sur l'ensemble des salariés exprimé en %	22,97	23	6,8 %	6,77 %
Droits de l'Homme	9. Absence de politique en matière de droits de l'Homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'Homme exprimée en %	10,0 %		33,0 %	33,00 %
	10. Manque de diligence raisonable	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une procédure de diligence raisonnable permettant d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de traiter les incidences négatives sur les droits de l'Homme exprimée en %	4,7 %	5 %	33,0 %	33,00 %
	16. Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des sociétés qui présentent des lacunes avérées quant à l'adoption de mesures pour remédier au non-respect de procédures et de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption exprimée en %	0,0 %	0,0 %	43,8 %	43,79 %
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux						
Social	18. Score moyen en matière d'inégalités de revenus	Répartition des revenus et inégalités économiques entre les participants à une économie donnée (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet)	0,44	0,44	15,4 %	15,43 %
	19. Score moyen en matière de liberté d'expression	Score mesurant le degré auquel les organisations politiques et les organisations de la société civile peuvent exercer librement leurs activités (y compris un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet)	0,52	0,52	15,4 %	15,43 %
Droits de l'Homme	20. Performance moyenne en matière de droits de l'Homme	Performance moyenne, en matière de droits de l'Homme, des pays d'investissement, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet	0,50	0,50	15,4 %	15,43 %
	21. Score moyen en matière de corruption	Niveau perçu de corruption dans le secteur public, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet	0,16	0,16	15,4 %	15,43 %
	22. Pays et territoires non coopératifs à des fins locales	Investissement dans des pays et territoires figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins locales	0,00	-	13,7 %	13,71 %
Gouvernance	24. Score moyen en matière d'état de droit	Niveau de corruption, de non-respect des droits fondamentaux et de déficiences de la justice civile et pénale, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet	0,32	0,32	15,4 %	15,43 %

Unités de compte

BPCE Vie présente ici une analyse des principales incidences négatives sur les supports en Unités de Compte. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que ces données ne couvrent pas l'ensemble du périmètre et sont encore en cours de fiabilisation. A ce stade, l'étude porte sur les OPCVM détenus en portefeuille, soit 50% du périmètre UC à fin 2025. Afin d'améliorer la comparabilité entre le périmètre Fonds Euros et UC, les PAI carbonés ont été recalculées avec le même fournisseur de donnée (Carbon4), les autres PAI étant toujours calculées grâce au module ISS. Un calcul sur l'année N-1 en suivant cette méthodologie a été effectué pour permettre la comparaison entre les exercices.

BPCE Vie travaille à la remédiation progressive de ces points.

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés pour le périmètre OPCVM des unités de compte de BPCE Vie (40% du portefeuille) ⁽²⁾						
Indicateurs d'incidence négative su la durabilité		Elément de mesure	Incidence [année 2024]	Incidence [année 2025]	Explication - Couverture [année 2024]	Explication - Couverture [année 2025]
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO2	160 723	189 580	36 %	31 %
		Emissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO2	64 645	75 506	35,6 %	31 %
		Emissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO2	1 994 773	2 384 487	35,6 %	31 %
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros investis	676,2805042	526	60,7 %	69 %
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements	1040,619675	1 361	62,1 %	70 %
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en %)	0,040926181	0,059	62,8 %	66 %
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %) - utilisation d'énergie charbon, nucléaire ou floues	NA	NA	NA	NA
		Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %) - Consommation d'énergie non renouvelable	0,167974352	0,226	27,6 %	44 %
		Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %) - Production d'énergie non renouvelable	0,011445446	0,032	61,0 %	64 %
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - Agriculture	0,000336869	0,000	0,0 %	0 %
		Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - Mining	0,009956024	0,012	1,0 %	1 %
		Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - Manufacturing	0,042076352	0,043	10,7 %	13 %
		Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - Electricity	0,041350021	0,049	1,1 %	3 %
		Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - Water Supply	2,92389E-05	0,012	0,0 %	1 %
		Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - Construction	0,001441689	0,001	0,8 %	1 %
		Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - Transportation & Storage	0,014461037	0,004	0,7 %	1 %
		Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - Wholesale Retail Motor Vehicle Repair	0,0007241	0,001	0,9 %	1 %
Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - Real Estate Activities		0,008276239	0,006	2,4 %	2 %	
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en %)	0,001084663	0,000	63,1 %	66 %
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,00120513	0,002	0,9 %	1 %
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,56568995	1,095	19,8 %	27 %
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en %)	0,00381293	0,000	63,1 %	66 %
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations (exprimée en %)	0,094946859	0,031	45,1 %	55 %
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (exprimé en montant monétaire converti en euros)	0,007921771	0,042	7,0 %	25 %
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	0,162805561	0,206	46,1 %	52 %
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en %)	3,16398E-08	0,000	64,0 %	66 %
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux						
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de produits intérieur brut	32,09827225	30,638	11,3 %	12 %
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (valeur numérique)	66	50,000	11,4 %	12 %
		Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (exprimée en %)	0,077880011	0,035	11,4 %	12 %
Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers						
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles (exprimée en %)	NA	NA	NA	NA
Efficacité énergétique	18. Expositions à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique (exprimée en %)	NA	NA	NA	NA

(2) Changement de fournisseur de donnée, passage de la donnée EET remontée par les fonds à la donnée ISS en vision par transpatisation ce qui a permis d'obtenir une donnée plus cohérente et plus complète.
PAI carbonés calculées avec Carbon4 afin d'assurer la comparaison entre le fonds en euros et le portefeuille UC

Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

En 2025, les comités décisionnaires de BPCE Vie (comité de validation des investissements et référencement, comité ESG) ont décidé d'exclure à l'achat les émetteurs notés « Négatifs » selon la matrice ESG de BPCE Vie, sur le périmètre des actifs sous mandat de gestion et des fonds dédiés. Les émetteurs notés « Négatifs » sont ceux qui présentent des risques élevés en matière de qualité ESG et sur l'axe climat.

En outre, les différentes politiques d'exclusion sectorielles limitent l'impact de BPCE Vie sur le changement climatique. Les différents indicateurs PAI concernés par ces exclusions sont :

- Les émissions de GES (PAI obligatoire numéro 1) ;
- L'empreinte carbone (PAI obligatoire numéro 2) ;
- L'intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (PAI obligatoire numéro 3) ;
- L'exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (PAI obligatoire numéro 4).

De plus, conformément à la politique charbon du Groupe BPCE, révisée en juin 2019 et réexaminée en 2025, BPCE Vie s'est engagée à sortir du charbon thermique d'ici 2030 pour les entreprises situées dans l'OCDE et d'ici 2040 pour les entreprises hors OCDE sur l'ensemble de ses mandats de gestion et fonds dédiés.

Les critères de non-investissements et désinvestissement du charbon thermique sont détaillés dans la partie A.

En 2025, BPCE Vie a également étendu le cadre de ses politiques sectorielles à l'huile de palme (cf. Partie A). Sur les questions sociales et de personnel, BPCE Vie dispose d'une politique sur le PAI « 14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) ». En 2018, BPCE Vie s'est engagée (en lien avec la politique du Groupe BPCE) à exclure l'achat de titres d'émetteurs impliqués dans le développement, la production ou la vente d'armes controversées sur le périmètre des actifs sous mandat de gestion et des fonds dédiés.

L'efficacité de cette politique est reflétée par une exposition à 0% dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes exclues (exprimée en %).



En 2025, BPCE Assurances, en lien avec le Groupe BPCE, a procédé à la mise à jour de sa politique en lien avec le secteur de la défense, afin de se concentrer sur le respect des grandes conventions et traités internationaux.

D Politique d'engagement

La politique d'engagement est définie et portée par nos gestionnaires d'actifs, comme décrit dans la partie D.3. Par ailleurs, c'est dans le cadre du fonds action dédié géré par Ostrum AM que la politique de vote de BPCE Vie est déclinée. Les votes et décisions prises en Assemblées Générales sont rapportées annuellement au pôle ESG de BPCE Vie. Cette politique de vote est détaillée dans la partie D.2.

E Références aux normes internationales

La stratégie d'investissement permet d'assurer le respect des principes directeurs de l'OCDE et du Pacte Mondial des Nations Unies grâce à diverses exclusions d'émetteurs, précisées dans les mandats de gestion confiés aux gestionnaires d'actifs et le règlement des fonds dédiés détenus. La politique normative de BPCE Vie sur l'application du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC) et principes de l'OCDE est détaillée en partie A.

The background of the page is a photograph of a wind turbine against a clear blue sky. The turbine's blades are white and extend from a central hub. In the foreground, there are blurred yellow flowers. Overlaid on the image are several concentric circles in shades of purple and white. A horizontal purple bar is positioned across the middle of the page, containing the word 'ANNEXES' in white capital letters. To the right of this bar, a small purple circle contains the number '3'.

ANNEXES

3

Présentation des labels*



Label ISR : (investissement socialement responsable) (<https://www.lalabelisr.fr/>) : Il permet d'identifier des placements responsables et durables. Créé et soutenu par le ministère de l'Economie et des Finances, ce label garantit aux investisseurs que le fonds labellisé a développé une méthodologie d'évaluation des acteurs financiers sur la base des critères ESG et qu'il les intègre dans sa politique d'investissement.



Label Greenfin : (<https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/label-greenfin>) : Créé par le Ministère de l'Environnement, il veut garantir la qualité « verte » des placements financiers, en raison de leurs pratiques transparentes et durables et est orienté vers le financement de la transition énergétique et écologique. Ce label a la particularité d'exclure les fonds qui investissent dans des entreprises opérant dans le secteur des énergies fossiles.



Label Towards Sustainability : (<https://towardssustainability.be/>) : Développé par FebelFin, le label combine trois exigences : la transparence, l'analyse ESG de l'intégralité des portefeuilles et des exclusions avec des seuils bas, non seulement sur le charbon mais aussi sur les énergies fossiles non conventionnelles. Ce label offre aux investisseurs la garantie d'investir dans des sociétés ayant une stratégie de durabilité clairement définie, et qui mènent une politique de durabilité transparente aux niveaux environnemental, de politique sociale et de bonne gouvernance.



Label LuxFlag ESG : (<https://luxflag.org/fr/labels/esg/>) : Il est le premier label ISR (Investissement Socialement Responsable) privé au niveau européen. Il est attribué par une agence de labellisation internationale aux fonds qui suivent une approche responsable, c'est-à-dire qui intègrent les critères ESG dans leur gestion. Un audit externe qui vérifie la conformité des pratiques de l'entreprise avec les engagements énoncés doit être réalisé et les activités controversées (liées au secteur, du tabac, de l'armement, etc...) sont exclues. Le Label garantit aux investisseurs que le fonds investit 100% de ses actifs en intégrant des considérations ESG.



Label Finansol : (<https://www.finance-fair.org/fr/connaitre-le-label-finansol>) : Il a été créé en 1997 (par l'association Finansol) pour distinguer les produits d'épargne solidaire des autres produits d'épargne auprès du grand public. Il repose sur plusieurs critères, principalement de solidarité et de transparence & information. Il s'obtient auprès du Comité du label Finansol en suivant plusieurs étapes : adhésion à l'association, remise du dossier de candidature, examen du dossier, décision du Comité, et contrôle annuel du respect des critères.

*Plus d'information concernant les labels : https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/comprendre-les-produits-financiers/financedurable/glossaire-de-la-finance-durable#Label_ISR_Investissement_Socialement_Responsable

Évaluation des compétences ESG

4 - Niveau expertise	Connaissances très approfondies, acquises sur une période très significative (supérieure ou égale à 3 ans) et via une solide expérience pratique - J'ai une connaissance approfondie des enjeux liés à ce sujet (impacts, risques et opportunités) et je suis à même de prendre la parole dans des débats publics.
3 - Niveau Professionnel	Connaissances approfondies, acquises sur une période significative (entre 2 ans et 3 ans) et via une expérience pratique développée : Dans l'exercice de mes fonctions professionnelles, je suis régulièrement amené à travailler sur ce sujet et/ou j'ai suivi des formations approfondies à ce sujet.
2 - Niveau Avancé	Connaissances maîtrisées : acquises sur une période récente (entre 1 et 2 ans) ou via une expérience pratique relativement limitée.
1- Niveau Basique	Connaissances en consolidation (acquises sur une période de moins d'1 an : je connais les principaux enjeux.
0 - A acquérir	Absence de connaissances.

> Exemples de thématiques pouvant être abordées, ne constitue pas des questions à proprement parler

DÉCLINAISON CHEZ BPCE VIE

Le contenu et la méthode d'évaluation

6 catégories, 5 niveaux

Mes connaissances sur le sujet sont :

0- A acquérir

Absence de connaissances

1- Basiques

Je connais les principaux enjeux comme l'ensemble de la population.

> Définir de façon générale la notion de changement climatique

> Donner des exemples d'enjeux sociaux pour une entreprise

> Savoir définir le terme de gouvernance pour les entreprises

> Faire la différence entre météo et climat

> Définir le concept de biodiversité

> Pas de connaissance du cadre réglementaire relatif à la durabilité

2- Avancées

Je m'informe régulièrement à travers les médias (presse, conférence, réseaux sociaux, etc.) à ce sujet. J'ai suivi quelques formations et conférences sans avoir toutefois une connaissance approfondie des enjeux et implications sur mon secteur d'activité.

> Définir les notions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique
> Citer des enjeux liés à la biodiversité et quelques interdépendances avec les enjeux climatiques

> Définir le concept de « transition juste »
> Citer des exemples de macro-tendances sociales ou sociétales à l'œuvre ou attendues pour les années à venir

> Positionner un conseil d'administration par rapport à un comité de direction

> Définir la notion d'effet de serre et les principales causes du changement climatique
> Citer les objectifs d'alignement en température issus de la Cop21 (accords de Paris)

> Citer quelques exemples de « services écosystémiques »

> Savoir citer le nom de quelques réglementations, sans définir précisément les exigences sous-jacentes (SFDR, CSRD, Loi Article 29 LEC, etc.)

3- Professionnelles

Dans l'exercice de mes fonctions professionnelles, je suis régulièrement amené à travailler sur ce sujet et/ou j'ai suivi des formations approfondies à ce sujet.

> Définir la notion de scopes 1 / 2 / 3. Citer des exemples de secteurs ayant un scope 1&2 faible mais un scope 3 élevé sous l'angle climatique
> Définir le concept de limites planétaires. Expliciter les enjeux associés pour un investisseur

> Citer des exemples de thématiques pouvant faire l'objet d'une analyse sur les aspects sociaux pour une entreprise (facteurs internes / facteurs externes)

> Savoir citer et définir le rôle d'instance tels que le conseil d'administration, le comité d'audit, le comité des nominations, etc.

> Décliner les notions précédentes (alignement en température, budget carbone) pour un portefeuille d'investissement
> Définir le risque climatique « physique » et le risque climatique de « transition »

> Citer les 5 facteurs de pression sur la biodiversité définis par l'IPBES
> Illustrer le concept d'impact et de dépendance d'un portefeuille d'investissement à la biodiversité

> Définir les concepts de produit financier Article 6 / 8 / 9 selon SFDR
> Définir ce qu'est une activité « éligible » à la taxonomie européenne. Idem pour une activité « alignée »

4- Expertes

J'ai une connaissance approfondie des enjeux liés à ce sujet (impacts, risques et opportunités) et je suis à même de prendre la parole dans des débats publics.

> Définir précisément les indicateurs de mesures (empreinte carbone, alignement en température, empreinte biodiversité, etc.) et leurs limites / avantages
> Être en mesure de positionner l'entreprise sur l'ensemble des différents sujets (risques, impacts majeurs, etc.)

> Définir les facteurs sociaux matériels pour différents secteurs d'activité

> Citer des critères d'évaluation de la qualité du board d'une entreprise
> Citer des facteurs de gouvernance liés aux émetteurs souverains

> Connaître les politiques sectorielles liées au climat en vigueur dans l'entreprise, y compris les seuils appliqués

> Citer des exemples de cibles définies par le Global Biodiversity Framework à horizon 2030, les axes actionnables par un investisseur et ceux pris en compte par l'entreprise

> Définir la notion de « do not significant harm » (DNSH) et les approches pour l'évaluer
> Définir les enjeux d'intégration de ces réglementations au sein de l'entreprise

Annexes sur la biodiversité

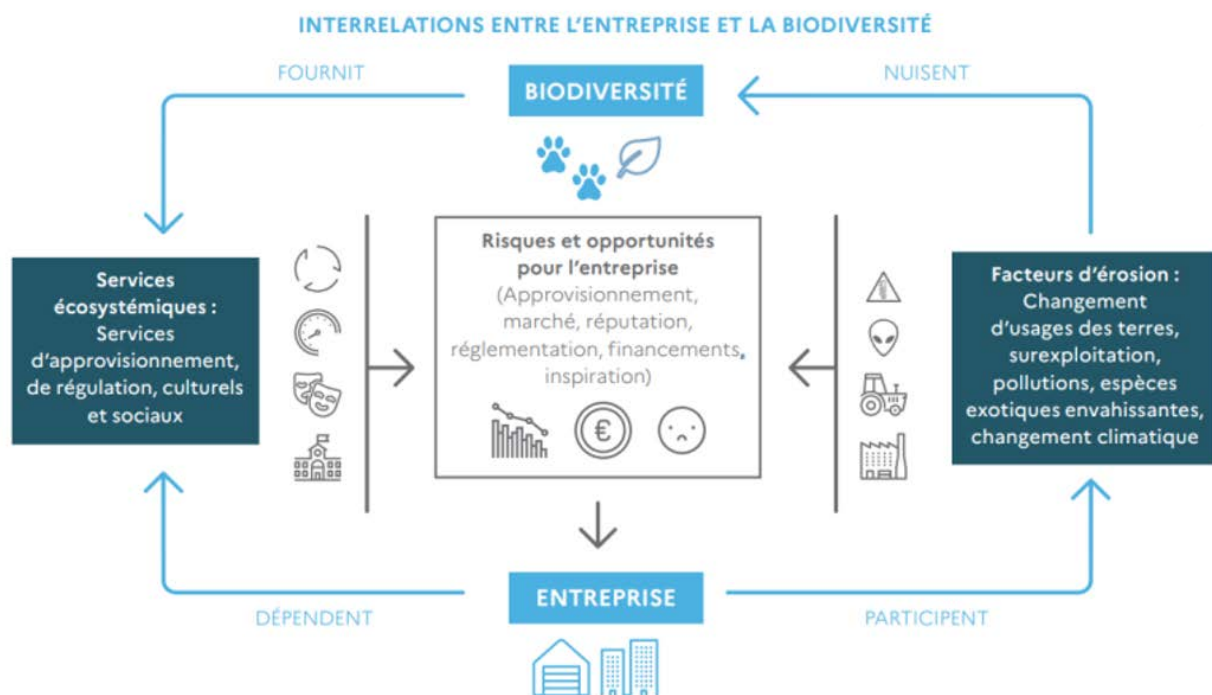


Figure 9 – Schéma illustrant le concept de double matérialité. Les activités économiques sont dépendantes de la biodiversité ; mais contribuent à l'érosion de cette dernière. Source : Guide pour l'action Entreprises engagées pour la nature, Office français de la biodiversité, 2019.

Les cibles d'action de la COP15 activables par le secteur financier

Cible 2	Restauration de 30% des espaces dégradés en investissant dans des projets de restauration
Cible 7	Réduction des risques de pollution et les impacts associés d'au moins 50%
Cible 8	Réduction des impacts associés au changement climatique
Cible 10	Gestion durable des zones agricoles, aquacoles, halieutiques et forestières
Cible 12	Développement des projets de nature en ville
Cible 14	Prise en compte de la biodiversité dans les process des acteurs économiques
Cible 15	Suivi et publication des impacts sur la nature par les acteurs économiques
Cible 10	Gestion durable des zones agricoles, aquacoles, halieutiques et forestières
Cible 16	Encouragement des pratiques de consommation durable
Cible 19	Financements pour la biodiversité (200mds/an d'ici 2030)
Cible 21	Promotion de la meilleure qualité de données.

L'analyse d'impact et dépendance avec ICE

L'étude d'impact et dépendance de BPCE Vie utilise la matrice de matérialité de la plateforme ICE.

La manière dont cette matrice est construite est par une revue de littérature sur les politiques et les articles scientifiques qui se rapportent aux activités des industries contenues dans chaque titre du portefeuille analysé, ainsi qu'à la manière dont les industries impactent la nature et en dépendent.

La matrice se concentre exclusivement sur les impacts directs associés aux opérations de chaque industrie, excluant délibérément les effets indirects ou ceux de la chaîne d'approvisionnement afin de maintenir la clarté et la spécificité dans l'attribution. Cette focalisation directe garantit que les scores de matérialité reflètent les pressions environnementales intrinsèques et les dépendances inhérentes aux activités de chaque segment industriel.

Par la suite, ICE quantifie l'impact de chaque industrie en attribuant une note à la littérature par rapport à 10 variables d'impact et 18 variables de dépendance. Après avoir exécuté plusieurs itérations de la logique basée sur de grands modèles linguistiques (LLM), une magnitude finale stable comprise entre 0 et 1 est obtenue, indiquant l'impact ou la dépendance pour cette variable.

L'objectif du module NRevX utilisé ici est de quantifier les impacts et les dépendances de chaque entreprise vis-à-vis de la nature sur la base de ses sources de revenus. La méthodologie NRevX s'appuie sur les répartitions de revenus obtenues au niveau 6 de la classification RBICS de FactSet (en date d'octobre 2025). Ces classifications granulaires de revenus sont ensuite mappées au plus bas niveau GICS/NAICS pour assurer l'alignement avec les cadres sectoriels normalisés utilisés sur les marchés financiers. Ce mappage fournit une structure cohérente qui permet l'application constante des scores de matérialité à travers les industries.

Après avoir obtenu les 28 métriques de nature pour une entreprise donnée, ICE les agrège pour obtenir un score d'impact unique et un score de dépendance unique. Les 10 variables d'Impacts Naturels décrivent comment chaque sous-industrie peut affecter négativement les ressources naturelles. Les variables se réfèrent toutes à différents aspects de la dégradation écologique et sont modérément à fortement corrélées.

Les Dépendances Naturelles sont un ensemble de 18 variables, regroupées en 4 catégories : approvisionnement, régulation, culturel et soutien.

- Dépendances d'approvisionnement
 - Fibres et autres matériaux
 - Eaux souterraines
 - Eaux de surface
- Dépendances de régulation
 - Pollinisation
 - Qualité de l'eau
 - Qualité de l'air
 - Régulation du climat
 - Régulation de l'eau
 - Lutte contre les maladies
 - Protection contre les inondations et tempêtes
 - Lutte contre les nuisibles
 - Stabilisation des masses et contrôle de l'érosion
- Dépendances culturelles
 - Activités de loisir et de tourisme
 - Connaissances traditionnelles
- Dépendances de soutien
 - Qualité des sols
 - Maintien des habitats de reproduction
 - Formation et fertilité des sols
 - Cycle des nutriments

Les Impacts sont un ensemble de 10 variables :

- Déchets solides
- Utilisation des écosystèmes d'eau douce
- Utilisation d'autres ressources
- Emissions de GES
- Polluants
- Perturbations de la biodiversité
- Emissions autres que GES
- Changement d'usage des sols
- Impact social sur les communautés autochtones
- Utilisation des écosystèmes marins

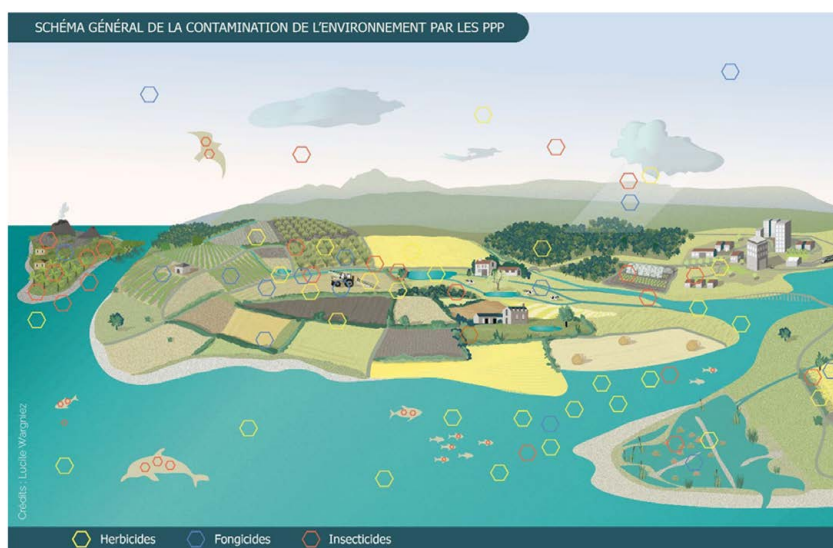
Détails de l'analyse de certains secteurs critiques

Secteurs des pesticides

On entend par pesticides, les herbicides, les insecticides et les fongicides ayant pour but d'agir sur les cultures contre les herbes indésirables et les insectes nuisibles. Une attention toute particulière est à porter aux pesticides non spécifiques, dont l'action et les effets peuvent porter sur un large panel d'espèces animales et végétales, quand bien même leur utilisation aurait vocation à cibler un nuisible particulier.

L'exposition des pollinisateurs aux pesticides constitue un risque de perte de biodiversité important. Ce risque s'explique par la toxicité des produits utilisés sur les espèces mais aussi à l'échelle de la gestion des terres et de l'habitat naturel. Il passe aussi par la pollution de l'eau douce, ainsi que le déclin de la fertilité des sols, en particulier à cause des insecticides qui ont de nombreux effets létaux et sublétaux sur les pollinisateurs ; ce constat touche aussi les oiseaux, notamment les oiseaux insectivores. En effet, entre 1990 et 2020, les oiseaux des plaines agricoles ont diminué de 30 %.

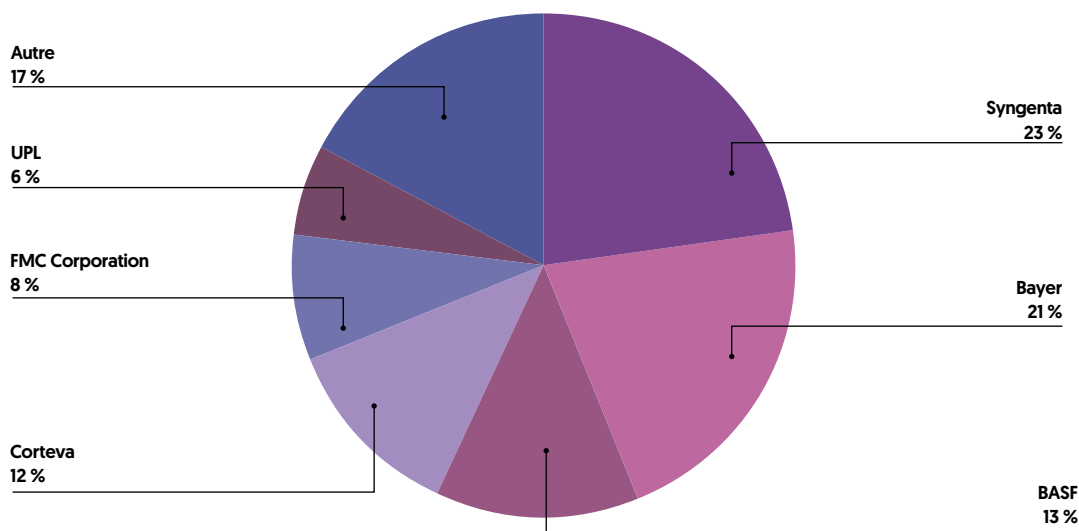
En compromettant des services tels que la pollinisation et la fertilité des sols, essentiels au maintien de la santé et de la productivité des terres agricoles, les pesticides mettent en péril la sécurité alimentaire à long terme.



Source : INRAE, mai 2022

En 2024, 6 acteurs de la production de pesticides représentent 70 % du marché (BASF, Bayer, Corteva, FMC Corporation, Syngenta et UPL d'après le [Rapport ShareAction 2023](#)).

Principaux producteurs de pesticides en 2023



Dans ce contexte, BPCE Vie a choisi de focaliser ses actions sur les pesticides dangereux qui exercent une pression importante sur la biodiversité.

En 2024, BPCE Vie a mis en place un reporting des positions présentes en portefeuille et a adopté une politique sectorielle relative aux pesticides. Celle-ci prévoit, pour les investissements réalisés en direct sur le fonds en euros (ou assimilés), d'exclure les entreprises dont le chiffre d'affaires relatif à la production et/ou la distribution de pesticides dépasse 5% de leur chiffre d'affaires total et qui ne disposerait pas d'une stratégie biodiversité dont les cibles sont alignées avec la cible 7 des accords de Kunming-Montréal. Pour cela BPCE Vie s'appuie sur la liste d'entreprises établie par les fournisseurs de données Trucost et MSCI, qui couvre les acteurs impliqués dans le secteur des pesticides.

Cette étude sectorielle et les actions mises en place vise à permettre à BPCE Vie de s'aligner avec la cible 7 des Accords de Kunming Montréal relative à la réduction de la pollution.

Déforestation, et notamment huile de palme

La déforestation est l'une des principales causes de changement de l'usage des sols, identifiée comme l'une des fortes pressions sur la biodiversité. De nombreuses cultures en sont la cause, mais l'une des plus documentées est celle relative à l'huile de palme, l'huile végétale la plus consommée au monde. Selon le WWF, "la perte de forêt tropicale et d'habitat causée par l'expansion du palmier à huile est une menace majeure pour au moins 193 espèces".

En effet, le principal impact direct du développement de la culture du palmier à huile sur la biodiversité est la perte d'habitat naturel causée par la déforestation. Les forêts tropicales sont des puits de carbone importants et le déboisement massif engendré par la culture de l'huile de palme entraîne des conséquences sur la faune, la flore, l'activité et le mode de vie des populations autochtones. Selon l'IPBES, 6 millions d'hectares de forêts tropicales ont été perdus entre 1980 et 2000, en raison de l'augmentation des plantations en Asie du Sud-Ouest dont 80% destinés à l'huile de palme utilisée surtout dans l'alimentation, les cosmétiques, les produits de nettoyage et les carburants.

Dans ce contexte, BPCE Vie a choisi de prioriser l'action relative aux sujets de déforestation par l'huile de palme. En 2025, l'application de critères d'exclusion des entreprises productrices d'huile de palme a été formalisée au sein de la politique sectorielle de BPCE Vie sur l'huile de palme.

Cette étude sectorielle permet de répondre à la cible 10 des Accords de Kunming Montréal relative à la gestion durable des zones agricoles, aquacoles, halieutiques et forestières.

Thématique de l'eau

Suite aux analyses menées à l'aide de l'outil ENCORE, BPCE Vie a décidé d'intégrer ce sujet parmi les premiers objectifs à instruire dans le cadre de sa stratégie biodiversité.

L'eau fait partie des quatre principaux groupes d'actifs du capital naturel, c'est un élément clé du maintien de la biodiversité. Aujourd'hui, cette ressource se raréfie sous l'effet des utilisations humaines et du dérèglement climatique. Selon l'Ademe, 24 000 Km³ d'eau douce sont utilisés pour des activités agricoles, énergétiques, industrielles et pour les besoins vitaux des êtres humains. En France, une personne consomme 148 litres d'eau potable par jour pour ses besoins et ce chiffre monte à 4 900 litres si on inclut les produits importés.

La gestion de l'eau est devenue primordiale pour assurer l'approvisionnement mondial grâce à :

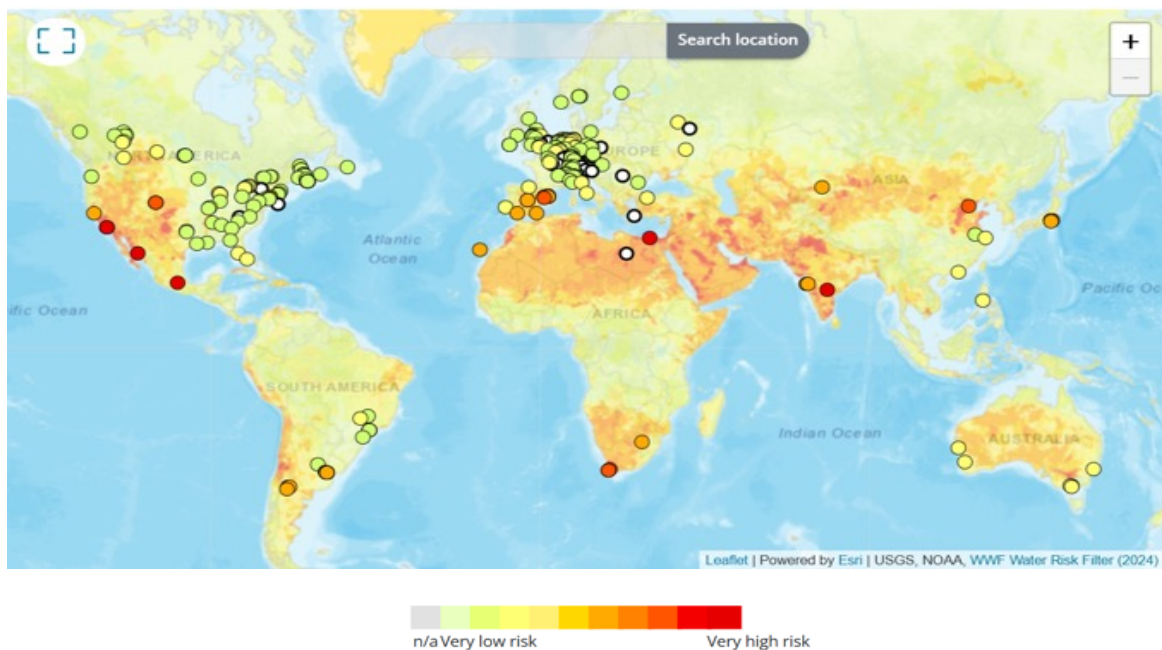
- La protection des milieux aquatiques ;
- Au partage équitable de l'eau ;
- Au changement des habitudes alimentaires (ex : adoption d'une alimentation moins carnée) ;
- La récupération et au traitement des eaux usées.

Dans ce contexte, BPCE Assurances (et par extension BPCE Vie) a mené une étude avec l'aide de l'outil Water Risk Filter* afin d'analyser l'impact de ses investissements sur l'eau. Grâce aux données récupérées via S&P Trucost, ce travail a permis d'étudier plus finement les localisations des activités des entreprises à fortes pressions sur l'eau et d'envisager des actions de surveillance. Certains émetteurs responsables de fortes pressions sur l'eau, notamment sur les zones de stress hydrique, sont déjà présents dans les listes d'exclusions en place et à venir (pesticides et huile de palme notamment).

Parmi les différents risques visualisables sur les cartes du WRF, la cartographie du risque physique "Water Availability" évalue la disponibilité de l'eau, définie par la quantité d'eau douce présente. Un manque d'eau peut entraîner des problèmes de production, une augmentation des coûts et limiter la croissance des entreprises. La disponibilité est calculée en tenant compte des réserves d'eau de surface et souterraine

* [WWF Risk Filter Suite - Data & Methods](#)

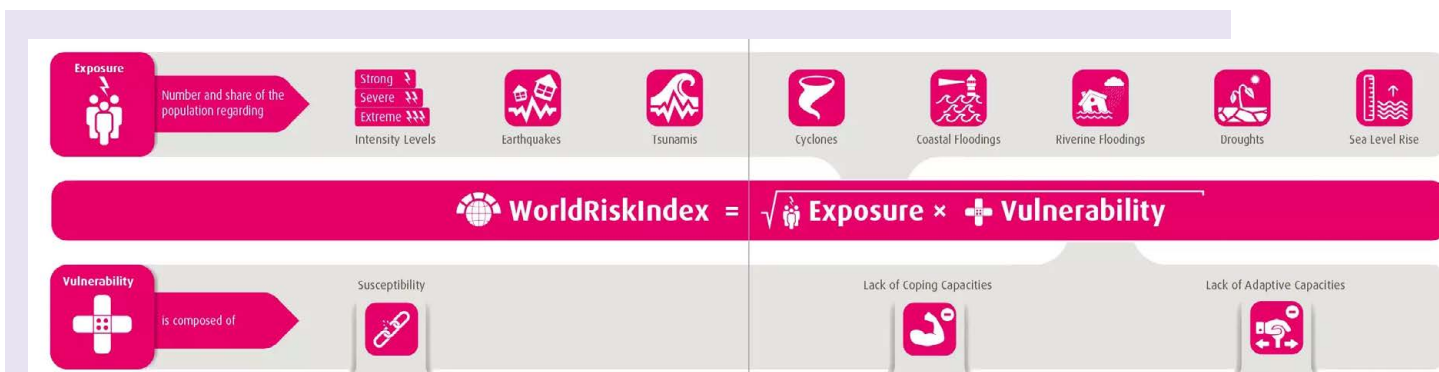
Localisation des émetteurs du portefeuille avec une empreinte biodiversité absolue (CBF Value) supérieure à 40 000 km².MSA par rapport au 'Water Availability Risk' du WRF



Cette étude permet de poser un premier diagnostic afin d'aborder la cible 10 des Accords de Kunming Montréal relative à la gestion durable des zones agricoles, aquacoles, halieutiques et forestières.

Annexes sur les Risques

World Risk Index - Méthodologie



Au total, plus de 100 indicateurs sont inclus dans le calcul du World Risk Index. Ces indicateurs proviennent de sources scientifiquement reconnues telles que la Banque Mondiale, l'UNESCO, WHO etc.

Le WRI se concentre sur les risques naturels et sociaux, tels que l'exposition aux catastrophes naturelles, la vulnérabilité socio-économique, les disparités sociétales, les capacités d'adaptation et la gouvernance. Il met l'accent sur la capacité d'un pays à faire face aux chocs sociétaux et environnementaux.



BPCE
ASSURANCES

BPCE Assurances

7, promenade Germaine Sablon
75013 Paris
www.assurances.groupebpce.com

 **GROUPE BPCE**